



**RESPECT, HONNÊTÉTÉ, ENGAGEMENT, COLLABORATION**

**RÉUNION PUBLIQUE**

**CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE  
NORD-EST**

**Le mercredi 12 juin 2024 / 19 h**

**La Mosaïque du Nord – 385, avenue des Pionniers à Balmoral (N.-B.)  
E8E 1B2**

---

**ORDRE DU JOUR**

---

1. Ouverture de la réunion
  - 1.1 Minute de silence
2. Vérification du quorum et des absences
3. Adoption de l'ordre du jour – avis de motion
4. Déclaration de tout conflit d'intérêt en lien avec les points présentés à l'ordre du jour
5. Lien avec la communauté
  - 5.1 Forum de discussion – CPAÉ
  - 5.2 Présentation - Honneur au mérite du CED
6. Perfectionnement du Conseil
  - 6.1 Rencontre « *Renforcer la voix communautaire en éducation* » du CEDSFNE et de la FCENB
7. Adoption des procès-verbaux
  - 7.1 Procès-verbal de la réunion publique du 14 mai 2024 – avis de motion
  - 7.2 Suivis découlant des procès-verbaux
8. Pour discussion ou décision du CED
  - 8.1 34ème Congrès et AGA de la FNCSF – Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
    - 8.1.1 Membres participants au congrès et AGA
    - 8.1.2 Délégués votants à l'AGA de la FNCSF
  - 8.2 Date de la prochaine réunion publique du Conseil d'éducation
  - 8.3 Infrastructures du DSFNE
  - 8.4 Contrat d'embauche de la direction générale
9. Vérification du rendement de la direction générale
  - 9.1 Rapport de vérification – Célébration des réussites

10. Vérification du rendement du Conseil d'éducation
  - 10.1 Rapports des comités
    - 10.1.1 Comité des finances et des infrastructures
      - 10.1.1.1 Budget prévisionnel du CED 2024-2025
      - 10.1.1.2 Plan de dépense prévisionnel du DSFNE 2024-2025
    - 10.1.2 Comité jeunesse
    - 10.1.3 Comité d'évaluation de la direction générale
      - 10.1.3.1 Comité des politiques
        - 10.1.3.1.1 Rapport du comité
          - 10.1.3.1.1.1 Politique 1.6 – Coût de la gouverne
        - 10.1.3.1.2 Rapport d'évaluation des politiques
          - 10.1.3.1.2.1 Politique 1.9 – Mandat de l'élève conseiller
11. Renseignements
  - 11.1 Rapport de la présidente
  - 11.2 Correspondances
    - 11.2.1 Lettre au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance – Projet capitaux 2025-2026
    - 11.2.2 FNCSF – Invitation au 34<sup>ème</sup> Congrès de la FNCSF
    - 11.2.3 FNCSF – Programme de reconnaissance des conseillères et conseillers scolaires
    - 11.2.4 Règlement des districts et sous-districts – Loi sur l'éducation
12. Évaluation du déroulement de la réunion (tour de table)
13. Parole au public et/ou correspondance reçue du public
14. Levée de la réunion

RÉUNION PUBLIQUE DU  
CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST  
LE 12 JUIN 2024

**HONNEUR AU MÉRITE**

La réunion publique du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est débute avec son programme « Honneur au mérite » afin de reconnaître publiquement des élèves, des membres du personnel, des parents ou des membres de la communauté méritant d'être soulignée. Ces réalisations, projets ou autres exploits peuvent avoir été accomplis dans leur école, dans leur milieu de travail ou encore, dans le cadre de leur implication personnelle auprès des élèves ou au sein de leur communauté. Ainsi, l'Honneur au mérite donne l'occasion aux membres du Conseil d'exprimer toute leur reconnaissance.

---

Ce soir, le Conseil rend hommage à :

- 1) Madame **Nicole Bérubé-Drapeau**, enseignante de 1<sup>ère</sup> année à l'école La Mosaïque du Nord de Balmoral, dont la candidature a été proposée par monsieur Shawn Arseneault, la direction de cette école.
  - 2) Monsieur **Patrick Gaudet**, enseignant de musique à l'école La Mosaïque du Nord, dont la candidature a été proposée par monsieur Shawn Arseneault, la direction et madame Nicole Bérubé-Drapeau, enseignante à cette école.
  - 3) Mesdames **Sylvie Dubé et Manon Landry**, membres de l'équipe de services d'appui de l'école l'Académie Notre Dame de Dalhousie, dont la candidature a été proposée par madame Sophie Pitre, la direction de cette école.
  - 4) Madame **Johanne Savoie**, enseignante à l'école L'Académie-Notre-Dame de Dalhousie, dont la candidature a été proposée par madame Sophie Pitre, la direction de cette école
  - 5) Madame **Danielle Laforge**, agente de développement communautaire à l'école Le Galion des Appalaches de Campbellton, dont la candidature a été proposée par la présidence du CPAÉ de cette école, monsieur Pierre-Luc Vibert.
- 
-

---

En septembre, madame **Nicole Bérubé-Drapeau** débutera sa 35<sup>ème</sup> année en tant qu'enseignante, marquant ainsi une carrière riche en dévouement et en passion. Enseignante de 1<sup>ère</sup> année, madame Nicole est une véritable passionnée de l'enseignement. Ses élèves sont très bien encadrés et elle réussit à créer un environnement d'apprentissage sain, actif et motivant. Au-delà de sa salle de classe, madame Nicole a également apporté une contribution significative en tant que présidente du cercle 35, une fonction qu'elle a occupée pendant plus d'une dizaine d'années. Son leadership a non seulement renforcé la cohésion au sein du cercle, mais a également permis d'organiser de nombreux événements dont le rassemblement régional de l'AEFNB qui a eu lieu à la Mosaïque cette année. Nicole ne compte pas les heures. Son approche innovante et son enthousiasme contagieux ont contribué à l'épanouissement de plusieurs générations d'élèves avec lesquels elle sait tisser des liens profonds. Son dévouement inébranlable à l'enseignement se reflète dans les progrès et les succès de ses élèves, témoignant de son impact profond et durable. Le Conseil vous félicite pour vos 35 années de service exemplaire, votre parcours inspire non seulement ses collègues, mais également tous ceux qui ont eu la chance de la côtoyer.

---

Monsieur **Patrick Gaudet** est un enseignant de musique dévoué qui fait découvrir les talents musicaux aux élèves de l'école La Mosaïque du Nord. Patrick fait des répétitions avec un groupe d'harmonie lors de ses récréés et heures de dîner sans faute et surtout humblement... Son groupe d'harmonie participe à des compétitions régionales et gagne, malgré leur jeune âge, élèves de la 7e et 8e année ! Monsieur Patrick organise le spectacle de Noël présenté aux parents à chaque année pour toutes les classes de la maternelle à la 8e année. Il implique aussi tout le personnel enseignant désireux de présenter un numéro musical aux parents aussi. Il organise également un spectacle Découverte annuellement où les élèves présentent différents numéros artistiques permettant aux élèves de prendre confiance en soi et de performer devant les parents et la communauté. Patrick mène ces entraînements supplémentaires lors de son temps de préparation après-classe. Monsieur Patrick sait motiver ses élèves, augmenter leur estime de soi, développer une fierté de leurs accomplissements ainsi que l'engagement de s'impliquer avec ferveur dans un projet! En plus d'engager les élèves à travers la musique, Patrick est également la pierre angulaire de du centre des métiers au primaire de l'école La Mosaïque du Nord. Depuis 3 ans maintenant, il a transformé un petit local en atelier permettant d'introduire les élèves aux domaines de la charpenterie et de la mécanique. Il a réussi à travers ce travail à motiver des élèves décrocheurs et leur permettre d'apprendre à se connaître. Souriant, réfléchi, aimable, serviable et très

---

---

talentueux, le Conseil remercie monsieur Patrick d'être une inspiration autant pour le personnel que les élèves.

---

Les carrières de mesdames **Sylvie Dubé et Manon Landry** ont été marquées par leur dévouement à l'amélioration de l'éducation, leur collaboration exemplaire et leur engagement inébranlable envers le bien-être des apprenants. Elles démontrent une capacité exceptionnelle à répondre de manière proactive et efficace aux besoins variés des apprenants, du personnel éducatifs et des familles. Leur partenariat solide et leur engagement envers l'éducation ont eu un impact significatif sur la communauté scolaire de l'école Académie-Notre-Dame. Sylvie et Manon incarnent les valeurs fondamentales de l'enseignement : l'empathie, la détermination, la bienveillance et la recherche constante de l'excellence. Elles ont accompagné aussi bien des membres de l'équipe éducative, toujours prêtes à soutenir leurs collègues dans leurs efforts pour améliorer l'éducation ; que des apprenants, offrant un soutien individualisé et veillant à ce que chaque enfant ait l'opportunité de s'épanouir sur le plan éducatif. Le Conseil salue votre grande implication mesdames, qui est remarquable et a un impact durable sur la vie des apprenants et de vos collègues.

---

Madame **Johanne Savoie** est une enseignante hors du commun, par son engagement exemplaire envers les apprenants. Elle va bien au-delà des attentes de son poste, déployant des efforts inlassables pour innover et susciter l'intérêt des jeunes de manière continue. Madame Johanne a une capacité incroyable à concevoir des initiatives qui transcendent les limites de l'apprentissage traditionnel. Elle a un don pour créer un environnement d'apprentissage stimulant qui développe les connaissances, l'autonomie et l'empathie des élèves. Madame Johanne a également la qualité de créer des liens profonds avec ses élèves, elle comprend que l'enseignement ne se limite pas à la transmission de connaissance, et elle cultive des relations positives avec les jeunes. Elle est un réel soutien pour ces élèves sur le plan personnel et académique. Johanne est aussi une source d'inspiration pour ses collègues, elle partage généreusement ses idées, ses ressources et ses compétences pédagogiques avec d'autres éducateurs. Le Conseil remercie Johanne Savoie pour son dévouement, son implication et sa capacité à inspirer sa communauté scolaire.

---

---

---

Madame **Danielle Laforge** est agente de développement communautaire à l'école Le Galion des Appalaches de Campbellton. Cette personne bien spéciale occupe une place de choix dans le cœur de tous les membres du personnel depuis son arrivée dans cette école l'an dernier. Lorsque Madame Danielle entre dans une pièce, celle-ci s'illumine !!! Sa personnalité positive, son sens du leadership et son désir de promouvoir l'inclusion permettent à toute l'école de vivre des moments de bonheur chaque jour.

Comment Mme Danielle s'implique-t-elle ? Elle est une personne aux multiples talents !!! Si elle ne sait pas comment accomplir une tâche, aucun problème, elle s'applique à l'apprendre. Que ce soit pour faire des demandes de financement en manipulant certains objectifs des programmes d'étude, pour gérer le site web de l'école, pour assurer un bon fonctionnement technique pendant un spectacle, pour recruter des bénévoles dans la communauté, pour assurer une plus grande visibilité de la mascotte de l'école ou encore pour travailler à la saine alimentation des élèves en offrant des petits déjeuners, madame Danielle trouve toujours des solutions.

Toutefois, c'est son grand cœur et son empathie qui sont les traits de sa personnalité qui touchent davantage tous les gens avec qui elle travaille. Son grand souhait : que la communauté comprenne à quel point les élèves et membres du personnel vivent de belles expériences au Galion des Appalaches !!! Depuis son arrivée à l'école, elle travaille à propager cette bonne nouvelle tant par l'entremise de ses publications dans les médias sociaux que par ses interventions et interactions dans l'école et la communauté.

---

J'inviterais donc, **Nicole Bérubé-Drapeau, Patrick Gaudet, Sylvie Dubé, Manon Landry, Johanne Savoie et Danielle Laforge** à se joindre à moi afin qu'un certificat « Honneur au mérite » vous soit remis. Le Conseil tient à vous transmettre toutes ses félicitations et ses remerciements pour votre impact positif tous et toutes à votre manière.

Le Conseil est extrêmement fier d'avoir autant de personnalité et de talents investie auprès de nos jeunes et de nos différentes écoles à reconnaître en une seule soirée. Vos contributions sont importantes dans la vie de nos jeunes, vous faites toutes et tous une différence significative qui les marque pour leur future vie d'adulte.

Un immense merci !

**Adhésion à la FNCSF  
Cotisation annuelle  
Plan 2024 à 2029**

**À adopter en AGA 2024 : Proposition d'augmenter de 100 \$, le montant de base de cotisation annuelle 2025-2026**

Année	Nombre d'élèves estimé <sup>1</sup>	Modification de la formule	Formule de cotisation suggérée pour chacun des c.s. <sup>2</sup>	Cotisation annuelle totale Estimée	Montant du budget opérationnel estimé <sup>3</sup>	Équivalent de la cotisation annuelle en % du budget opérationnel <sup>4</sup>
2023- <b>2024</b>	173 576 réel	Ajout de 0,05\$ par élève	1 500 \$* + 1,00 \$/élève	215 505 \$ (réel)	811 495 \$ (estimé)	26.87 %
<b>2024</b> -2025	177 047 Estimé	Ajout de 100 \$ au montant de base	1 600 \$* + 1,00 \$/élève	222 348 \$ Estimé	840 149 \$ Estimé	26.47 %
2025-2026	180 588 Estimé	Ajout de 100 \$ au montant de base	1 700 \$* + 1,00 \$/élève	228 768 \$ Estimé	852 843 \$ Estimé	26.82 %
2026-2027	184 200 Estimé	Ajout de 100 \$ au montant de base	1 800 \$* + 1,00 \$/élève	235 257 \$ Estimé	878 430 \$ Estimé	26.78 %
2027-2028	187 884 Estimé	Ajout de 100 \$ au montant de base	1 900 \$* + 1,00 \$/élève	241 818 \$ Estimé	904 780 \$ Estimé	26.73 %
2028- <b>2029</b>	191 642 Estimé	Ajout de 100 \$ au montant de base	2 000 \$* + 1,00 \$/élève	248 453 \$ estimé	931 925 \$ estimé	26.66 %

\* les conseils scolaires de moins de 500 élèves ne paient que ce montant fixe.

<sup>1</sup> Les montants au tableau pourraient changer afin de refléter les variations en ce qui a trait au nombre d'élèves réels dans chacun des conseils scolaires membres de la FNCSF. Pour les fins du tableau, une augmentation annuelle de 2% a été estimée partout au pays.

<sup>2</sup> Le plan de cotisation est sur cinq ans mais la formule de cotisation doit être revue annuellement pour adoption en assemblée générale.

<sup>3</sup> En date du 1er avril 2024, le budget opérationnel annuel 2024-2025 estimé de la FNCSF s'établit à 840 149 \$. Pour les années subséquentes, nous avons prévu une augmentation annuelle variant entre 3 et 4 %.

<sup>4</sup> Un rappel que dans le plan stratégique 2010-2015 de la FNCSF, les membres avaient convenu de maintenir un minimum de 25% du budget qui serait financé par les conseils scolaires via la cotisation annuelle.



**Fédération nationale des  
conseils scolaires francophones**

---

**RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS**

---

**Amendés le 28 octobre 2023  
Sudbury (Ontario)**

**Reconduits le 22 octobre 2022  
Whitehorse (Yukon)**

**Amendés le 30 octobre 2021  
Réunion virtuelle en raison de la pandémie**

**Reconduits le 31 octobre 2020  
Réunion virtuelle en raison de la pandémie**

**Amendés le 26 octobre 2019  
Winnipeg (Manitoba)**

**Reconduits le 20 octobre 2018  
Halifax (Nouvelle-Écosse)**



# Fédération nationale des conseils scolaires francophones

## RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

---

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones est régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

### I INTERPRÉTATION

#### Article 1 - Interprétation

1.1 Les définitions qui suivent s'appliquent aux présents règlements :

« administrateur/administratrice » conseillère/conseiller/commissaire scolaire représentant une entité au conseil d'administration de la FNCSF

« assemblée générale » assemblée générale annuelle ou extraordinaire

« conseil d'administration » conseil d'administration de la FNCSF

« conseil scolaire » entité légale et morale reconnue pour la gestion d'une ou d'un ensemble d'écoles et qui porte le nom de commission, conseil, district, division ou autorité scolaire

« conseillère/conseiller/commissaire scolaire » personne élue qui siège au sein d'un conseil scolaire

« délégué(e) votant(e) » conseillère/conseiller/commissaire scolaire désigné(e) par un membre régulier afin de voter en son nom sur toute question débattue lors d'une assemblée générale

« FNCSF » Fédération nationale des conseils scolaires francophones

« fondé(e) de pouvoir » délégué(e) votant(e) qui reçoit la procuration de voter au nom d'un(e) autre délégué(e) votant(e) qui ne pourra pas être présent(e) lors d'une assemblée générale

« membre » membre régulier ou membre associé

« membre régulier » conseil scolaire francophone ou acadien qui est membre en règle de la FNCSF

« membre associé » toute organisation, autre qu'un conseil scolaire, qui partage l'objectif commun de scolarisation des élèves en français, langue première

1.2 Pour l'application des présents règlements, le singulier s'étend au pluriel et réciproquement, sauf indication contraire du contexte.

## II NOM, BUTS, SIÈGE SOCIAL, LANGUE DE TRAVAIL

### Article 2 – Nom

La société a pour dénomination sociale *Fédération nationale des conseils scolaires francophones* (FNCSF).

### Article 3 – Buts

La FNCSF a pour buts :

- a) d'offrir un forum d'échanges et de concertation pour les conseils scolaires francophones et acadiens du Canada;
- b) de revendiquer les droits des francophones et des Acadiens en matière d'éducation auprès du gouvernement fédéral;
- c) d'appuyer des revendications de ses membres au plan provincial;
- d) d'effectuer des revendications de ses membres au plan national;
- e) d'organiser des sessions de perfectionnement professionnel pour ses membres.

### Article 4 – Siège social

La FNCSF a son siège social à Ottawa.

### Article 5 – Langue de travail

La langue de travail et de communication de la FNCSF est le français.

## III COMPOSITION

### Article 6 – Membres

6.1 Membre régulier - Tout conseil scolaire francophone ou acadien créé en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* devient membre régulier de la FNCSF sur présentation à la direction générale de la FNCSF d'une demande écrite à cet effet. Le droit d'adhésion est assujéti aux dispositions des présents règlements.

6.2 Membre associé - Toute organisation, autre qu'un conseil scolaire, qui partage l'objectif commun de scolarisation des élèves en français, langue première, peut demander, par écrit, le statut de membre associé à la direction générale de la FNCSF. Cette membricité est conditionnelle à son acceptation à la prochaine assemblée générale annuelle et est assujéti aux dispositions du présent règlement.

## **IV DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES**

### Article 7 – Droits et privilèges

7.1 Membre régulier - Tout membre régulier en règle jouit des droits et privilèges reconnus par les présents règlements, notamment le droit de parole et de vote à toute assemblée générale de la FNCSF, le droit de recevoir toutes les publications et de participer à toutes activités de la FNCSF; il exerce ses droits par le biais de ses délégué(e)s votant(e)s. Un membre régulier en règle est celui qui a dûment acquitté sa cotisation annuelle à la FNCSF et se conforme intégralement aux présents règlements.

7.2 Membre associé - Tout membre associé en règle jouit des droits et privilèges suivants : le droit de parole à toute assemblée générale de la FNCSF, le droit de recevoir toutes les publications et de participer à toutes activités de la FNCSF. Cependant, il ne détient aucun droit de vote et ne peut pas participer aux réunions du conseil d'administration. Un membre associé en règle est celui qui a dûment acquitté sa cotisation annuelle à la FNCSF et se conforme intégralement aux présents règlements.

### Article 8 – Cotisation

8.1 Les membres seront avisés par écrit des droits d'adhésion (cotisation annuelle) qu'ils sont tenus de payer. Tous les membres doivent payer leur cotisation annuelle à la FNCSF.

8.2 La cotisation annuelle est établie par résolution du conseil d'administration et adoptée lors de l'assemblée générale annuelle.

8.3 Toute résolution liée à la cotisation annuelle doit être communiquée aux membres au moins 60 jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

8.4 La cotisation annuelle doit être payée dans les 3 premiers mois de l'exercice financier de la FNCSF.

8.5 Le non-paiement de la cotisation annuelle entraîne la perte de qualité de membre.

## **V STRUCTURE**

### Article 9- Assemblée générale

9.1 L'assemblée générale des membres est l'instance suprême de la FNCSF; elle regroupe tous ses membres.

9.2 Les membres réguliers ont chacun droit à un maximum de 3 délégué(e)s votant(e)s choisi(e)s par leur conseil scolaire. Les membres réguliers peuvent prévoir des substituts aux délégué(e)s votant(e)s.

- 9.3 Chaque délégué(e) votant(e) d'un membre régulier peut, par procuration, nommer un autre délégué(e) votant(e) de ce même membre régulier pour assister et agir à titre de fondé(e) de pouvoir à une assemblée de membres de la manière, dans les limites et avec les pouvoirs prévus par la procuration.
- 9.4 Le/la délégué(e) votant(e) doit être présent(e) en assemblée pour pouvoir voter. Par ailleurs, le vote par procuration est permis.
- 9.5 La liste des délégué(e)s votant(e)s, de leurs substituts et/ou de leurs fondé(e)s de pouvoir doit être reçue au siège social de la FNCSF au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée générale.
- 9.6 Sauf stipulation contraire dans les présents règlements, les décisions sont prises à la majorité des voix.
- 9.7 Toutes résolutions doivent être reçues par écrit au siège social de la FNCSF au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée générale.
- 9.8 Toute résolution reçue selon l'article 9.7 doit être réacheminée aux membres au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée générale.
- 9.9 Une résolution qui n'a pas été remise au siège social de la FNCSF dans le délai prescrit est recevable si elle reçoit 2/3 ou plus des voix de l'assemblée générale.
- 9.10 La présidence de la Fédération n'a pas droit de vote sur toute question présentée en assemblée générale sauf si elle est déléguée votante.

#### Article 10 – Réunions de l'assemblée générale

- 10.1 Les membres doivent se réunir en assemblée générale 1 fois par année.
- 10.2 L'avis de convocation faisant état des date, heure et lieu doit être envoyé à tous les membres au moins 30 jours avant la date de la réunion par voie électronique.
- 10.3 Le quorum en assemblée générale est de 50 % des membres réguliers + 1. Un membre régulier est considéré présent si au moins un(e) de ses délégué(e)s votant(e)s est présent(e).
- 10.4 Si le quorum n'est pas atteint dans les 30 minutes suivant l'heure fixée pour la réunion, la séance est levée jusqu'à ce qu'une nouvelle réunion soit convoquée conformément au présent règlement. S'il y a perte de quorum pendant la réunion, la présidence lève la réunion après avoir inscrit le nom des délégué(e)s alors présent(e)s.
- 10.5 Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

### Article 11 – Ordre du jour

- 11.1 L'ordre du jour des assemblées générales est fixé par le conseil d'administration.
- 11.2 L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle doit comporter, au minimum, les questions suivantes :
- a) élection d'une présidence d'assemblée;
  - b) adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale;
  - c) élection des administrateurs et administratrices
  - d) rapport annuel d'activités
  - e) rapport des états financiers vérifiés;
  - f) choix de la firme comptable;
  - g) élections de la présidence et des vice-présidences

### Article 12 – Pouvoirs de l'assemblée générale

L'assemblée générale :

- a) détermine les grandes orientations de la FNCSF;
- b) reçoit les rapports de la présidence, de la direction générale et de la firme comptable;
- c) nomme la firme comptable;
- d) élit les administrateurs et administratrices;
- e) élit la présidence, et les 3 vice-présidences;
- f) délibère de toute question inscrite à l'ordre du jour.

### Article 13 – Conseil d'administration

- 13.1 La FNCSF comprend 3 régions :
- a) l'Ouest et le Nord : le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba
  - b) le Centre : l'Ontario ;
  - c) l'Atlantique : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve et Labrador
- 13.2 Le conseil d'administration est composé de 14 administrateurs/administratrices dont :
- a) une présidence;
  - b) 13 administrateur/administratrices représentant chacun/chacune une des entités suivantes : la Colombie-Britannique, la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC), l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACEPO), la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCENB), la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et Labrador, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.
  - c) ces 13 représentants incluent les 3 vice-présidences, chacune provenant d'une région différente.
- 13.3 Chaque administrateur/administratrice au conseil d'administration de la FNCSF est recommandé(e) par les membres réguliers selon les modalités propres de l'entité qu'il ou elle représente en vertu de l'article 13.2 b). Le nom de l'administrateur/administratrice, ainsi que celui de son substitut, doit être reçu au siège social de la FNCSF au moins 30 jours avant la

tenue de l'assemblée générale. Cette liste sera affichée au moins 24 heures avant la tenue de l'assemblée générale.

- 13.4 Les administrateurs et administratrices recommandé(e)s sont élu(e)s au suffrage universel lors de l'assemblée générale.
- 13.5 La présidence et, par la suite, les 3 vice-présidences sont élues au suffrage universel par les délégué(e)s votant(e)s lors de l'assemblée générale annuelle.
- 13.6 Élections à l'exécutif
  - 13.6.1 Il faut une majorité de tous les votes exprimés pour élire un candidat ;
  - 13.6.2 Si aucun candidat ne rallie cette majorité au premier tour, on recommence un second scrutin afin d'obtenir la majorité requise, mais en éliminant la candidature qui a recueilli le moins de votes. Advenant une égalité pour la candidature ayant le moins de votes, on procédera par tirage au sort pour tirer le nom de la personne qui passera au tour suivant ;
  - 13.6.3 Si un troisième tour de scrutin s'avère nécessaire, seul les deux candidatures ayant obtenu le plus de votes au deuxième tour seront soumises au suffrage. Advenant une égalité pour identifier la 2e candidature, on procédera par tirage au sort pour tirer le nom de la personne qui passera au tour suivant ;
  - 13.6.4 Il revient aux délégués votants de décider si le vote sera effectué de façon confidentielle. Il en va de même pour la divulgation de l'expression des votes, lors du dépouillement.
- 13.7 Tout(e) conseiller/consseiller/commissaire scolaire peut se présenter au poste de présidence, en autant qu'il se conforme au processus de mise en candidature.
- 13.8 Les mises en candidature de la présidence sont recevables jusqu'à 12 h le jour avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.
- 13.9 Les candidatures des 3 vice-présidences doivent faire partie de la liste des administrateurs identifiés selon 13.3.
- 13.10 Les mises en candidature des 3 vice-présidences sont recevables jusqu'à 12 h le jour avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.
- 13.11 Toutes les candidatures aux postes de présidence et de vice-présidences doivent être mises en nomination par 2 délégué(e)s votant à l'assemblée générale annuelle.
- 13.12 Une candidature, même si la personne est absente lors de l'assemblée générale, est recevable si elle est dûment signée par deux (2) délégué(e)s votant(e)s, ainsi que par la personne nommée.
- 13.13 Tout en se conformant aux articles 13.1 à 13.11, une même personne peut poser sa candidature au poste de présidence ainsi qu'au poste de vice-présidence de sa région. Si elle est élue à la présidence, sa candidature à la vice-présidence est automatiquement retirée.
- 13.14 Lors de sa première réunion après l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration nomme les vice-présidences en fonction des postes de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> vice-présidence.

- 13.15 Le fait qu'un administrateur/administratrice, même s'il ou elle est élu(e) au suffrage universel, cesse d'exercer son rôle de conseillère/conseiller/commissaire scolaire sera interprété comme si l'administrateur/administratrice avait soumis sa démission, laquelle entrera en vigueur immédiatement.
- 13.16 Tout poste vacant doit être comblé par le conseil d'administration à la réunion subséquente à la date d'entrée en vigueur de la démission.

#### Article 14 – Remplacement des administrateurs/administratrices au comité exécutif

- 14.1 Si le poste de la présidence devient vacant, la première vice-présidence comble le poste pour le reste du mandat de la présidence. Si le poste de la première vice-présidence devient vacant, la deuxième vice-présidence le comble pour le reste de son mandat. Si le poste de la deuxième vice-présidence devient vacant, la troisième vice-présidence le comble pour le reste de son mandat. Si le poste de la troisième vice-présidence devient vacant, il sera comblé par les administrateurs/administratrices du C.A., lors de la réunion suivant la vacance, et selon l'article 13.2 c).
- 14.2 Le remplacement d'une personne au comité exécutif est effectué par les administrateurs/administratrices, lesquels doivent choisir une candidature parmi le conseil d'administration pour combler la vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### Article 15 – Pouvoirs du conseil d'administration

- 15.1 L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous ses pouvoirs, à l'exception de ceux qui lui sont spécifiquement réservés par les présents règlements.
- 15.2 Le conseil d'administration détermine notamment les politiques et les priorités stratégiques qui découlent des orientations adoptées par l'assemblée générale et veille sur l'administration générale de la FNCSF. Il nomme et évalue la direction générale, approuve le budget, convoque les assemblées, crée des comités selon les besoins et les priorités, et prépare les rapports financiers et les rapports d'activités.

#### Article 16 – Quorum du conseil d'administration

- 16.1 Le quorum aux réunions du conseil d'administration est de 8 administrateurs/administratrices.
- 16.2 Si le quorum n'est pas atteint dans les 30 minutes suivant l'heure fixée pour la réunion, la séance est levée jusqu'à ce qu'une nouvelle réunion soit convoquée conformément aux présents règlements. S'il y a perte de quorum pendant la réunion, la présidence lève la réunion après avoir inscrit le nom des administrateurs/administratrices alors présents.

#### Article 17 – Réunions du conseil d'administration

- 17.1 Le conseil d'administration se réunit au moins 2 fois par année et est convoqué par la présidence.

- 17.2 L'avis de convocation faisant état des date, heure et lieu doit être envoyé à tous les administrateurs au moins 30 jours avant la date de la réunion par voie électronique.
- 17.3 La présidence peut convoquer une réunion d'urgence avec un avis d'au moins 2 jours avant la date de la réunion, en identifiant le point précis à l'ordre du jour.
- 17.4 Une réunion spéciale du conseil d'administration doit être convoquée à l'intérieur d'une période de 14 jours suite à la demande écrite auprès de la présidence d'au moins 5 administrateurs/administratrices, en identifiant le(s) point(s) précis à l'ordre du jour.
- 17.5 Une réunion du conseil d'administration ou d'un de ses comités peut se tenir par téléphone, par un moyen électronique ou par tous les autres modes de communication qui permettent à tous les participants/participantes de communiquer entre eux/elles de façon simultanée et instantanée. L'administrateur/administratrice qui participe à la réunion par un tel moyen est réputé y être présent(e). La tenue d'une réunion par conférence téléphonique ou autre moyen de communication électronique n'affecte pas la validité ni l'effet des résolutions adoptées et des mesures prises au cours de celle-ci.

#### Article 18 – Comité exécutif

Le comité exécutif est composé de 5 personnes :

- a) la présidence;
- b) les trois vice-présidences;
- c) la direction générale, à titre de personne-ressource, sans droit de vote.

#### Article 19 – Pouvoirs du comité exécutif

Le comité exécutif appuie le conseil d'administration dans l'administration plus courante de la FNCSF. Il exécute les décisions et les tâches que lui confie le conseil d'administration et règle des urgences administratives selon les besoins.

#### Article 20 – Quorum du comité exécutif

3 personnes ayant droit de vote constituent le quorum du comité exécutif.

#### Article 21 – Réunion du comité exécutif

- 21.1 Le comité exécutif se réunit chaque fois qu'il est convoqué par la présidence.
- 21.2 L'avis de convocation faisant état des date, heure et lieu doit être envoyé à tous les membres du comité exécutif au moins 30 jours avant la date de la réunion par voie électronique.
- 21.3 La présidence peut convoquer une réunion d'urgence avec un avis d'au moins 24 heures avant la date de la réunion, en identifiant le point précis à l'ordre du jour.



- 21.4 Une réunion spéciale doit être convoquée à l'intérieur d'une période de 14 jours suite à la demande écrite auprès de la présidence d'au moins 2 personnes du comité exécutif, en identifiant le(s) point(s) précis à l'ordre du jour.

#### Article 22 – La présidence

La présidence est le porte-parole officiel de la FNCSF et préside les réunions du conseil d'administration et du comité exécutif. Elle est membre d'office, sans droit de vote, de tous les comités de la FNCSF.

#### Article 23 – Les vice-présidences

- 23.1 La première vice-présidence remplace la présidence en son absence et l'appuie dans toutes ses tâches.
- 23.2 La deuxième vice-présidence remplace la première vice-présidence en son absence et l'appuie dans toutes ses tâches.
- 23.3 La troisième vice-présidence remplace la deuxième vice-présidence en son absence et l'appuie dans toutes ses tâches.
- 23.4 Une vice-présidence qui agit à titre de présidence, jouit de tous les droits et privilèges de la présidence.

#### Article 24 – La direction générale

La direction générale est la principale responsable de l'administration opérationnelle et quotidienne de la FNCSF. Elle tient les procès-verbaux des réunions et le registre des membres. Elle signifie les avis et paie les comptes. Elle conserve les documents et archives. Elle dirige le secrétariat, perçoit les cotisations, signe certains documents financiers et tient des comptes. Elle est responsable de la préparation du rapport financier annuel. Elle accomplit toutes les tâches qui lui sont confiées par le conseil d'administration et le comité exécutif. Elle participe aux réunions du conseil d'administration à titre de personne-ressource et remplit les fonctions de trésorier/trésorière et secrétaire.

## **VI DISPOSITIONS DIVERSES**

#### Article 25 – Exercice financier

- 25.1 L'exercice financier se termine le 31 mars de chaque année.
- 25.2 Tous les chèques, billets, lettres de charge et autres effets négociables pour le compte de la FNCSF doivent être signés, tirés, acceptés ou endossés par la présidence et la direction générale, à moins qu'une ou plusieurs autres personnes ne soient autorisées à leur place, par résolution du conseil d'administration de les signer, les accepter ou les endosser.
- 25.3 Les états financiers annuels sont présentés lors de l'assemblée générale annuelle. Une copie des états financiers annuels peut être obtenue au siège social de la FNCSF.

#### Article 26 – Modifications aux règlements administratifs

- 26.1 Un membre régulier qui désire soumettre une proposition de modification aux présents règlements lors d'une assemblée générale doit le faire par voie de proposition écrite déposée au siège social de la FNCSF au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée générale; la proposition doit comprendre le libellé complet de toute modification proposée.
- 26.2 Le libellé des modifications proposées doit être communiqué aux membres au moins 30 jours avant l'assemblée générale où elles seront étudiées. Le conseil d'administration peut également proposer des modifications aux présents règlements en donnant avis de son intention aux membres et en leur soumettant le libellé des modifications proposées dans le délai de 30 jours tel que stipulé au présent article.
- 26.3 Une proposition de modification aux présents règlements n'ayant pas été reçue au siège social de la FNCSF au moins 45 jours avant l'assemblée générale est recevable si elle reçoit 9/10e ou plus des voix de l'assemblée générale.
- 26.4 Une modification aux présents règlements est adoptée si elle obtient 2/3 ou plus des voix de l'assemblée générale.
- 26.5 Une modification aux présents règlements entre en vigueur à la fin de l'assemblée générale où elle est adoptée à moins que la résolution l'adoptant le précise autrement.

#### Article 27 - Procédures des assemblées délibérantes

La procédure des assemblées délibérantes de la FNCSF est régie par les dispositions pertinentes de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, des règlements administratifs et des politiques de la FNCSF, de toute résolution pertinente de la FNCSF et, dans les autres cas, par l'édition la plus récente de la Procédure des assemblées délibérantes de Victor Morin.

#### Article 28 – Affiliation

La FNCSF peut, par résolution du conseil d'administration, devenir membre de toute association ou organisme national qui poursuit des objectifs analogues.

#### Article 29 – Entrée en vigueur

NOUS CERTIFIONS que les présents règlements administratifs ont été adoptés par résolution extraordinaire lors de l'assemblée générale annuelle du 26 octobre 2013 et amendés depuis.

-----



---

**DESTINATAIRES :** Présidences des conseils scolaires  
Conseiller(ère)s et commissaires scolaires  
Membres du conseil d'administration de la FNCSF

**c.c. Directions générales**  
**Associations / fédérations provinciales de conseils scolaires**

**EXPÉDITEUR :** Simon Cloutier, président

**DATE :** Le 5 juin 2024

**OBJET :** 34<sup>e</sup> assemblée générale annuelle

---

Par la présente, nous aimerions vous convoquer à la 34<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones qui aura lieu :

**Le samedi 26 octobre 2024**  
**de 9 h à 11 h (approx.)**

**Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)**

L'assemblée générale annuelle aura un mode opératoire strictement en présentiel pour la représentation et le vote.

Tous les conseiller(ère)s et commissaires scolaires et élèves-conseillers sont invité(e)s à se joindre à l'assemblée générale annuelle. Toutefois, seulement les trois délégué(e)s mentionné(e)s ci-dessous auront droit de vote.

L'ordre du jour de l'assemblée est joint au présent envoi ainsi que divers documents pertinents, dont les règlements administratifs de la FNCSF que nous vous proposons de reconduire tels quels.

**Nous vous rappelons que les conseils scolaires qui aimeraient soumettre des propositions de modifications aux Règlements ont jusqu'au mercredi 11 septembre pour le faire (45 jours avant l'AGA).** Les propositions doivent être acheminées à [administration@fnscf.ca](mailto:administration@fnscf.ca) avec c.c. à [dq@fnscf.ca](mailto:dq@fnscf.ca) et [presidence@fnscf.ca](mailto:presidence@fnscf.ca). Après cette date, toute proposition de modification peut être présentée mais devra être entérinée en AGA par les neuf dixième (9/10<sup>e</sup>) des membres votants pour être reçue. Une modification aux règlements administratifs est adoptée si elle obtient l'assentiment des deux tiers (2/3) de la délégation votante. À cet effet, nous vous suggérons de vous référer aux articles 26.1 à 26.5 des Règlements administratifs.

Par ailleurs, vous noterez, dans les règlements administratifs, l'article 8.3 qui a trait à la **cotisation annuelle des membres** et qui vise à vous informer à l'avance de nos intentions en lien avec celle-ci. Il est à noter que cette année, et tel que le propose le plan de cotisation 2024-2029, les membres du conseil d'administration vous recommanderont de procéder à une augmentation de 100 \$ par année au montant de base de la cotisation annuelle. Pour l'année 2025-2026, la cotisation annuelle proposée serait donc de 1 700 \$\* + 1,00 \$/élève (\* cotisation fixe de 1 700 \$ pour les conseils scolaires comptant moins de 500 élèves).

De plus, nous aimerions vous rappeler que votre conseil scolaire, tel que stipulé à l'article 9.2, devra **nous faire parvenir la liste (voir fichier joint) des trois délégué(e)s choisi(e)s par résolution qui auront droit de vote lors de l'assemblée générale**. Les membres peuvent prévoir des substituts aux délégué(e)s votant(e)s et/ou des fondé(e)s de pouvoir pour le vote par procuration. La liste des délégué(e)s doit être présentée au secrétariat national de la FNCSF trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, c'est-à-dire avant le jeudi 26 septembre 2024.

... page 2



Aussi, nous aurons également besoin, dans les meilleurs délais, d'une lettre de votre part confirmant le nom du/de la **représentant(e) de votre région au conseil d'administration de la FNCSF** pour l'année 2024-2025, ainsi que celui du substitut. Le mandat de ce(tte) représentant(e) prendra effet dès la fin de l'AGA, le 26 octobre 2024, à moins d'avis contraire de votre part. Le(la) représentant(e) pourra dès lors prendre part à la brève rencontre du C.A. de la FNCSF qui se tiendra à la fin de l'AGA 2024.

Finalement, nous vous rappelons que les **candidatures pour postuler à un poste de l'exécutif de la FNCSF** sont recevables jusqu'à 12 h, heure locale, le vendredi 25 octobre 2024. Les candidatures pour les postes de vice-présidences doivent provenir de la liste des représentants soumis par les conseils scolaires pour l'année 2024-2025 (voir ci-haut). Les candidatures reçues seront affichées sur le site Web de la FNCSF. Nous vous invitons donc à numériser ce formulaire (voir ci-joint) dès maintenant et l'acheminer dans les meilleurs délais au [info@fnssf.ca](mailto:info@fnssf.ca).

Pour tout renseignement additionnel, n'hésitez surtout pas à nous contacter.

Meilleures salutations.

Le président,

*Simon Cloutier*

Simon Cloutier

- p.j.
- a. Ordre du jour proposé de l'AGA du 26 octobre 2024
  - b. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 octobre 2023 (ébauche)
  - c. Règlements administratifs de la FNCSF
  - d. Plan de cotisation 2024-2029
  - e. Formulaire – délégation votante des membres
  - f. Formulaire – résolution
  - g.1 et g.2. Formulaire de mise en candidature (2 documents)



**34<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
ET RÉUNION D'AFFAIRES**

**MISE EN CANDIDATURE**

**POSTE**

---

**PRÉSIDENTE**

**VICE-PRÉSIDENTE  
OUEST ET NORD**

**VICE-PRÉSIDENTE  
CENTRE (ONTARIO)**

**VICE-PRÉSIDENTE  
ATLANTIQUE**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**NOM DU/DE LA CANDIDAT.E**



**NOM DU CONSEIL SCOLAIRE**



**DESCRIPTIF RELATANT SON EXPÉRIENCE**

---



## 34<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET RÉUNION D'AFFAIRES

### MISE EN CANDIDATURE : ÉLECTIONS <sup>1</sup>

#### POSTE

---

❖ Poste (veuillez cocher)

PRÉSIDENTE

VICE-PRÉSIDENTE  
OUEST ET NORD

VICE-PRÉSIDENTE  
CENTRE (ONTARIO)

VICE-PRÉSIDENTE  
ATLANTIQUE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

#### NOM DU/DE LA CANDIDAT.E

---

❖ Nom \_\_\_\_\_

❖ Acceptation par le/la candidat.e \_\_\_\_\_ oui \_\_\_\_\_ non

#### PROPOSEUR / APPUYEUR

---

❖ Proposé par \_\_\_\_\_  
Nom Conseil scolaire

❖ Appuyé par \_\_\_\_\_  
Nom Conseil scolaire

<sup>1</sup> Extraits des Règlements administratifs de la FNCSSF

#### Article 13 - Conseil d'administration

13.7 Tout(e) conseillère/conseiller/commissaire scolaire peut se présenter au poste de présidence, en autant qu'il se conforme au processus de mise en candidature.

13.8 Les mises en candidature de la présidence sont recevables jusqu'à 12 h le jour avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

13.9 Les candidatures des 3 vice-présidences doivent faire partie de la liste des administrateurs identifiés selon 13.3.

13.10 Les mises en candidature des 3 vice-présidences sont recevables jusqu'à 12 h le jour avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

13.11 Toutes les candidatures aux postes de présidence et de vice-présidences doivent être mises en nomination par 2 délégué(e)s votant à l'assemblée générale annuelle.

13.12 Une candidature, même si la personne est absente lors de l'assemblée générale, est recevable si elle est dûment signée par deux (2) délégué(e)s votant(e)s, ainsi que par la personne nommée.

13.13 Tout en se conformant aux articles 13.1 à 13.11, une même personne peut poser sa candidature au poste de présidence ainsi qu'au poste de vice-présidence de sa région. Si elle est élue à la présidence, sa candidature à la vice-présidence est automatiquement retirée.

*Note : Les candidatures pour les postes de vice-présidences doivent provenir de la liste des représentants de la FNCSSF soumis par les conseils scolaires pour l'année 2024-2025*

\_\_\_\_\_

Veuillez noter que la fin des mises en candidature a lieu à 12 h, heure locale, le vendredi 25 octobre 2024. Les candidatures reçues à l'avance seront affichées sur le site Web de la FNCSSF. Nous vous invitons à numériser ce formulaire dès maintenant et à le retourner au [info@fnscsf.ca](mailto:info@fnscsf.ca).



## 34<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET RÉUNION D'AFFAIRES

### DÉLÉGUÉ(E)S AYANT DROIT DE VOTE <sup>1</sup>

SVP nous renvoyer ce formulaire par courriel [info@fnscf.ca](mailto:info@fnscf.ca)

Nom du conseil scolaire : \_\_\_\_\_

À l'attention de la FNCSF :

Voici la liste des **trois conseiller(ère)s scolaires choisi(e)s par résolution qui auront droit de vote** lors de l'assemblée générale annuelle de la FNCSF le 26 octobre 2024 :

Nom des délégué(e)s votant(e)s :	Adresse courriel :
1. _____	_____
2. _____	_____
3. _____	_____

Des substituts ont également été prévus par résolution :	et adresse courriel
1. _____	_____
2. _____	_____
3. _____	_____

Nom du <b>fondé de pouvoir pour vote par procuration (proxy)</b> , si désiré, en cas d'absence de trois délégués votants présents en AGA (doit déjà être nommé à titre de délégué votant) :

<sup>1</sup> Extrait des Règlements administratifs de la FNCSF

#### Article 9 - Assemblée générale

9.2 Les membres réguliers ont chacun droit à un maximum de 3 délégué(e)s votant(e)s choisi(e)s par leur conseil scolaire. Les membres réguliers peuvent prévoir des substituts aux délégué(e)s votant(e)s.

9.3 Chaque délégué(e) votant(e) d'un membre régulier peut, par procuration, nommer un autre délégué(e) votant(e) de ce même membre régulier pour assister et agir à titre de fondé(e) de pouvoir à une assemblée de membres de la manière, dans les limites et avec les pouvoirs prévus par la procuration.

**Note :** La liste desdit(e)s délégué(e)s doit être présentée au siège social de la FNCSF au moins trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, c'est-à-dire avant le jeudi 26 septembre 2024 prochain.



## 34<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle et réunion d'affaires

### Résolution ou amendement

Sujet : \_\_\_\_\_

Proposeur : \_\_\_\_\_

Appuyeur : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

---

---

---

---

Adoptée

Défaite

#### Extraits des Règlements administratifs de la FNCSF

##### Article 9- Assemblée générale

- 9.7 Toutes résolutions doivent être reçues par écrit au siège social de la FNCSF au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée générale.
- 9.8 Toute résolution reçue selon l'article 9.7 doit être réacheminée aux membres au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée générale.
- 9.9 Une résolution qui n'a pas été remise au siège social de la FNCSF dans le délai prescrit est recevable si elle reçoit 2/3 ou plus des voix de l'assemblée générale.

##### Article 26 – Modifications aux règlements administratifs

- 26.1 Un membre régulier qui désire soumettre une proposition de modification aux présents règlements lors d'une assemblée générale doit le faire par voie de proposition écrite déposée au siège social de la FNCSF au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée générale; la proposition doit comprendre le libellé complet de toute modification proposée.
- 26.2 Le libellé des modifications proposées doit être communiqué aux membres au moins 30 jours avant l'assemblée générale où elles seront étudiées. Le conseil d'administration peut également proposer des modifications aux présents règlements en donnant avis de son intention aux membres et en leur soumettant le libellé des modifications proposées dans le délai de 30 jours tel que stipulé au présent article.
- 26.3 Une proposition de modification aux présents règlements n'ayant pas été reçue au siège social de la FNCSF au moins 45 jours avant l'assemblée générale est recevable si elle reçoit 9/10e ou plus des voix de l'assemblée générale.
- 26.4 Une modification aux présents règlements est adoptée si elle obtient 2/3 ou plus des voix de l'assemblée générale.
- 26.5 Une modification aux présents règlements entre en vigueur à la fin de l'assemblée générale où elle est adoptée à moins que la résolution l'adoptant le précise autrement.





## 34<sup>e</sup> assemblée générale annuelle

Le samedi 26 octobre 2024, à 9 h

Delta Prince Edward (Île-du-Prince-Édouard)

### Ordre du jour proposé

---

1. Ouverture et appel nominal
2. Élection d'une présidence et d'une secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbaux :
  - 4.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 octobre 2023
5. Suivis aux procès-verbaux
6. Élections : représentantes et représentants au conseil d'administration 2024-2025
7. Rapport annuel d'activités
8. Rapport sur la planification stratégique 2020-2025
9. Affaires financières
  - 9.1. Rapport annuel financier au 31 mars 2024 – présentation et réception
  - 9.2. Nomination d'une firme d'experts-comptables pour l'audit 2024-2025
  - 9.3. Cotisation annuelle 2025-2026
10. Règlements administratifs
11. Résolutions
12. Élections des membres de l'exécutif
13. Date et lieu des prochaines rencontres
14. Levée de l'assemblée

Mon école : branchée sur ma communauté  
et ouverte sur le monde !



24 au 26 octobre 2024  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

## Invitation

C'est avec plaisir que nous vous invitons au 34<sup>e</sup> congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones qui se tiendra à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard).

Pour cette édition, nous vous proposons une thématique qui fait un clin d'œil à deux éléments qui sont au cœur de l'ADN de l'école de langue française.

L'école de langue française est enracinée dans sa communauté, dans l'esprit de l'école communautaire citoyenne, et se veut, par ailleurs, ouverte sur le monde dans l'esprit d'une francophonie plurielle. L'immigration est une source de croissance de nos effectifs scolaires comme l'a attesté le jugement récent de la Cour suprême du Canada sur le droit de gestion des admissions d'élèves et l'importance d'élargir la définition d'un ayant droit pour refléter de façon plus juste l'immigration francophone constante en contexte minoritaire au Canada.

Le congrès de la FNCSF vous propose donc des activités de réseautage, d'échanges et de découvertes pour vous accompagner dans vos fonctions!

Nous espérons vous accueillir en grand nombre!

Votre président,

*Simon Cloutier*

Simon Cloutier



Simon Cloutier  
Président de  
la FNCSF







# CONGRÈS 2024 DE LA FNCSF

## SURVOL DU PROGRAMME

### LE MERCREDI 23 OCTOBRE 2024

- 9 h à 16 h Rencontre des membres du conseil d'administration de la FNCSF
- 18 h à 21 h Dîner des présidences des conseils scolaires et des membres du conseil d'administration de la FNCSF  
*Restaurant The Pilot House, 70 rue Grafton, Charlottetown*

### LE JEUDI 24 OCTOBRE 2024

- 9 h à 16 h 15 Activités interactives et réflexions  
Visite d'une école  
Rencontre des membres du RNDGE et remise du prix Edgar-Gallant
- 18 h à 20 h Soirée retrouvailles organisée par la  
Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard

### LE VENDREDI 25 OCTOBRE 2024

- 9 h à 16 h 15 Conférence, table ronde et ateliers (au choix)
- 18 h à 21 h 30 Banquet et remises de prix de reconnaissance et bourses

### LE SAMEDI 26 OCTOBRE 2024

- 9 h à 11 h approx. Assemblée générale annuelle
- 11 h à 12 h Rencontre des membres du conseil d'administration de la FNCSF 2024-2025
- 14 h à 18 h Visites guidées (au choix)

### Délégation jeunesse

Les conseils scolaires sont invités à inscrire leurs élèves-conseillers. Toutefois, leur supervision reste sous l'entière responsabilité des conseils scolaires concernés. Leurs activités seront les mêmes que pour les congressistes.

Par ailleurs, il est à noter que ces élèves seront invités à participer à la causerie du jeudi 24 octobre 2024, 10 h 45, portant sur l'engagement.

*Note : une session d'orientation, pour la délégation jeunesse participant à la causerie, aura lieu le jeudi 24 octobre 2024, de 7 h 30 à 9 h. Tous les détails seront envoyés avant l'événement.*

Congrès annuel  
24 au 26 octobre 2024





## JEUDI 24 OCTOBRE 2024

**7 h 30** *Petit-déjeuner des congressistes*  
*Place aux exposants*  
*Inscription au congrès de 8 h à 9 h*

**9 h** RECONNAISSANCE des territoires autochtones  
MOT D'OUVERTURE de la présidence de la FNCSF

**9 h 05** MOTS DE BIENVENUE de dignitaires

**9 h 15** ACTIVITÉ BRISE-GLACE DE RÉSEAUTAGE

**9 h 15** RENCONTRE DU RNDGE

**10 h 30**

**Pause santé et Place aux exposants**

**10 h 45** LES ÉLÈVES CONSEILLERS EN VEDETTE  
Comment favoriser l'engagement des  
élèves envers la francophonie?

**12 h**

**Déjeuner des congressistes**  
**et Place aux exposants**

**13 h** Activités en simultanée  
Visite de l'école François-Buote  
Réflexion sur le plan stratégique de la FNCSF  
*Selon le groupe assigné*

**14 h 30**

**Pause santé et Place aux exposants**

**14 h 45** Activités en simultanée  
Visite de l'école François-Buote  
Réflexion sur le plan stratégique de la FNCSF  
*Selon le groupe assigné*

**16 h 15** CLÔTURE

**16 h 30** RENCONTRE DU RNDGE  
Remise du prix Edgar-Gallant 2024

**18 h à 20 h** SOIRÉE RETROUVAILLES au Carrefour de l'Isle-Saint-Jean  
Gracieusement organisée par la  
Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard





## CONGRÈS 2024 DE LA FNCSF

C'est avec un grand plaisir que la Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard vous invite à une soirée retrouvailles.

L'événement se tiendra au Carrefour de l'Isle-Saint-Jean, centre scolaire-communautaire qui rassemble les ressources des francophones et des Acadiens de la grande région de Charlottetown dans le but de développer leur culture et leur langue.

Il s'agit d'un événement à ne pas manquer qui comprendra de l'animation musicale, des amuse-bouches, ainsi que des occasions de réseautage.

C'est un rendez-vous!

# SOIRÉE RETROUVAILLES

**JEUDI** 24 octobre 2024  
18 h à 20 h

La Commission scolaire de langue française

# CSLF



de l'Île-du-Prince-Édouard

**Transport par autobus :**  
Départ à 17 h 45 : entrée principale de l'hôtel  
Retour par autobus vers l'hôtel : 20 h

Tenue suggérée : décontractée



Sirène et Matelot

**Billets additionnels pour conjoint(e)s et accompagnateurs(trices) :**  
Possibilité d'acheter des billets additionnels, selon la disponibilité.  
Les coûts sont de 35 \$ par billet et payables à l'avance pour réserver sa place.



## VENDREDI 25 OCTOBRE 2024

7 h 30 *Petit-déjeuner des congressistes*  
*Inscription au congrès*  
*Place aux exposants*

8 h *Célébration eucharistique*

9 h RECONNAISSANCE des territoires autochtones  
MOT D'OUVERTURE de la présidence de la FNCSF

9 h 10 MOTS DE BIENVENUE de dignitaires

9 h 25 CONFÉRENCE PRINCIPALE  
La réconciliation et la santé mentale  
des élèves et du personnel scolaire

10 h 30

**Pause santé et Place aux exposants**

10 h 45 ATELIERS AU CHOIX

Atelier 1 - Intelligence artificielle et apprentissages  
Atelier 2 - ABC du démarchage

Atelier 3 - Comment se démarquer de la concurrence  
Atelier 4 - Fréquentation scolaire et immigration

12 h 15

**Déjeuner des congressistes**  
**et Place aux exposants**

# VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 (SUITE)

## 13 h 15 ATELIERS AU CHOIX

Atelier 1 - Intelligence artificielle et apprentissages  
Atelier 2 - ABC du démarchage

Atelier 3 - Comment se démarquer de la concurrence  
Atelier 4 - Fréquentation scolaire et immigration

## 14 h 45

**Pause santé et Place aux exposants**

## 15 h TABLE RONDE

L'école de langue française : l'importance de reconnaître financièrement la spécificité de nos écoles pour appuyer la croissance des effectifs scolaires

## 16 h 15 CLÔTURE

16 h 15 **POURSUITE DE LA PLACE DES EXPOSANTS (jusqu'à 17 h)**

## 18 h à 21 h 30

### BANQUET DE LA FNCSF

Et remises de prix de reconnaissance et bourses

Soirée protocolaire qui se veut conviviale, tout en étant l'occasion de reconnaître des personnes exceptionnelles.

# SAMEDI 26 OCTOBRE 2024

7 h 30 *Petit-déjeuner des congressistes*

## 9 h ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Levée vers 11 h (approx.)

11 h approx. Rencontre des membres du conseil d'administration de la FNCSF 2024-2025

14 h à 18 h Visites guidées (au choix)



# CONGRÈS 2024

## JEUDI 24 OCTOBRE

### Précisions

activités en simultanée

13 h à 14 h 30 / 14 h 45 à 16 h 15

Au cours de l'après-midi, vous serez invités à participer à deux activités.  
Les participants seront assignés à deux groupes différents afin de faciliter le déroulement.

Visite de l'École François-Buote

Heure de l'activité  
selon le groupe assigné



L'école François-Buote tient son nom de celui qui a été le premier enseignant acadien de l'Île-du-Prince-Édouard au début du 19e siècle. Elle accueille les élèves de la maternelle à la 12e année. Elle est située à Charlottetown. Les élèves qui fréquentent l'école viennent des parties centrales du comté de Queens, y compris la ville de Charlottetown.

Apprenez-en davantage sur l'éducation, à l'Île, et sur cette école qui est un milieu de vie francophone où tous les partenaires en éducation œuvrent ensemble pour le développement cognitif, socio-affectif, psychomoteur et culturel de l'individu ainsi que de son épanouissement.

Réflexion sur le prochain plan stratégique 2025-2030 de la FNCSF

Heure de l'activité  
selon le groupe assigné

Le plan stratégique est l'outil de gouvernance qui guide les actions du conseil d'administration de la FNCSF sur lequel siègent les représentants des conseils scolaires francophones et associations de conseils scolaires francophones au pays.

Vous êtes donc invités à participer à une session interactive animée par la firme accompagnant la FNCSF, puisque votre rétroaction est essentielle afin d'identifier les grands axes sur lesquels se penchera l'organisme pour le terme de 2025-2030.



Linda Savard  
Consultante, firme Axion



Congrès annuel  
24 au 26 octobre 2024



# CONGRÈS 2024

## VENDREDI 25 OCTOBRE

### Précisions

**ateliers**

**10 h 45 et 13 h 15**

Heure de l'activité  
selon le groupe assigné

Lors de leur inscription, les congressistes sont invités à faire un choix d'ateliers, en ordre de préférence.

Nous tenterons de respecter les choix effectués dans la mesure du possible.

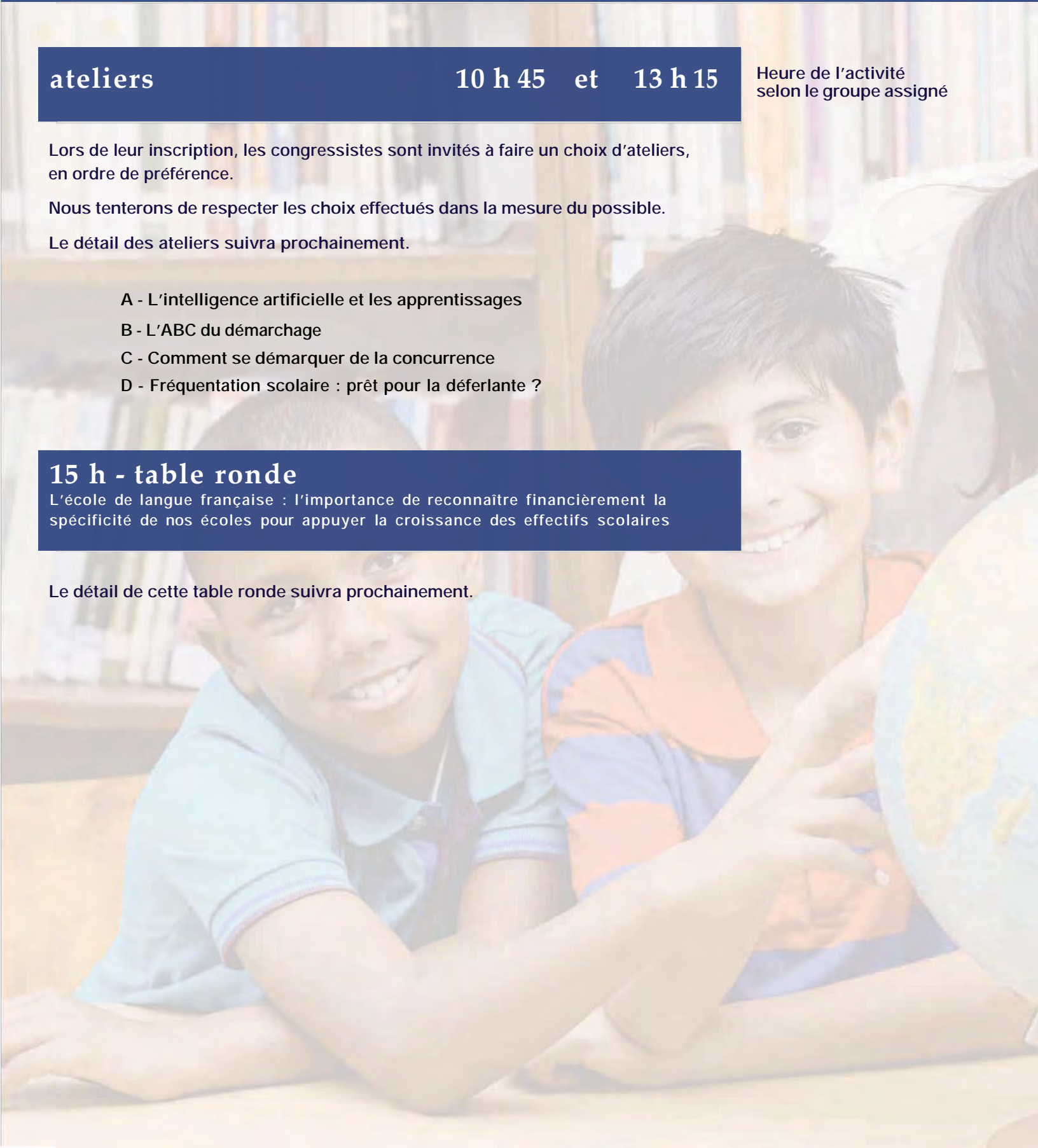
Le détail des ateliers suivra prochainement.

- A - L'intelligence artificielle et les apprentissages
- B - L'ABC du démarchage
- C - Comment se démarquer de la concurrence
- D - Fréquentation scolaire : prêt pour la déferlante ?

### **15 h - table ronde**

L'école de langue française : l'importance de reconnaître financièrement la spécificité de nos écoles pour appuyer la croissance des effectifs scolaires

Le détail de cette table ronde suivra prochainement.





# CONGRÈS 2024

## Quelques précisions additionnelles

### mercredi 23 octobre 2024

Dîner des présidences des conseils scolaires et des membres du conseil d'administration de la FNCSF

18 h à 20 h 30

La FNCSF invite, à titre gracieux, les présidences des conseils scolaires ainsi que les membres de son conseil d'administration à une rencontre autour d'un bon repas.

Pour l'occasion, nous nous rendrons au restaurant The Pilot House qui est situé au 70, rue Grafton, à Charlottetown. Les convives pourront s'y rendre à pied puisque le restaurant est situé à 500 mètres de l'hôtel Delta.

Prévoir 8 minutes de marche, vers le haut de la rue Queen.



### vendredi 25 octobre 2024

Banquet de la FNCSF

18 h à 21 h 30

Cette soirée se veut conviviale tout en étant l'occasion de reconnaître des personnes exceptionnelles.

Tel que le veut la tradition, ce banquet mettra à l'honneur la personne lauréate du prix Jean-Robert-Gauthier 2024 qui vise à souligner l'apport, au plan national, d'une conseillère ou d'un conseiller scolaire dans le domaine de l'éducation en français en milieu minoritaire.

La détermination de nos élèves sera aussi soulignée avec la remise des bourses Paul-Charbonneau 2024 et des bourses sur la persévérance scolaire du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGE).

Bar payant dès 18 h  
18 h 30 Début des discours  
et service du repas

Tenue de ville suggérée

### Remises de prix et bourses

#### Prix Jean-Robert-Gauthier

Le prix instauré en l'honneur du Sénateur Jean-Robert Gauthier vise à reconnaître l'apport exceptionnel d'un(e) conseiller(ère) francophone ou acadien(ne) qui a défendu avec vigueur et conviction, dans l'adversité, le principe de l'éducation en français en contexte minoritaire et de la dualité linguistique.

#### Prix Edgar-Gallant

Le prix Edgar-Gallant vise à souligner l'apport, à l'échelle nationale, d'un(e) francophone ou d'un(e) Acadien(ne) au développement de l'éducation en français à titre d'administrateur(trice) dans le domaine de la gestion scolaire.

#### Bourses Paul-Charbonneau

Ces bourses permettent de souligner le rendement académique et l'engagement communautaire de trois finissant(e)s du secondaire représentant respectivement chacune des trois régions du pays (Atlantique, Centre, Ouest/Nord) qui ont à cœur leur langue et leur culture.

#### Bourses de la persévérance scolaire

Grâce à cette initiative du RNDGE, jusqu'à trois finissant(e)s du secondaire sont reconnus annuellement pour avoir fait preuve de détermination et résilience durant leur parcours scolaire, malgré les défis rencontrés.



# COORDONNÉES DE L'HÔTEL ET TRANSPORT

## CONGRÈS 2024 DE LA FNCSF



**Delta Hotels by Marriott Prince Edward**  
18, rue Queen, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 4A1

Tarif de groupe : 195 \$ la nuitée, chambre standard  
205 \$ la nuitée, chambre avec vue sur l'eau  
Tarifs assujettis aux taxes provinciales et/ou autres frais applicables.  
Tarifs de groupe en vigueur jusqu'au 20 septembre 2024.

Réservations : 1-844-496-8550 (citer le nom de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones - FNCSF)  
Réservations en ligne : [https://www.marriott.com/event-reservations/reservation-link.mi?id=1699542185026&key=GRP&ap\\_p=resvlink](https://www.marriott.com/event-reservations/reservation-link.mi?id=1699542185026&key=GRP&ap_p=resvlink)

### Code promotionnel AIR CANADA

Air Canada, transporteur canadien officiel du congrès, offre un rabais aux congressistes.  
Tous les détails sous la rubrique "Transport", au <https://fnscf.ca/evenements/congres-annuel>

### Prière de noter les informations suivantes pour l'hôtel :

- ◆ Dépôt de garantie demandé
- ◆ Heure d'arrivée 15 h, heure de départ 11 h
- ◆ Stationnement : 21 \$/jour; long terme; Valet 40 \$/jour

### Déplacements

Toutes les activités du congrès se dérouleront à l'hôtel Delta, à l'exception de la soirée retrouvailles du 24 octobre 2024.

Tous les frais de transport pour se rendre au congrès et en revenir doivent être déboursés par les participants et participantes.

Le Delta Prince Edward se trouve à environ 15 minutes de l'Aéroport du Charlottetown (YYG). Il n'y a pas de service de navette de l'aéroport. Un frais de taxi situé entre 20 et 30 \$ (aller simple) est à prévoir. Nous vous encourageons à partager un taxi.



*N.B. N'oubliez pas de prévoir des vêtements appropriés au climat de Charlottetown à ce temps de l'année.*





## CONGRÈS 2024 DE LA FNCSF

# EXCURSIONS

La FNCSF est fière de travailler de concert avec EF Voyages Culturels pour vous offrir deux choix de visites guidées.

Grâce à ce partenariat, les délégués du congrès auront l'occasion de s'inscrire sans frais (nombre limité de places) à l'une des options suivantes :



**VOYAGES  
CULTURELS**

### Visite 1 - Tournée de la ville de Charlottetown

Partez à la découverte de la ville de Charlottetown, avec votre guide francophone, au cours d'une aventure en autocar qui marie l'histoire à l'accueil chaleureux des gens de l'Île.

Nous vous proposons une visite du lieu historique national du Canada de la Basilique-Catholique-Saint-Dunstan (1897), représentatif du style d'architecture néo-gothique. Le district historique de la rue Great George, tout près de la basilique, vous permettra d'en apprendre davantage sur l'ère de la voile en bois et sa relation avec la Confédération du Canada.

La tournée se poursuit avec un arrêt au lieu historique national du Canada de la Chapelle All Souls (1888), une chapelle en grès de l'île, style gothique de l'époque victorienne, qui se trouve à côté de la cathédrale anglicane St. Peter's, construite en 1867-1869, et qui surplombe la belle place de Rochford.

Découvrez les charmes de la capitale tout en admirant des points d'intérêt tels que le lieu historique national Province House, la maison historique Beaconsfield, le lieu historique national du Canada de l'Hôtel-du-Gouverneur, le parc Victoria, le Centre de la Confédération, l'Hôtel de ville et UPEI.

Finalement, PEI Brewing vous accueillera pour une tournée de la brasserie et une dégustation avant le retour à l'hôtel.

**13 h 45 - embarquement sur l'autocar à l'entrée principale de l'hôtel. Retour prévu à 18 h.**



### Visite 2 - Promenade sur l'Île / Anne aux pignons verts

Une petite tournée en autocar du centre-ville de Charlottetown, avec votre guide francophone, servira d'introduction à cette aventure qui invitera les voyageurs à découvrir l'Île et son paysage pittoresque.

Vous découvrirez ainsi le Parc national de l'Île-du-Prince-Édouard, au pays de Cavendish, avec ses plages de sable qui bordent les falaises de grès rouge. Vous aurez l'occasion de visiter le site patrimonial Green Gables qui a inspiré, à Lucy Maud Montgomery, l'écriture de la célèbre histoire d'Anne aux pignons verts.

L'aventure se poursuivra dans le village de pêche traditionnel de North Rustico, fondé en 1790, où l'histoire de la pêche de l'Île vous sera racontée.

Niché sur les rives de la rivière Clyde, dans le pittoresque village de New Glasgow, le Preserve Company sera votre dernier arrêt et vous permettra de faire quelques achats, entre autres, des confitures faites sur l'île et de l'artisanat local.

Au voyage de retour, profitez de cette occasion pour savourer le magnifique paysage.

**13 h 45 - embarquement sur l'autocar à l'entrée principale de l'hôtel. Retour prévu à 18 h.**

*N.B. N'oubliez pas de prévoir des vêtements appropriés au climat de Charlottetown, à ce temps de l'année, puisque les activités se tiendront beau temps, mauvais temps.*



### Inscription aux visites guidées

Via le formulaire d'inscription au congrès.

Tous les détails au

<https://fnscf.ca/evenements/congres-annuel>

Date limite : 4 octobre 2024

La période d'inscription est  
en vigueur jusqu'au 4 octobre 2024.

Congrès 2024



L'inscription au congrès se fait en ligne, via le site Web de la FNCSF :  
<https://fncsf.ca/evenements/congres-annuel/>

Pour plus d'informations  
Michelle Koncz, coordonnatrice d'événements  
[info@fncsf.ca](mailto:info@fncsf.ca)

À vos calendriers !





## 33<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle

Le 28 octobre 2023

Hôtel Holiday Inn, Sudbury (Ontario)

### Présences :

#### **Membres du Comité exécutif de la FNCSF :**

Cloutier, Simon, TNO, président  
Lacombe, Johanne, ON, 1<sup>ère</sup> vice-présidence  
Saumure, Tanya, AB, 2<sup>e</sup> vice-présidence

#### **Membres du Conseil d'administration de la FNCSF :**

Barry, Alpha, SK  
Blais, Jean-Sébastien, YK  
Blanchard, Stéphane, IPE  
Lavoie, Marie-Pierre, CB  
Ouled Ali, Samia, ON  
Racette, Diane, NÉ  
Sessua, Judy, NU  
Simard, Michel, MB  
Tuyishime, Jean de Dieu, TNO

#### **Commissaires, conseillères et conseillers scolaires :**

Alary, Alexandre, ON  
Alary, Étienne, AB  
Allen, Julie, ON  
Arcand, Nicole, ON  
Aubin-Gagné, Monique, ON  
Bernotas, David, ON  
Berthiaume, Claude, ON  
Bisson, Josée, ON  
Blais, Donald, ON  
Bouchard, Sergine-Rachelle, ON  
Boudreault, Sonia, ON  
Bougie, Myriam, YK  
Boulangier, Catherine, TNO  
Brydges, Janine, ON  
Burns, Diane, ON  
Claveau, Marie-Christine, CB  
Clément, Denis, MB

#### **Commissaires, conseillères et conseillers scolaires (suite) :**

Cyr, Francine, NB  
Demers, Ronald, ON  
Desjardins, Chantal, AB  
Desrochers, Gaétan, CB  
Dion, Langis, ON  
Dupuis, Yolande, MB  
Essiembre, Louise, ON  
Faucon, Michel, ON  
Foulem, Ghislaine, NB  
Forget, Denis, ON  
Fournier, Nicole, ON  
Gagnon, Guy, MB  
Gagnon, Rhéal, MB  
Gallant, Richard, NB  
Gélineault, Anne-Marie, ON  
Gervais, Paul, ON  
Grégoire, Léon, ON  
Grégoire, Roger, ON  
Hébert, Michèle, NB  
Héroux, Jacques, ON  
Howlett, Katherine, NÉ  
Joanisse, Raymond, ON  
Labelle, Denis, ON  
Labrèche, Jeannette, ON  
Lalonde, André-Paul, ON  
Lalonde, Claude, ON  
Lapointe, Eric, ON  
Larsen, Danielle, AB  
Lavigne, Lise, ON  
Legault, Marcel, ON  
Lemay, Jean, ON  
Lemoine, Roger, ON  
Lesage, Bernard, MB  
Levesque, Marcel, ON  
Maisonnette, Sylvianne, AB  
Marcil, Jacinthe, ON  
McKinnon, Clara, ON

#### **Commissaires, conseillères et conseillers scolaires (suite) :**

Mondo, Marcellin Kwilu, ON  
Oakes, Madeleine, ON  
Ouellette, Lynn, ON  
Paquin, Lucie, ON  
Paradis, David, ON  
Paradis, Mario, AB  
Payeur, Sylvie, ON  
Perreault, Monique, ON  
Primeau, Louise, ON  
Roy, Reginald, AB  
Salituri, Suzanne, ON  
Savoie-Day, Jolène, ON  
Schmitt, Sylvie, MB  
Séguin, Michel, ON  
Tagnigou, Collins, NU  
Tessier, Luc, ON  
Thibideau, Claire, ON  
Vaillancourt, Francine, ON  
Veilleux, Alexandre, NB

#### **Élèves conseillers (ères)**

Borecki, Renée-Anne, ON  
Poulin, Abigail, ON

#### **Ministères, organismes nationaux et autres participants :**

Beaudin, Alexandre, ACEPO  
Bernard, Ghislain, IPE  
Dessureault, Anne-Marie, FNCSF  
Giroux, Daniel (présidence d'AGA)  
Girard, Isabelle, ACEPO  
Koncz, Michelle, FNCSF  
Kropielnicki, Brigitte, CSNO  
Laforte, Isabelle, Patrimoine canadien  
Morand, Valérie, FNCSF  
Osakanu, Thérèse, FNCSF

### **Ordre du jour**

1. Ouverture et appel nominal
2. Élection d'une présidence d'assemblée et d'une secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbaux :
  - 4.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 octobre 2022
5. Suivis aux procès-verbaux
6. Élections : représentantes et représentants au conseil d'administration 2023-2024
7. Rapport annuel d'activités
8. Rapport sur la planification stratégique 2020-2025
9. Affaires financières
  - 9.1. Rapport financier annuel au 31 mars 2023 – présentation et réception
  - 9.2. Nomination d'une firme d'experts-comptables pour l'audit 2023-2024
  - 9.3. Cotisation annuelle 2024-2025
10. Règlements administratifs
11. Résolutions
12. Élections des membres de l'exécutif
13. Date et lieu des prochaines rencontres
14. Levée de l'assemblée

## PROCÈS-VERBAL NON ADOPTÉ

### 1. Ouverture et appel nominal

La rencontre débute à 9 h 05. Le président de la FNCSF, Simon Cloutier, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette 33<sup>e</sup> assemblée générale annuelle.

Il prend quelques instants pour reconnaître le territoire autochtone, confirme le nombre de délégués votants et constate le quorum.

### 2. Élection d'une présidence d'assemblée et d'une secrétaire d'assemblée

*Il est proposé par Samia Ouled Ali et appuyé par Monique Perreault :*

Que monsieur Daniel Giroux agisse à titre de présidence d'assemblée.

ADOPTÉE

Monsieur Giroux prend le relais pour présider la séance.

*Il est proposé par Jean-Sébastien Blais et appuyé par Sylvie Schmitt :*

Que madame Anne-Marie Dessureault agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE

### 3. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Anne-Marie Gélinault et appuyé par Marie-Pierre Lavoie :*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

### 4. Procès-verbaux

#### 4.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 octobre 2022

*Il est proposé par Langis Dion et appuyé par Janine Brydges :*

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 octobre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE

### 5. Suivis aux procès-verbaux

Les suivis sont prévus à l'ordre du jour, s'il y a lieu.

### 6. Élections : représentantes et représentants au conseil d'administration 2023-2024

La présidence de l'assemblée énumère la liste des représentantes et des représentants des régions qui sont proposés afin de siéger au sein du conseil d'administration de la FNCSF pour l'année 2023-2024.

*Il est proposé par Etienne Alary et appuyé par Yolande Dupuis :*

D'élire les membres du conseil d'administration selon la liste des représentantes et représentants des régions, telle que présentée.

ADOPTÉE



## 7. Rapport annuel d'activités 2022-2023

Valérie Morand, directrice générale de la FNCSF, présente à l'assemblée les faits saillants du [rapport annuel 2022-2023](#) qui est accessible en ligne. (voir powerpoint)

*Il est proposé par Suzanne Salituri et appuyé par Sylvie Schmitt :*

De recevoir le rapport annuel d'activités 2022-2023.

**ADOPTÉE**

## 8. Présentation de la planification stratégique 2020-2025

Simon Cloutier, président de la FNCSF, présente quelques-unes des initiatives réalisées en 2022-2023 selon les trois axes d'intervention de la [planification stratégique 2020-2025](#) de la FNCSF. (voir powerpoint).

*Il est proposé par Diane Burns et appuyé par Nicole Fournier :*

De recevoir le rapport en lien avec la planification stratégique de la FNCSF pour 2020-2025.

**ADOPTÉE**

## 9. Affaires financières

### 9.1 Rapport financier annuel au 31 mars 2023 – présentation et réception

Catherine Gagnon-Plouffe, associée chez Marcil Lavallée, se joint à la rencontre via visioconférence. Elle fait la présentation du rapport financier annuel.

Après quelques questions et clarifications,

*Il est proposé par Ghislaine Foulem et appuyé par Michel Simard :*

De recevoir les états financiers au 31 mars 2023 audités par la firme d'experts-comptables Marcil-Lavallée, tels que présentés.

**ADOPTÉE**

### 9.2 Nomination d'une firme d'experts-comptables pour l'audit 2023-2024

Suite à l'appel d'offres effectué en 2023 (aux 3 ans) auprès de cabinets d'experts-comptables de la région d'Ottawa,

*Il est proposé par Sergine-Rachelle Bouchard et appuyé par Anne-Marie Gélinault :*

De nommer à nouveau la firme d'experts-comptables Marcil-Lavallée à titre d'auditeurs pour l'exercice financier 2023-2024 de la FNCSF.

**ADOPTÉE**

### 9.3 Cotisation annuelle 2024-2025

Simon Cloutier, président de la FNCSF, présente le nouveau plan de cotisation de la FNCSF pour la période 2024-2029, ainsi que la recommandation du conseil d'administration de la FNCSF d'augmenter le montant de base de la formule 2024-2025 de 100 \$.

*Il est proposé par Anne-Marie Gélinault et appuyé par Louise Essiembre :*

D'adopter le nouveau plan de cotisation 2024-2029, tel que proposé.

**ADOPTÉE**

Note : la formule de cotisation est adoptée annuellement.

Par ailleurs,

*Il est proposé par Sonia Boudreault et appuyé par Roger Grégoire :*

D'augmenter le montant de base de la formule de cotisation annuelle 2024-2025 de 100 \$ pour qu'il devienne :

1 600 \$ par conseil scolaire + 1,00 \$ \* par élève

\* Les conseils scolaires de 500 élèves et moins ont un montant de cotisation fixe à 1 600 \$.

**ADOPTÉE**

Les membres recevront un avis de cotisation pour 2024-2025 au printemps 2024.

## **10. Règlements administratifs**

Des suggestions de modifications sont présentées à l'article 13 afin d'apporter des précisions sur les élections à l'exécutif.

*Il est proposé par Jacinthe Marcil et appuyé par Michel Faucon :*

D'adopter les suggestions de modifications aux règlements administratifs, telles que présentées.

**ADOPTÉE**

## **11. Résolutions**

Sans objet.

## **12. Élections des membres de l'exécutif**

**En raison de la réception de plusieurs candidatures pour un même poste, il y aura des élections :**

*Il est proposé par Samia Ouled Ali et appuyé par Anne-Marie Gélinault :*

De procéder par vote secret.

**ADOPTÉE**

*Il est proposé par Alexandre Alary et appuyé par Sylvie Schmitt :*

Que Daniel Giroux soit nommé président d'élection.

**ADOPTÉE**

*Il est proposé par Ghislaine Foulem et appuyé par Michel Simard :*

Que Anne-Marie Dessureault et Michelle Koncz soient nommées scrutatrices.

**ADOPTÉE**

## **Présidence**

1 seule candidature a été reçue.

*Il est proposé par Diane Burns et appuyé par Collins Tagnigou :*

De soumettre la candidature de Simon Cloutier à la présidence de la FNCSF.

**ADOPTÉE**

La candidature de Simon Cloutier est la seule reçue dans les délais. Il est élu au poste de présidence de la FNCSF jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

### **Vice-présidence – région Centre (Ontario)**

*Il est proposé par Samia Ouled Ali et appuyé par Michel Simard :*

De soumettre la candidature de Johanne Lacombe à la vice-présidence – région Centre (Ontario) de la FNCSF.

**ADOPTÉE**

La candidature de Johanne Lacombe est la seule reçue dans les délais. Elle est élue au poste de vice-présidence – région Centre (Ontario) de la FNCSF jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

### **Vice-présidence – région Atlantique**

*Il est proposé par Francine Cyr et appuyé par Diane Racette :*

De soumettre la candidature de Robert Levesque à la vice-présidence – région Atlantique de la FNCSF.

**ADOPTÉE**

La candidature de Robert Levesque est la seule reçue dans les délais. Il est élu au poste de vice-présidence – région Atlantique jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

### **Vice-présidence – région Ouest et Nord**

**Deux candidatures ont été reçues.**

*Il est proposé par Judy Sessua et appuyé par Alpha Barry :*

De soumettre la candidature de Marie-Pierre Lavoie à la vice-présidence – région Ouest et Nord de la FNCSF.

*Il est proposé par Suzanne Salituri et appuyé par Catherine Boulanger :*

De soumettre la candidature de Tanya Saumure à la vice-présidence – région Ouest et Nord de la FNCSF.

Les candidats prennent la parole et s'adressent à l'assemblée. (2 minutes chacun)

Les délégués votants passent au vote secret.

Tanya Saumure est élue au poste de vice-présidence – région Ouest et Nord de la FNCSF jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Note : Les postes de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> vice-présidences seront comblés lors de la réunion du conseil d'administration qui se tiendra dès la fin de l'AGA 2022.

*Il est proposé par Claude Lalonde et appuyé par Francine Cyr :*

De procéder à la destruction des bulletins de vote.

**ADOPTÉE**

### **13. Date et lieu des prochaines rencontres**

Le congrès annuel et l'AGA 2024 se tiendront à Charlottetown (Ile-du-Prince-Édouard), du 24 au 26 octobre 2024.

Une courte présentation vidéo des attraits de la région est présentée à l'assemblée.

Par ailleurs,

*Il est proposé par Marie-Pierre Lavoie et appuyé par Louise Essiembre :*

D'organiser le congrès 2025 et la prochaine assemblée générale annuelle en Colombie-Britannique (ville à confirmer), vers la 3<sup>e</sup> semaine d'octobre 2025, selon les disponibilités des hôtels.

**ADOPTÉE**

#### **14. Levée de l'assemblée**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 10 h 20.

Adopté à l'assemblée générale annuelle du \_\_\_\_\_2024.

\_\_\_\_\_  
Présidence

\_\_\_\_\_  
Direction générale

## Politiques ciblées

3.2.5

3.6.1



# Rapport de vérification 2024 – Célébration des réussites : Secteur de l'amélioration continue et célébrations pédagogiques

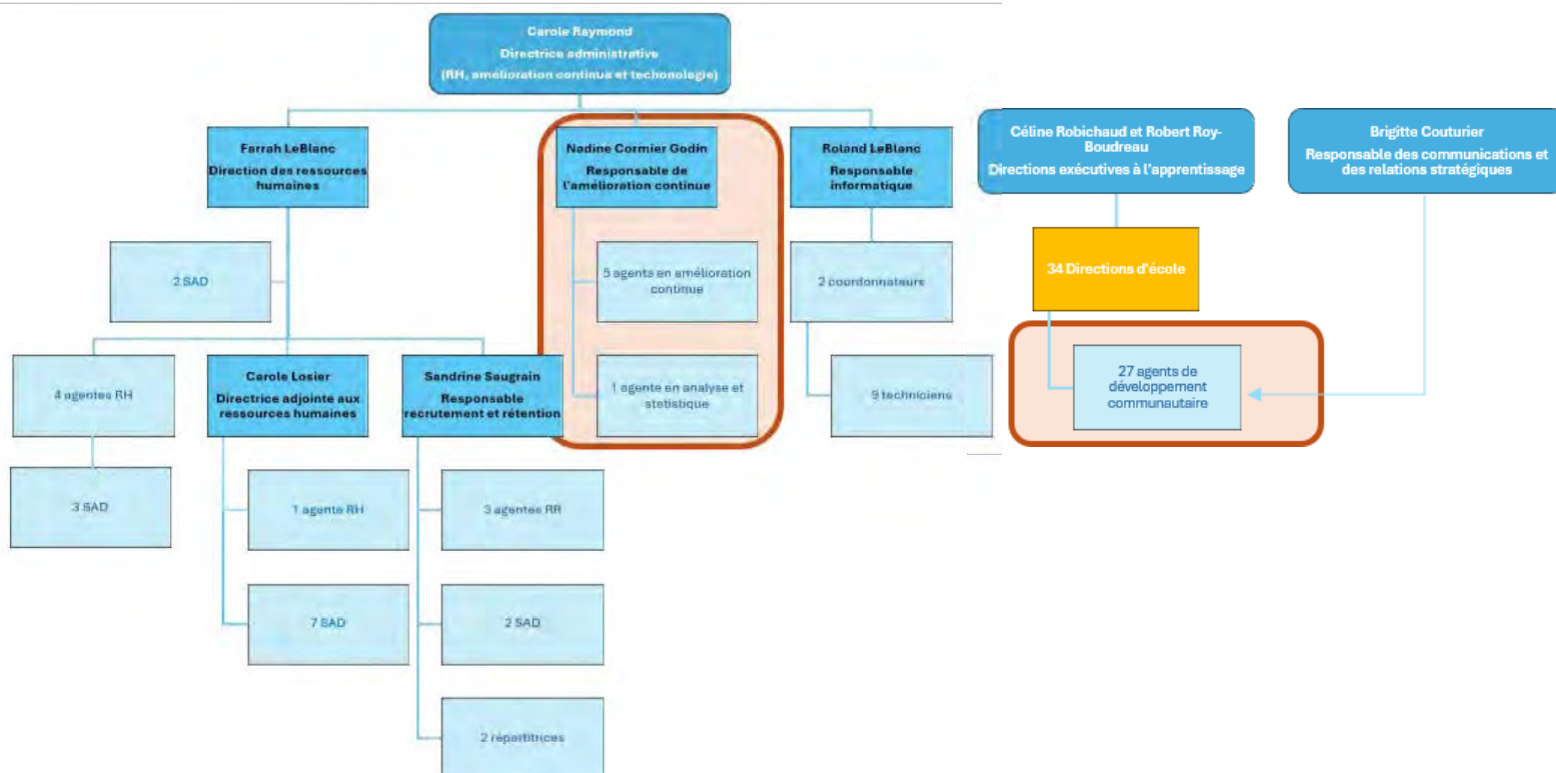
## Aperçu stratégique

Pour tous des secteurs du DSFNE, un rapport vous sera partagé dans le but de vous informer de l'avancement et du développement de chacun d'eux. Chaque rapport vous permettra de voir l'état actuel des secteurs visés selon leurs normes et leurs objectifs respectifs.

Afin de répondre aux exigences des politiques 3.2 « *Relation avec la clientèle* » et 3.6 « *Communication et appui au Conseil* », voici ce qui est mis en œuvre au DSFNE.

## ➤ Organisation des secteurs

Dans ce rapport, nous mettons en lumière les efforts déployés par le secteur de l'amélioration continue, équipe menée par la responsable du secteur sous la supervision de la directrice administrative des ressources humaines, de l'amélioration continue et de la technologie. Nous mettons également en évidence le travail essentiel des agents de développement communautaire, sous la supervision directe de leurs directions d'école respectives, en collaboration avec la responsable des communications et des relations stratégiques. Voici un aperçu de la structure organisationnelle de ces secteurs.



## SECTEUR DE L'AMÉLIORATION CONTINUE

### ➤ Maximiser le rôle de l'agent en amélioration continue

L'équipe de l'amélioration continue est en perpétuelle évolution, toujours à l'affût d'opportunités d'amélioration et ayant pour objectif l'excellence de service. Pour ce faire l'équipe a peaufiné son rôle afin de faire preuve de plus d'efficacité et d'efficience.

#### RESPONSABILITÉS

- Faciliter et animer des équipes de travail;
- Être au service et à l'appui des écoles et des secteurs;
- Appuyer l'efficacité du DSFNE;
- Mettre en place des équipes de travail diversifiées;
- Consulter et impliquer les autres secteurs du DSFNE;
- Être à l'écoute des idées des employés du DSFNE;
- Faire l'exploration d'idée et déterminer le meilleur service à offrir à la suite d'un diagnostic approfondi;
- Privilégier un leadership adaptatif;
- Offrir les services du secteur de l'amélioration continue et de l'innovation.
- Offrir les services du secteur de l'amélioration continue et de l'innovation.

#### LES SERVICES OFFERTS

- Innovation
- Gestion de projet
- Gestion du changement
- Analyse de problématique
- Analyse et cueillette de données

### ➤ Planification stratégique du secteur

Les activités quotidiennes de l'équipe de l'amélioration continue sont en lien avec les principes directeurs du Cadre d'imputabilité, d'amélioration et d'innovation. Les agents sont dédiés au soutien des écoles et des secteurs dans la réalisation de projets et de résolution de problématiques. L'équipe adopte une approche ascendante et diversifiée, permettant ainsi de donner un sens à la réussite des projets. L'harmonisation des projets en lien avec les trois finalités du Conseil d'éducation du district est également cruciale.

	VISION	MISSION
	Développer une culture d'amélioration continue et d'innovation qui engage le personnel.	Être au service et soutenir le personnel dans l'efficacité afin de simplifier, d'organiser et d'innover pour la réussite de leurs projets.
<b>Résultats souhaités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des employés qui améliorent les performances de l'organisation.</li> <li>Des employés qui reçoivent de la formation sur l'innovation et sur les outils de l'amélioration continue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des agents qui accompagnent le personnel dans la réalisation de leurs projets.</li> </ul>
<b>Mesures de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets terminés</li> <li>Nombre de projets en lien avec les écoles et les secteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets complexes soumis</li> <li>Pourcentage de demandes de projets découlant de données</li> <li>Nombre de journées de formation au calendrier pour le personnel scolaire en lien avec les outils d'amélioration continue</li> </ul>

#### *Objectifs SMART et initiatives pour atteindre les résultats souhaités de la VISION*

#### **I. Élaborer un plan de formation en lien avec les outils de l'amélioration continue pour les directions et les autres groupes de travail avant la fin du mois d'octobre 2023.**

- Des capsules ou des journées de formation ont été offertes. Celles-ci étaient une demande des directions lors de la rencontre d'orientation du mois d'août 2023.

Voici les formations offertes au personnel :

- Forum ouvert
- Outil de priorisation
- Interprétation des données
- Gestion du changement
- Planification stratégique
- Profils et plan d'amélioration
- Mesurer son école réimaginée

## II. Développer une expertise et des connaissances de l'innovation d'ici juin 2024.

- L'innovation étant un concept abstrait à l'extérieur du monde de l'industrie, les agents ont suivi une journée de formation en juin 2023. Ceux-ci ont acquis des connaissances sur le *design thinking*, l'innovation sociale et l'animation d'un forum ouvert. Le perfectionnement du forum ouvert s'est poursuivi en octobre dernier lors d'un suivi de formation.
- Les agents ont saisi l'opportunité d'engager le personnel à **trois occasions** sur les enjeux de l'organisation à l'aide d'un forum ouvert :

Le climat au sein du personnel  
La poursuite des priorités du CED  
La pénurie de ressources humaines



## III. Accompagner les directions à déterminer leurs mesures des objectifs de l'école réimaginée

- Cette année, une nouvelle méthodologie a été partagée aux 34 directions d'écoles. Il s'agit de la méthode PuMP (*Performance Measurement Methodology*) qui est une approche méthodique désignée pour choisir, créer et utiliser des mesures afin de monitorer et améliorer les performances d'une organisation.
- Les agents d'amélioration ont offert une journée de formation en petits groupes à l'intention des directions et de leurs adjoints. Cette approche a favorisé un accompagnement plus personnalisé et différencié. Cette journée a permis de transformer les objectifs d'école réimaginée en mesure de performance tangible. Grâce à la méthodologie PuMP, ils ont réussi à dissiper toute ambiguïté entourant leurs objectifs, se concentrer sur les aspects qu'ils peuvent contrôler et déterminer les indicateurs qui reflètent le mieux leur vision de leur école réimaginée.



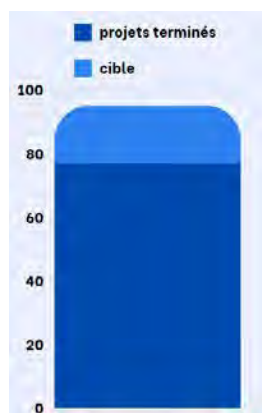
- Afin d'assister les directions dans le suivi plus efficace de leurs mesures, les agents d'amélioration ont facilité la collecte de données et ont créé des rapports. Une formation sera proposée aux directions pour leur permettre de bien interpréter les signaux. Ce suivi se poursuivra à l'automne 2024.



### ➤ Récapitulatif des données en lien avec les mesures de performance et la vision

## Mesures de performance du secteur de l'amélioration continue

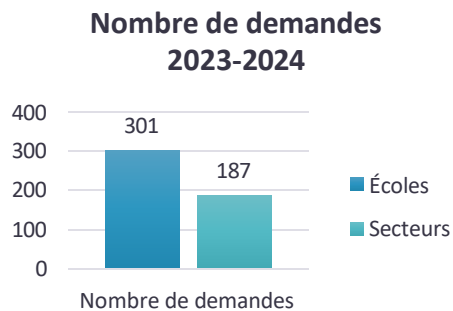
- Nombre de projets terminés
- Nombre de projets en lien avec les écoles et les secteurs



**Projets terminés**

Etat actuel **77%**

Cible 95%



Nombre de demandes

## Objectifs SMART et initiatives pour atteindre les résultats souhaités de la MISSION

### I. Présenter nos services aux écoles avant la fin octobre 2023

Les agents ont présenté leurs services au personnel des écoles lors d'une journée CAP, en rappelant le message que tout employé du DSFNE peut soumettre une idée pour permettre l'amélioration du DSFNE.

### II. Mobiliser le personnel à collaborer sur un enjeu majeur du DSFNE d'ici fin mars 2024

Un forum de discussion portant sur les finalités du CED a eu lieu le 3 avril 2024. L'invitation a été envoyée aux personnes enseignantes, aux directions, aux agents de développement communautaire ainsi qu'aux responsables de secteurs. L'objectif de cette rencontre était de recueillir les expériences vécues au sein des écoles et des secteurs afin de pouvoir planifier les priorités et définir les grandes initiatives pour l'an prochain.



Forum du 3 avril  
**37 participants**  
**3 secteurs représentés**  
**24 écoles représentées**

### III. Accompagner le personnel dans l'analyse et la prise de décisions basées sur les données.

Durant la phase d'exploration d'idée soumise, les agents en amélioration continue sont toujours à la recherche de données probantes afin de soutenir la faisabilité des projets. Les données probantes se réfèrent à des informations ou des éléments de preuves qui soutiennent ou démontrent la nécessité de prendre une décision. La difficulté d'accessibilité aux données n'est pas simple et est souvent un obstacle. Une agente aux statistiques travaille à la centralisation des données sur des plateformes accessibles en tout temps.



Un projet a aussi été mis en œuvre par des agents du secteur afin de voir comment apporter des projets plus complexes avec des améliorations durables au sein du DSFNE (Pomme haute).

- Trois membres de l'équipe ont affiné leurs compétences en utilisant les outils de la méthodologie DMAIC<sup>1</sup> pour explorer cette problématique. En conclusion, il est essentiel de retrouver :
  - L'importance d'avoir une compréhension de la planification stratégique des secteurs;
  - La nécessité d'avoir des indicateurs de mesure clairs;
  - Le suivi des mesures et des objectifs à atteindre.



#### IV. Planifier une formation et accompagner les responsables de secteurs en lien avec la planification stratégique en mai 2024.

Dans le but de toujours d'accroître la maturité de l'organisation en matière d'amélioration continue, l'équipe de ce secteur a offert une demi-journée aux responsables et responsables adjoints des secteurs dont le but était d'identifier un ou deux objectifs, de réfléchir aux moyens pour les atteindre et ainsi définir une mesure. Ces éléments faciliteront leur planification stratégique respective. La journée comportait également un volet bien-être avec un atelier sur les dimensions de la personnalité animé par Renel Ouellette du Centre *InspireAction*.

**Secteurs**

**ATELIERS**  
22 mai 2024  
8h30-15h30  
Best Western, Bathurst

**En avant-midi**

- Atelier: L'importance d'une planification stratégique

**Animation:** L'équipe de l'amélioration continue

**En après-midi**

- Atelier: Les dimensions de personnalité

**Animation:** Renel Ouellette

Pour plus d'information, veuillez contacter Carole Raymond ou Marc Theriault.

#### ➤ L'harmonisation des projets

L'harmonisation des projets en lien avec les priorités du DSFNE est un élément important dans la réussite de l'avancement de l'organisation. Le service à la clientèle étant le moteur du secteur, l'équipe de l'amélioration continue se tient **au service de tous** au sein de l'organisation afin de répondre à leur vision et mission.

Principalement, ce secteur répond à ce précepte en assignant un agent d'amélioration continue à chaque secteur et école. Cette action facilite l'accès et l'avancement des projets et des idées. Ce service est optionnel et les agents visent à différencier leur approche en fonction des demandes des responsables des secteurs et des écoles qui leur sont attribués.

<sup>1</sup> DMAIC : méthode de résolution de problème en 5 étapes (**D**éfinir, **M**esurer, **A**nalysier, **I**nnover ou améliorer, **C**ontrôler)

## Harmonisation

Les trois finalités du CED  
Planification stratégique des secteurs

2021-2022

2022- 2023

2023-2024

Cible : 80%

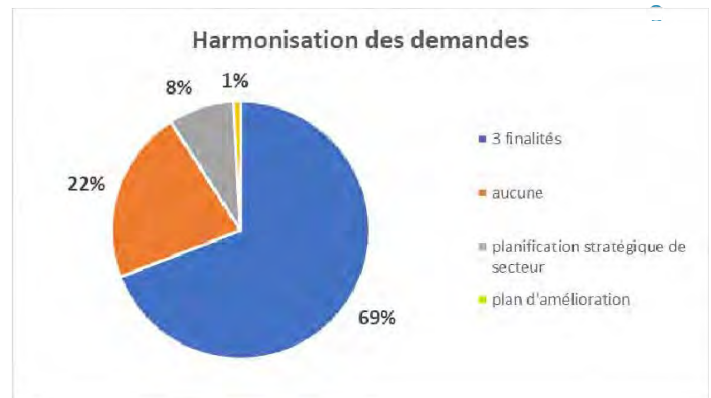
Cible : 80%

Cible : 80%

Résultat : **70%**

Résultat : **80%**

Résultat : **79%**



Au fil du temps, nous pouvons voir qu'un meilleur alignement s'établit entre les projets des écoles et des secteurs, et les grandes orientations de l'organisation. L'équipe conserve les traces de cet alignement. Il est normal qu'un certain nombre de projets ne soient pas harmonisés avec les 3 finalités. Ceux-ci sont surtout des demandes de processus administratifs (demandes de congé, embauche du personnel), des infographies (intimidation vs conflit) ou des projets d'envergure qui touchent une école ou un secteur (gestion des comportements, inventaire des locaux, absentéisme, profil des employés, etc.).

## AGENTS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

En 2023-2024, nous avons revu notre formule d'attribution des ÉTP d'agents de développement communautaire, ce qui a mené à une augmentation de temps alloué de près de 15 %, pour un total de 25,2 ÉTP. Au minimum, chaque école peut compter sur la présence d'un agent de développement communautaire deux jours par semaine, alors qu'auparavant certaines écoles bénéficiaient de leur apport qu'une journée par semaine. Onze de nos écoles bénéficient d'un agent de développement communautaire à temps plein, alors que douze se partagent le même agent.

En plus de leur affectation dans l'une de nos écoles, quatre agents mentors consacrent l'équivalent d'une journée par semaine pour accompagner leurs collègues nouvellement embauchés afin de leur permettre de mieux comprendre les multiples facettes du travail d'un agent de développement communautaire. Ces quatre employés soutiennent aussi la logistique entourant la participation de nos écoles à des activités d'envergure régionale comme le Salon du livre de la Péninsule acadienne et les tournées d'artistes en milieu scolaire. Ce nouveau modèle d'accompagnement a aussi contribué à développer un esprit d'entraide et un plus grand sentiment d'appartenance entre les agents de développement communautaire.

### ➤ Rôles des agents de développement communautaire dans nos écoles

- Développer des partenariats entre l'école et son milieu afin de soutenir l'atteinte des résultats visés par les programmes d'études.
- Développer des partenariats solides avec les entreprises et encourager les membres de la communauté à s'engager dans les projets.
- Soutenir le personnel enseignant dans l'élaboration de projets entrepreneuriaux ou autres.
- Planifier, organiser et animer des activités culturelles qui permettent aux apprenants d'être sensibilisés à leur héritage culturel francophone et ainsi contribuer à leur construction identitaire.
- Promouvoir ce qui se passe à l'école de diverses façons, y compris par l'entremise des médias sociaux.
- Contribuer à faire vivre des activités diversifiées en lien avec les finalités du CED.

### ➤ Formation des agents de développement communautaire

Voici les différentes formations suivies par les agents de développement communautaire cette année :

- Nouveautés PAC et Labos créatifs
- Planification stratégique annuelle
- Gestion de la page Facebook
- Gestion du site Web

Outre les formations offertes à l'ensemble de l'équipe, plusieurs agents ont participé à des formations ciblées en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins, dont la force du langage clair, gestion du changement, gestion de projets pour n'en nommer que quelques-unes. Ces formations étaient organisées par des organismes partenaires, dont la SANB.

De plus, quelques membres de l'équipe ont participé à l'institut Allumez l'étincelle en août dernier, tandis que d'autres se rendaient à la conférence Clair 2024, en février. La participation à ces conférences renforce chez ces employés le sentiment de faire partie de la grande famille éducative du DSFNE et confirme le rôle important de l'agent de développement communautaire dans l'établissement des conditions favorables à l'apprentissage expérientiel dans nos écoles.

### ➤ Soutien aux écoles

Les agents sont de grands ambassadeurs de l'école réimaginée et leurs efforts ont grandement contribué à faire vivre aux personnes apprenantes des activités enrichissantes et significatives.

- Afin de mettre en place les divers projets de leurs écoles, leurs efforts jumelés à ceux des parents et du personnel de leur école respective ont permis d'amasser plus de **500 000\$** en dons et commandites, sans compter les dons en biens et l'engagement bénévole.
- Diverses campagnes pour financer de l'équipement ou des projets spéciaux ont aussi eu cours dans plusieurs de nos écoles, souvent coordonnées par le comité de parents, auxquelles plusieurs agents ont contribué. En date du 1<sup>er</sup> mai 2024, près de **310 000\$** avaient déjà été amassés par les écoles.

De plus, pour soutenir les enseignants dans leurs projets auprès des divers programmes scolaires les agents :

- ✓ collaborent à la rédaction des demandes;
- ✓ apportent un soutien logistique en vue de leur mise en œuvre;
- ✓ rédigent les rapports une fois le projet terminé.

*Parmi les programmes auxquels les agents ont soumis des projets, notons :*

#### **Place aux compétences**

Offre des programmes et des services novateurs au sein de nos écoles communautaires francophones axés sur la culture entrepreneuriale, la formation et le travail en collaboration avec différents partenaires.

- Au 31 mars dernier, déjà **279 projets** avaient été acceptés par l'organisme pour un total de **237 487,00 \$**
- **5 écoles du DSFNE** ont reçu leur **prix Coup de cœur** cette année, décernées aux écoles qui soumettent des projets innovants !







**Marché de Noël**  
René-Chouinard  
M à 8<sup>e</sup> année



**Souper Chili**  
Polyvalente Roland-Pépin  
9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année



**L'agriculture réimaginée**  
Marguerite-Bourgeoys  
Maternelle à 8<sup>e</sup> année



**Limiter les textiles aux dépotoirs**  
Domaine Étudiant  
8<sup>e</sup> année



**Proprement écologique**  
Le Tournesol  
2<sup>e</sup> année



Ce programme vise à soutenir l'enseignant au niveau de l'enseignement des arts ainsi qu'au niveau de l'intégration des arts aux autres matières scolaires par les activités de l'artiste (ateliers créatifs, enseignement par les arts, perfectionnement des enseignants, autres).

- **3 écoles ont reçu une acceptation**
- **Montant total investis 15 000,76\$**



Les projets *GénieArts* font place à un large éventail de formes d'art et peuvent être multidisciplinaires. Ils ont comme objectifs de favoriser une meilleure appréciation de la culture et des différentes formes d'art ainsi que de favoriser l'exploration en encourageant les mélanges et les emprunts aux différentes disciplines artistiques.

- **10 projets ont été acceptés pour un total de 23 134,95\$**

### **Labos créatifs**

Programme qui permet aux apprenants et aux éducateurs de développer la créativité, l'innovation, les compétences numériques et l'esprit entrepreneurial socialement responsable.

- **56 projets innovants** ont été subventionnés dans **21 écoles** pour un investissement total de **26 618\$**.
- **6 écoles** ont fait des présentations à la **Sphère de l'innovation**
- 3 enseignantes – **Valérie Brown-Tremblay** (École Léandre-LeGresley), **Hélène Levesque** (Polyv. Roland-Pépin) et **Karine Savoie LeBlanc** (École Sœur-St-Alexandre) ont reçu le **Prix de créativité et d'innovation** grâce aux projets mis en œuvre avec leurs élèves dans leurs écoles.



### ➤ Activités culturelles

En plus des activités scolaires, les agents aident les enseignants dans l'accompagnement des activités culturelles offertes dans nos écoles, le DSFNE travaille avec l'organisme Radarts et le programme PassepART.



Les agents de développement communautaire travaillent avec l'organisme Radarts, ce dernier a permis l'organisation de **trois spectacles cadeaux aux écoles du DSFNE** pour une valeur de 57 000 \$).



Pour soutenir des activités artistiques, culturelles et communautaires, le programme PassepART a remis à chacune de nos écoles 1 500 \$ (total de 51 000 \$). Cet argent permet de défrayer les coûts des activités artistiques, culturelles et communautaires offertes par des artistes de la région.



Les récipiendaires du prix *Étincelle* reçoivent un fond d'appui de **1 500 \$** du MEDPE pour reconnaître leurs efforts et pour encourager la poursuite du développement de pratiques innovantes dans leur milieu.

**Voici nos écoles et services de garde qui ont reçu le prix *Étincelle* 2023-2024 :**

Écoresponsabilité et mieux-être : Grâce à l'engagement de madame **Joanne Couturier-Caron**, enseignante, les élèves de sa classe de 5<sup>e</sup> année de l'école La Croisée apprennent de nombreuses techniques pour soutenir une vie saine et équilibrée : pleine conscience, cercle de parole, citations positives sont au rendez-vous. Ils pratiquent aussi du jardinage intérieur grâce à des tours hydroponiques. Madame Joanne est une pédagogue passionnée qui a à cœur le mieux-être de ses élèves et qui sait développer une relation privilégiée avec chacun et chacune, une relation empreinte de respect envers leur unicité, qui les mène à vouloir donner le meilleur d'eux-mêmes tout en exprimant ce qu'ils pensent, ce qu'ils ressentent et ce qu'ils vivent.





Émission À l'abordage : Madame **Geneviève Gagnon Thériault** et une quinzaine d'élèves de troisième cycle de l'école Le Galion des Appalaches ont participé à la création d'une émission radio et à l'écriture de contenus en lien avec leurs intérêts avec deux animateurs d'expérience. Leur émission a été diffusée en direct sur les ondes de Sommet FM 103,9. À la suite du succès de l'émission, ils ont été invités à donner une entrevue à la radio de Radio-Canada afin de partager leur expérience avec la journaliste Océane Doucet.

Garderie innovante et inspirante : À travers différentes activités et initiatives, les apprenants de **la garderie La Forêt des découvertes** apprennent à se découvrir, ils ont notamment la chance d'explorer le monde qui les entoure, surtout en dehors des murs de la garderie, en leur permettant de vivre des expériences enrichissantes, en leur offrant la possibilité de développer leur savoir-faire ; ils atteignent ainsi leur plein potentiel et apprennent à travailler en équipe.





# District scolaire francophone Nord-Est

## Conseil d'éducation

### Budget proposé pour année financière 2024-2025

Activité	Budget proposé 24-25	Budget 23-24	Dépenses totales 23-24	Dépenses totales 22-23
<b>Dépenses régulières</b>				
Indemnité par réunion	30 000 \$	30 000 \$	32 000 \$	29 500 \$
Per diem	15 000 \$	- \$	- \$	- \$
	<b>45 000 \$</b>	<b>30 000 \$</b>	<b>32 000 \$</b>	<b>29 500 \$</b>
<b>Congrès / conférences / formation</b>				
Participation	25 000 \$	57 771 \$	21 162 \$	24 633 \$
	<b>25 000 \$</b>	<b>57 771 \$</b>	<b>21 162 \$</b>	<b>24 633 \$</b>
<b>Réunions du CED</b>				
Annonces	1 000 \$	1 000 \$	- \$	- \$
Pauses et location de salles	2 500 \$	3 000 \$	1 708 \$	3 784 \$
Fournitures / équipement	1 000 \$	1 000 \$	- \$	42 \$
	<b>4 500 \$</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>1 708 \$</b>	<b>3 826 \$</b>
<b>Dépenses des membres du CED</b>				
Frais de déplacement	42 500 \$	34 000 \$	42 870 \$	29 726 \$
Autres fournitures	500 \$	500 \$	70 \$	311 \$
Communication (Internet / cellulaire)	6 000 \$	5 000 \$	6 080 \$	4 853 \$
	<b>49 000 \$</b>	<b>39 500 \$</b>	<b>49 020 \$</b>	<b>34 890 \$</b>
<b>CPAÉ</b>				
Formation pour les membres	2 000 \$	2 000 \$	850 \$	2 448 \$
	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>850 \$</b>	<b>2 448 \$</b>
<b>Communication / promotion</b>				
Articles promotionnels	1 500 \$	1 500 \$	- \$	- \$
Information aux parents	1 000 \$	2 000 \$	- \$	- \$
Publicité pour les événements	1 500 \$	1 500 \$	695 \$	1 850 \$
	<b>4 000 \$</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>695 \$</b>	<b>1 850 \$</b>
<b>Autres dépenses du CED</b>				
Honoraires professionnels	42 500 \$	10 000 \$	4 074 \$	24 484 \$
CJCED	4 000 \$	4 000 \$	173 \$	- \$
Bourses	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$
Autres activités	2 000 \$	2 000 \$	2 564 \$	26 647 \$
	<b>55 500 \$</b>	<b>23 000 \$</b>	<b>13 811 \$</b>	<b>58 131 \$</b>
<b>Total</b>	<b>185 000 \$</b>	<b>162 271 \$</b>	<b>119 246 \$</b>	<b>155 277 \$</b>

# District scolaire francophone Nord-Est

Budget 2024-2025



	142 675 600 \$	142 675 600 \$	0 \$
	Budget MEDPE	District	Variation
	24-25	24-25	
<b>Enseignement et services scolaires</b>	<b>72 876 445 \$</b>	<b>71 993 639 \$</b>	<b>882 806 \$</b>
<b>Salaires</b>	<b>70 075 690 \$</b>	<b>69 431 619 \$</b>	<b>644 071 \$</b>
<u>Salaires enseignants</u>	66 245 263 \$	66 063 598 \$	181 665 \$
<u>Enseignants suppléants</u>	1 991 917 \$	2 152 000 \$	(160 083) \$
<u>Salaires enseignants sensoriels ouïe</u>	1 615 610 \$	769 011 \$	846 599 \$
<u>Salaires enseignants sensoriels vue</u>		224 110 \$	(224 110) \$
<u>Congé d'études enseignants</u>	222 900 \$	222 900 \$	- \$
<b>Frais déplacements et autres services</b>	<b>- \$</b>	<b>305 500 \$</b>	<b>(305 500) \$</b>
Déplacement enseignants		8 000 \$	(8 000) \$
Déplacement conseillers en orientation		10 000 \$	(10 000) \$
Déplacement enseignants itinérants		10 000 \$	(10 000) \$
Déplacement enseignants ressources		65 000 \$	(65 000) \$
Déplacement directions et directions adj.		20 000 \$	(20 000) \$
Déplacement équipe SSA		140 000 \$	(140 000) \$
Déplacement ens. sensoriels ouïe		40 000 \$	(40 000) \$
Déplacement ens. sensoriels vue		12 500 \$	(12 500) \$
<b>Matériel et équipement</b>	<b>2 800 755 \$</b>	<b>2 256 520 \$</b>	<b>544 235 \$</b>
Cours de métier		100 000 \$	(100 000) \$
Cas complexes	50 000 \$	50 000 \$	(0) \$
Matériel enseignants sensoriels ouïe		3 800 \$	(3 800) \$
Matériel enseignants sensoriels vue		920 \$	(920) \$
FCEPE	101 800 \$	101 800 \$	- \$
Budget des écoles	1 565 000 \$	1 250 000 \$	315 000 \$
Budget régulier équipe SSA et pédagogique		600 000 \$	(600 000) \$
Littératie	680 511 \$	- \$	680 511 \$
Numératie	403 444 \$	- \$	403 444 \$
Écoles planifiées		150 000 \$	(150 000) \$
<b>Soutien administratif scolaire</b>	<b>6 082 940 \$</b>	<b>6 295 303 \$</b>	<b>(212 363) \$</b>
<b>Salaires</b>	<b>5 998 100 \$</b>	<b>5 923 803 \$</b>	<b>74 297 \$</b>
<u>Salaires adjointes administratives</u>	1 839 600 \$	1 933 052 \$	(93 452) \$
<u>Remplacements adjointes administratives</u>	96 900 \$	276 000 \$	(179 100) \$
<u>Salaires psy, TS, ortho</u>	3 421 300 \$	2 925 649 \$	495 651 \$
<u>Salaires préposées bibliothèque</u>	640 300 \$	742 102 \$	(101 802) \$

# District scolaire francophone Nord-Est

Budget 2024-2025



	142 675 600 \$	142 675 600 \$	0 \$
	Budget MEDPE	District	Variation
	24-25	24-25	
<u>Remplacements préposées bibliothèque</u>		47 000 \$	(47 000) \$
<b>Frais déplacements et autres services</b>	<b>84 840 \$</b>	<b>371 500 \$</b>	<b>(286 660) \$</b>
<u>Frais de communication écoles</u>		278 000 \$	(278 000) \$
<u>Déplacements adjointes administratives</u>		11 000 \$	(11 000) \$
<u>Frais de consultation (psy, TS, ortho)</u>	64 300 \$		64 300 \$
<u>Déplacements et cellulaires psy, TS, ortho</u>	20 540 \$	80 000 \$	(59 460) \$
<u>Déplacements préposées bibliothèque</u>		2 500 \$	(2 500) \$
<b>Services d'appui aux élèves</b>	<b>14 626 700 \$</b>	<b>15 943 679 \$</b>	<b>(1 316 979) \$</b>
<b>Salaires</b>	<b>14 626 700 \$</b>	<b>15 831 679 \$</b>	<b>(1 204 979) \$</b>
<u>Salaires AÉ</u>	11 410 200 \$	12 165 862 \$	(755 662) \$
<u>Remplacements AÉ</u>	628 700 \$	950 000 \$	(321 300) \$
<u>Salaires mentors</u>	1 216 100 \$	1 393 339 \$	(177 239) \$
<u>Remplacements mentors</u>		34 900 \$	(34 900) \$
<u>Salaires intervenantes</u>	1 371 700 \$	1 244 177 \$	127 523 \$
<u>Remplacements intervenantes</u>		43 400 \$	(43 400) \$
<b>Frais déplacements et autres services</b>	<b>- \$</b>	<b>12 000 \$</b>	<b>(12 000) \$</b>
<u>Déplacement mentors</u>		12 000 \$	(12 000) \$
<b>Matériel et équipement</b>	<b>- \$</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>(100 000) \$</b>
<u>Technologie d'aide</u>		- \$	- \$
<u>Projets rénovations - besoins spéciaux</u>		100 000 \$	(100 000) \$
<b>Transport scolaire</b>	<b>6 647 000 \$</b>	<b>6 729 430 \$</b>	<b>(82 430) \$</b>
<b>Salaires</b>	<b>3 418 700 \$</b>	<b>3 600 630 \$</b>	<b>(181 930) \$</b>
<u>Salaires chauffeurs autobus</u>	3 239 300 \$	3 268 325 \$	(29 025) \$
<u>Heures supplémentaires chauffeurs</u>		50 000 \$	(50 000) \$
<u>Remplacements chauffeurs</u>	179 400 \$	263 000 \$	(83 600) \$
<u>Indemnité chauffe-moteurs</u>		16 305 \$	(16 305) \$
<u>Examen médical</u>		3 000 \$	(3 000) \$
<b>Frais déplacements et autres services</b>	<b>3 228 300 \$</b>	<b>3 113 800 \$</b>	<b>114 500 \$</b>
<u>Transport sous contrat</u>	83 300 \$	75 000 \$	8 300 \$
<u>Facturation autobus</u>	3 145 000 \$	3 000 000 \$	145 000 \$

# District scolaire francophone Nord-Est

Budget 2024-2025



	142 675 600 \$	142 675 600 \$	0 \$
	Budget MEDPE	District	Variation
	24-25	24-25	
<u>Cellulaires chauffeurs</u>		16 800 \$	(16 800) \$
Déplacements chauffeurs		7 000 \$	(7 000) \$
Jeux de l'acadie		15 000 \$	(15 000) \$
<b>Matériel et équipement</b>	- \$	15 000 \$	(15 000) \$
Autres fournitures	- \$	15 000 \$	(15 000) \$
<b>Bâtiments</b>	19 035 600 \$	17 758 914 \$	1 276 686 \$
<b>Salaires</b>	7 793 000 \$	7 775 556 \$	17 444 \$
<u>Salaires concierges</u>	7 441 700 \$	5 974 025 \$	1 467 675 \$
<u>Salaires réparateurs</u>		1 240 532 \$	(1 240 532) \$
<u>Heures supplémentaires</u>		25 000 \$	(25 000) \$
<u>Remplacements concierges</u>	302 400 \$	536 000 \$	(233 600) \$
Prime de poste	48 900 \$	- \$	48 900 \$
<b>Coûts fixes d'entretien</b>	557 700 \$	7 983 357 \$	(7 425 657) \$
<u>Chauffage</u>		750 000 \$	(750 000) \$
Éclairage et électricité		4 400 000 \$	(4 400 000) \$
<u>Eau</u>		660 000 \$	(660 000) \$
<u>Enlèvement des ordures</u>		410 071 \$	(410 071) \$
Services d'inspection annuel		100 000 \$	(100 000) \$
<u>Déneigement</u>	300 000 \$	1 159 287 \$	(859 287) \$
<u>Facturation fourgonnettes</u>	257 700 \$	300 000 \$	(42 300) \$
<u>Cellulaires réparateurs</u>		9 000 \$	(9 000) \$
Déplacements concierges et réparateurs		45 000 \$	(45 000) \$
Équipement conciergerie		50 000 \$	(50 000) \$
Équipement cafétéria		100 000 \$	(100 000) \$
<b>Coûts variables et projets d'entretien</b>	10 684 900 \$	2 000 000 \$	8 684 900 \$
Autres services de réparations	10 684 900 \$	2 000 000 \$	8 684 900 \$
<b>Gestion du district</b>	7 203 700 \$	8 003 825 \$	(800 125) \$
<b>CED</b>	33 000 \$	185 000 \$	(152 000) \$
Budget du CED	33 000 \$	185 000 \$	(152 000) \$

# District scolaire francophone Nord-Est

Budget 2024-2025



	142 675 600 \$	142 675 600 \$	0 \$
	Budget MEDPE	District	Variation
	24-25	24-25	
<b>Salaire personnel du district</b>	<b>5 393 500 \$</b>	<b>4 406 654 \$</b>	<b>986 846 \$</b>
<u>Salaire</u>	5 393 500 \$	4 345 454 \$	1 048 046 \$
<u>Surnuméraires</u>		61 200 \$	(61 200) \$
<b>Frais déplacements et autres services</b>	<b>1 199 900 \$</b>	<b>1 636 314 \$</b>	<b>(436 414) \$</b>
Autres services	1 199 900 \$	40 000 \$	1 159 900 \$
Frais de poste		35 000 \$	(35 000) \$
Photocopies		20 000 \$	(20 000) \$
<u>Autres services téléphone</u>		40 000 \$	(40 000) \$
Déplacements personnel du bureau		225 000 \$	(225 000) \$
Perfectionnement non-enseignants		35 000 \$	(35 000) \$
Projets administratifs		125 021 \$	(125 021) \$
Budget DSAF		20 000 \$	(20 000) \$
Santé et sécurité		90 000 \$	(90 000) \$
Budget DG		40 000 \$	(40 000) \$
Rencontre d'orientation		45 000 \$	(45 000) \$
Communication		85 000 \$	(85 000) \$
<u>Budget rétention et recrutement</u>		761 293 \$	(761 293) \$
Budget RH / mieux-être		75 000 \$	(75 000) \$
<b>Matériel et équipement</b>	<b>- \$</b>	<b>70 000 \$</b>	<b>(70 000) \$</b>
Autres fournitures de bureau		40 000 \$	(40 000) \$
Équipement		30 000 \$	(30 000) \$
<b>Fonctionnement &amp; entretien bureau district</b>	<b>386 600 \$</b>	<b>392 404 \$</b>	<b>(5 804) \$</b>
<u>Éclairage et électricité</u>		44 880 \$	(44 880) \$
Eaux et égouts		3 000 \$	(3 000) \$
Enlèvement des ordures		8 292 \$	(8 292) \$
Déneigement		11 220 \$	(11 220) \$
Terrains et bâtiments	386 600 \$	320 012 \$	66 588 \$
Autre services de réparation		5 000 \$	(5 000) \$
<b>Salaires techniciens en informatique</b>	<b>- \$</b>	<b>1 101 454 \$</b>	<b>(1 101 454) \$</b>
<u>Salaire</u>		1 101 454 \$	(1 101 454) \$

# District scolaire francophone Nord-Est

Budget 2024-2025



	142 675 600 \$	142 675 600 \$	0 \$
	Budget MEDPE 24-25	District 24-25	Variation
<b>Frais déplacements et autres services</b>	- \$	37 000 \$	(37 000) \$
Autres services		5 000 \$	(5 000) \$
Déplacement		32 000 \$	(32 000) \$
<b>Matériel et équipement</b>	190 700 \$	175 000 \$	15 700 \$
Matériel et équipement informatique	190 700 \$	175 000 \$	15 700 \$
<b>Indemnités du personnel</b>	10 561 810 \$	10 869 508 \$	(307 698) \$
<u>Vacances</u>	1 785 200 \$	1 885 200 \$	(100 000) \$
<u>Régime de pensions du Canada</u>	5 122 350 \$	5 397 350 \$	(275 000) \$
<u>Assurance-emploi</u>	1 735 800 \$	1 781 458 \$	(45 658) \$
<u>Assurance maladie</u>	1 591 000 \$	1 591 000 \$	- \$
<b>Autres avantages sociaux</b>	327 460 \$	214 500 \$	112 960 \$
<u>Assurance-vie collective</u>		121 500 \$	(121 500) \$
Initiative mieux-être	80 660 \$	- \$	80 660 \$
<u>Autres coûts de l'employeur</u>	246 800 \$	93 000 \$	153 800 \$
<b>Programmes</b>	798 738 \$	1 843 558 \$	(1 044 820) \$
<b>Actualisation linguistique</b>	305 638 \$	260 536 \$	45 102 \$
<u>Salaire</u>	305 638 \$	200 536 \$	105 102 \$
Déplacement		10 000 \$	(10 000) \$
Matériel		50 000 \$	(50 000) \$
<b>École Communautaire</b>	425 400 \$	1 143 429 \$	(718 029) \$
<u>Salaire</u>	425 400 \$	1 108 929 \$	(683 529) \$
Déplacement		17 500 \$	(17 500) \$
Matériel		17 000 \$	(17 000) \$
<b>Petite enfance</b>	- \$	155 470 \$	(155 470) \$
<u>Salaire</u>		95 470 \$	(95 470) \$
Déplacement		20 000 \$	(20 000) \$
Matériel		40 000 \$	(40 000) \$

# District scolaire francophone Nord-Est

Budget 2024-2025



	142 675 600 \$	142 675 600 \$	0 \$
	Budget MEDPE	District	Variation
	24-25	24-25	
<b>Premières nations</b>	<b>30 000 \$</b>	<b>97 423 \$</b>	<b>(67 423) \$</b>
Salaire		57 423 \$	(57 423) \$
Déplacement		5 000 \$	(5 000) \$
Matériel	30 000 \$	35 000 \$	(5 000) \$
<b>Nouveaux arrivants</b>	<b>- \$</b>	<b>70 493 \$</b>	<b>(70 493) \$</b>
Salaires		53 493 \$	(53 493) \$
Déplacement		10 000 \$	(10 000) \$
Matériel		7 000 \$	(7 000) \$
<b>Autres programmes</b>	<b>37 700 \$</b>	<b>186 700 \$</b>	<b>(149 000) \$</b>
Tutorat		10 000 \$	(10 000) \$
Budget nutrition	37 700 \$	37 700 \$	- \$
Tutorat ayants droits		2 000 \$	(2 000) \$
Anglais langue seconde		2 500 \$	(2 500) \$
Préceptorat		7 000 \$	(7 000) \$
Foyer-hôpital		2 500 \$	(2 500) \$
Transition scolaire		30 000 \$	(30 000) \$
Avenir-jeunesse		10 000 \$	(10 000) \$
Équipes stratégique		85 000 \$	(85 000) \$

# District scolaire francophone Nord-Est

Budget 2024-2025



	142 675 600 \$	142 675 600 \$	0 \$
	Budget MEDPE	District	Variation
	24-25	24-25	
<b>Projets et financement spécifique</b>	<b>4 842 667 \$</b>	<b>3 237 745 \$</b>	<b>1 604 922 \$</b>
<b>Centres alternatifs et phares</b>	<b>234 807 \$</b>	<b>447 829 \$</b>	<b>(213 022) \$</b>
<u>Salaire</u>	234 807 \$	395 229 \$	(160 422) \$
Transport sous contrat		5 000 \$	(5 000) \$
Loyer bâtiment		33 600 \$	(33 600) \$
Matériel centres alternatifs		14 000 \$	(14 000) \$
<b>Coordonnateurs vie-carrière</b>	<b>552 185 \$</b>	<b>459 725 \$</b>	<b>92 460 \$</b>
<u>Salaire</u>	547 185 \$	436 725 \$	110 460 \$
Transport sous contrat CVC		8 000 \$	(8 000) \$
Déplacement		10 000 \$	(10 000) \$
Matériel	5 000 \$	5 000 \$	- \$
<b>PLOE</b>	<b>2 141 396 \$</b>	<b>292 170 \$</b>	<b>1 849 226 \$</b>
<u>Volet culturel</u>		100 170 \$	(100 170) \$
Salon du livre		27 000 \$	(27 000) \$
Place aux compétences		165 000 \$	(165 000) \$
PLOE	2 141 396 \$	- \$	2 141 396 \$
<b>Amélioration continue</b>	<b>177 593 \$</b>	<b>599 617 \$</b>	<b>(422 024) \$</b>
<u>Salaire</u>		489 617 \$	(489 617) \$
Déplacement	177 593 \$	45 000 \$	132 593 \$
Matériel		65 000 \$	(65 000) \$
<b>Finalités du district</b>	<b>- \$</b>	<b>550 000 \$</b>	<b>(550 000) \$</b>
Soutenir une vie saine et équilibrée		80 000 \$	(80 000) \$
Vivre son identité		175 000 \$	(175 000) \$
École réimaginée		275 000 \$	(275 000) \$
Autres initiatives des finalités		20 000 \$	(20 000) \$
<b>Autres projets</b>	<b>1 736 686 \$</b>	<b>888 404 \$</b>	<b>848 282 \$</b>
<u>Cours en ligne</u>	888 404 \$	888 404 \$	- \$
Écoles francophones	742 153 \$	- \$	742 153 \$
Consolidons nos écoles	106 129 \$	- \$	106 129 \$
<b>Grand total</b>	<b>142 675 600 \$</b>	<b>142 675 600 \$</b>	<b>0 \$</b>



## ANNEXE A

---

### BALISES PERDIEM

---

Réunion(s)\* de moins de 4 heures : **75\$**

Réunion(s)\* de 4 heures ou plus : **150\$**

*\*Pouvant s'agir de plusieurs réunions consécutives*

#### **RÈGLES APPLICABLES AU PERDIEM :**

##### **Réunions supplémentaires et de comités divers :**

- Membres des comités

*La présidence\* ou la direction générale approuve le formulaire de déclaration de perdiem (Annexe B), et, sur demande, une pièce justificative pourra être fournie (compte-rendu, rapport de représentation).*

##### **Forum provincial :**

- Membres délégués du CÉD

*La présidence\* ou la direction générale approuve le formulaire de déclaration de perdiem (Annexe B), et, sur demande, une pièce justificative pourra être fournie (compte-rendu).*

##### **Tout autres évènements :**

- Membres mandatés lors de la réunion publique (invitations dans la correspondance)

*La présidence\* ou la direction générale approuve le formulaire de déclaration de perdiem (Annexe B), et, sur demande, une pièce justificative pourra être fournie (inscription à l'évènement, compte-rendu, rapport de représentation).*

*\*La présidence ne peut approuver son propre formulaire de déclaration de perdiem, la direction générale ou son délégué approuve le formulaire de déclaration de perdiem de la présidence du Conseil*

**RÈGLES DE VERSEMENT :**

- 1) Le conseiller / la conseillère doit soumettre le formulaire de déclaration de perdiem (Annexe B) accompagné des pièces justificatives ci-dessus mentionnées.
- 2) Le perdiem est versé en même temps que la rémunération du CÉD sous condition que le conseiller / la conseillère ait envoyé le formulaire de déclaration du perdiem entre le 1<sup>er</sup> et le 15 du mois.
- 3) Le perdiem est soumis à l'impôt sur le revenu.

## FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE PERDIEM

Formulaire dédié au Conseil d'éducation du DSFNE

Réunion(s)\* de moins de 4 heures : **75\$**

Réunion(s)\* de 4 heures ou plus : **150\$**

*\*Pouvant s'agir de plusieurs réunions consécutives*

Nom :		# Employé :
Adresse :		Date ou mois :
Ville :	Province :	Code postale :

### DÉCLARATION DES PERDIEMS

DATE	DÉTAILS DE LA RÉUNION, LIEU, RAISON.	DURÉE DE LA RÉUNION	MONTANT RÉCLAMÉ
		<b>TOTAL DE LA DEMANDE</b>	

\_\_\_\_\_  
Signature du membre du CED

\_\_\_\_\_  
Signature du superviseur

\_\_\_\_\_  
Signature du secteur de la paie

*Veuillez vous référer à l'Annexe A – Balises perdiem pour vous aider à remplir le présent formulaire*

# 1

## PROCESSUS DE GOUVERNE

### 1.6 Coût de la gouverne

Parce qu'une mauvaise gouvernance coûte davantage que d'apprendre à bien gouverner, le Conseil investira dans sa capacité de gouverner.

1.6.1 Les habiletés, méthodes et supports seront suffisants pour assurer que le Conseil gouverne avec excellence.

- La formation et le perfectionnement auront lieu afin d'orienter, de maintenir et d'améliorer les habiletés et connaissances de tous les membres.
- La vérification externe sera utilisée afin que le Conseil puisse exercer un contrôle rassurant à propos de la performance organisationnelle. Ceci inclut mais ne se limite pas à la vérification externe financière.
- Des mécanismes seront utilisés afin de consulter la communauté du District scolaire francophone Nord-Est et d'avoir leur point de vue sur les services offerts par le District.

1.6.2 Lorsqu'un conseiller sera mandaté dans le cadre de ses fonctions officielles de membre du Conseil et sur l'invitation à toute activité mise en place par le District scolaire et sur son territoire, sera remboursé ses frais de déplacement, aux taux approuvés par le gouvernement de la province, sur le budget fourni par le ministère.

1.6.3 Sur approbation du Conseil,

- a) Chaque membre du conseil peut assister à la réunion générale annuelle ainsi qu'aux sessions de formation de la Fédération Nationale des Conseils Scolaires Francophones (FNCSF);
- b) Chaque membre du conseil peut participer à un congrès hors province chaque année durant son mandat;
- c) En plus de ce qui est prévu à l'article précédent, la présidence du Conseil, peut assister à au moins un congrès supplémentaire hors province par année.

- 1.6.4 En vue de favoriser le partage de l'information entre tous les membres du Conseil, le conseiller qui revient d'un congrès hors province est tenu de présenter à une réunion ordinaire du Conseil un compte-rendu écrit des conférences auxquelles il a assisté, selon les modalités prévues avant la participation au congrès.
- 1.6.5 Un conseiller qui doit assumer des frais de garde pour assister à une réunion du Conseil ou à une réunion d'un comité du Conseil sera alloué, sur présentation d'une pièce justificative, un maximum de 30\$ (soit l'équivalent de 5\$ l'heure pour un maximum de six heures).
- 1.6.6 Un conseiller, dans l'exercice de ses fonctions officielles, peut réclamer des frais de 60 \$ par mois pour 12 mois en compensation de l'utilisation internet à partir de sa résidence.
- 1.6.7 Tout conseiller dans l'exercice de ses fonctions officielles participant à une activité autre que les réunions ordinaires et que les réunions des CPAÉ, mandatés par le Conseil, recevront un perdiem d'un montant de 75 \$ par demi-journée et 150 \$ par journée complète sous la présentation des pièces justificatives adéquates (se référer à l'[Annexe A – Balises Perdiem](#) et à l'[Annexe B – Formulaire de déclaration de perdiem](#)).

*Effectif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 rétroactivement.*

### 1 PROCESSUS DE GOUVERNE

#### 1.9 Mandat de l'élève conseiller au CED

Le rôle premier de l'élève conseiller est de représenter l'ensemble des élèves des écoles du District scolaire francophone Nord-Est. Sa participation à la table du Conseil permet aux membres du Conseil d'éducation d'entendre la voix de nos jeunes (ses pairs) et vient appuyer le Conseil dans sa gouverne et l'atteinte de ses finalités.

1.9.1 Étant donné l'importance que revêt le rôle de l'élève conseiller, **les critères de sélection** pour sa nomination au sein du Conseil sont les suivants :

- a) être un élève d'une des écoles secondaires du District scolaire francophone Nord-Est;
- b) d'avoir au moins atteint l'âge de 16 ans pendant l'année de son mandat au sein du Conseil d'éducation;
- c) avoir un grand sens du leadership;
- d) faire preuve d'un esprit critique et avoir une habileté à communiquer;
- e) être engagé et avoir un intérêt marqué pour l'éducation.

#### 1.9.2 **Mandat et processus de sélection**

- a) le mandat de l'élève conseiller sera pour une durée de deux ans renouvelable;
- b) après consultation du Conseil d'éducation, un processus de sélection en collaboration avec la Fédération des Jeunes francophones du Nouveau-Brunswick (FJFNB) sera déclenché si nécessaire;
- c) le poste d'élève conseiller et le rôle qui leur est assigné seront promus;
- d) un mécanisme démocratique axé sur une représentation égale pour nos 7 écoles secondaires sera mis en place en collaboration avec la FJFNB.

1.9.3 **Le rôle de l'élève conseiller** à la table du Conseil est de :

- a) représenter l'ensemble des élèves des écoles du District scolaire francophone Nord-Est;
- b) participer aux réunions du Conseil d'éducation;
- c) assurer un lien entre les élèves de nos écoles et le district scolaire;
- d) jouer un rôle de consultant auprès des élèves sur les finalités du Conseil d'éducation;
- e) présider les réunions du Conseil jeunesse du Conseil d'éducation (CJCED) dans le respect des règles de fonctionnement de ce dernier (Annexe A) établies afin d'assurer le processus de consultation auprès des élèves des écoles secondaires;
- f) présenter au Conseil les résultats recueillis des consultations auprès de nos élèves.

Conseil d'éducation DSFNE  
Réunion ordinaire du mardi 14 mai 2024  
École La Mosaïque du Nord de Balmoral

Rapport de la présidence : Période du 15 mai au 12 juin 2024

Date	Lieu	Activités
16 mai	Caraqet  Bathurst	<p>Visite du Premier Ministre du Canada à l'école Marguerite Bourgeoys pour l'annonce du programme fédéral de financement de repas dans les écoles. J'ai été invitée à prendre la parole. Le projet l'agriculture réimaginée mené par cette école en collaboration avec l'agriculteur Alexis Légère a été souligné. Le premier ministre a animé une conversation avec les élèves de l'école et a visité la serre.</p> <p>Soirée des retraités. Une trentaine de personnes retraitées accompagnées de membres de leur famille ont assisté l'évènement. La conseillère Nathalie Mallais Comeau et le conseiller Gérard Robichaud étaient présents. J'ai été invitée à prendre la parole. Notre plus sincère gratitude s'adresse à l'ensemble de notre personnel qui part en retraite cette année. Le dévouement, l'engagement, la passion, la disponibilité et le professionnalisme de tous et chacun ont certes fait une différence auprès de nos élèves.</p>
17 mai	Virtuel	Rencontre avec les présidences et directions générales DSFNE DSFNO et DSFS relatives aux dossiers communs.
21 mai	Virtuel	Rencontre Équipe Acadie pour préparer l'évènement des 28 et 29 mai.
23 mai	Fredericton	<p>Réunion comité d'Évaluation des demandes de place en garderie éducatives.</p> <p>Évènement/célébration bilan PALC</p>
24 mai	Fredericton	<p>Évènement/célébration bilan PALC</p> <p>Rencontre avec les présidences, vice-présidences et directions générales avec le MEDPE relative à la politique 713.</p>
25 mai	Bathurst	Rencontre : Renforcer la voix de nos communautés en éducationco organisée par notre conseil et la FCÉNB. Une dizaine de membres de nos CPAÉ y ont participé de même que les conseillères Nathalie Mallais Comeau, Michèle Hébert, le vice-président Richard Gallant et moi-même.



28 et 29 mai	Fredericton	<p>Équipe Acadie : rencontre avec des élus et candidats des différents partis politiques dans le but d'influencer les femmes et hommes politiques de la prochaine campagne électorale provinciale. Quatre demandes ont été présentées comme moyens permettant d'améliorer la gouvernance du système d'éducation de la province en proposant des mesures proposées dans le mémoire intitulé : Projet de société, présenté au MEDPE en octobre 2022.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Adoption d'une loi sur l'Éducation de langue française qui respecte les articles 23 et 16.1 (1) de la Charte canadienne des droits et libertés, notamment les pouvoirs exclusifs accordés aux parents et gérés par les conseils d'éducation de districts (CED).</li> <li>2) Établissement d'un ministère de l'Éducation de langue française dirigé par un ou une ministre de l'Éducation de langue française.</li> <li>3) Intégration de toute la période de l'apprentissage, c'est-à-dire le développement de la petite enfance, l'éducation primaire et secondaire, l'enseignement post-secondaire, la formation aux adultes et l'apprentissage tout au long de la vie, sous le même ministère de l'Éducation de langue française.</li> <li>4) Intégration de toutes les personnes employées œuvrant en apprentissage de la petite enfance sous la responsabilité des CÉD.</li> </ol> <p>Une trentaine de personnes provenant de différents organismes acadiens ont participé à l'exercice dont les trois présidences et les trois directions générales des trois districts scolaires francophones.</p>
30 mai	Virtuel	<p>Rencontre avec l'ACCLE et le conseil jeunesse de notre CÉD concernant le contenu francophone lors de la conférence nationale sur le leadership étudiant. Rencontre positive. Les représentants de l'ACCLE ont démontré une grande ouverture face aux différentes situations et enjeux soulevés par nos jeunes ayant participé à l'évènement l'an passé. Des pistes de solution et de collaboration ont été apportées et il y a bon espoir que les élèves francophones qui prendront part à l'édition de l'an prochain s'y sentiront inclus et respectés dans leur langue.</p>
3 juin	Bathurst	<p>Rencontre du comité d'évaluation du rendement de la direction générale avec la consultante et le directeur général. Réunion de travail supplémentaire du CÉD</p>
4 juin	Virtuel	<p>Rencontre de rétroaction Équipe Acadie</p> <p>Réunion du comité de finance et des infrastructures</p>

5 juin	Caraquet  Virtuel  Tracadie	Remise du PRIX COUP de CŒUR à l'école Marguerite Bourgeoys de la part de Place aux Compétences pour le projet : L'AGRICULTURE RÉIMAGINÉE. J'ai été invitée à prendre la parole. Félicitations à tous le personnel, aux élèves et à l'agriculteur Alexis Légère, ancien élève de cette école, qui agit comme mentor pour ce magnifique projet. L'agriculture réimaginée est un parfait exemple d'infrastructures réalignées en lien avec chacune des trois finalités de notre Conseil. Il donne aussi tout son sens à l'école communautaire. Réunion du Conseil Jeunesse.  Siège sociale : rencontre avec adjointe administrative pour préparation des documents reliés à l'évaluation et au contrat de la direction générale.
6 juin	Paquetville	École Terre des Jeunes : Présentation de la pièce de théâtre La Famille écrites, jouées et réalisée par les élèves de 8 <sup>e</sup> année de l'école. Bravo pour cette excellente production. Que de talents, que de fierté et que d'apprentissages résultant de ce projet bien encadré par des membres du personnel et de la communauté.
10 juin	Virtuel	Rencontre préparatoire au Forum provincial avec présidences et dg
11 juin	Fredericton  Bathurst	Forum provincial sur l'Éducation, points à l'ordre du jour 1) « mise à jour » sur la politique 712 2) « Petite enfance » intégration dans les districts 3) Immigration – Projet démographique des francophones 4) Pénurie de personnel scolaire. Souper rencontre avec Conseil jeunesse
12 juin	Campbellton  Balmoral	École le Galion des Appalaches : remise du prix Étincelle  École La Mosaïque du Nord : Réunion de travail et publique du CED
Durant la période		Conversations avec : les présidences des CÉD, présidence de la FCÉNB, divers intervenants d'organismes ayant des intérêts conjoints et le dg. Lecture des documents relatifs aux différents comités et événements, lecture et réponse aux messages courriels, etc...

Ghislaine Foulem,  
Présidente CÉDSFNE

**COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Le 15 mai 2024

L'honorable Bill Hogan  
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance  
250, rue King, place 2000  
Fredericton (N.-B.) E3B 9M9

Courriel : [Bill.Hogan@gnb.ca](mailto:Bill.Hogan@gnb.ca)

Monsieur le Ministre,

Le Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est désire vous confirmer sa liste de projets capitaux pour l'année 2025-2026. Ces projets ont été approuvés par le Conseil d'éducation lors de sa réunion publique du 14 mai dernier.

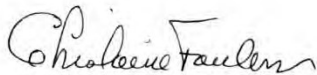
De plus, le Conseil vous fait part de sa position relative au projet mi-vie à la Polyvalente W.-A.-L. de Tracadie **qui n'a pas été complété selon les échéanciers initialement prévus. Selon le Conseil, les travaux doivent se poursuivre de façon prioritaire jusqu'à ce qu'ils soient complétés**, et ce, sans égard à la liste des projets prioritaires citée ci-dessous selon l'ordre de priorité établi :

QUE soit approuvée, la liste des projets capitaux de 2025-2026 telle qu'établie par le Conseil d'éducation selon ce qui suit :

- 1) *Projet de rationalisation - écoles de la région de Tracadie*
- 2) *École Secondaire Nepisiguit de Bathurst – projet mi-vie*
- 3) *Polyvalente Louis-Mailloux de Caraquet – projet mi-vie*
- 4) *École Marie-Esther de Shippagan – projet mi-vie*
- 5) *École Marguerite-Bourgeois de Caraquet – gymnase, scène, aménagements intérieurs (musique, laboratoire, entrée principale)*

Tout en sachant que vous saurez reconnaître l'importance que revêtent ces projets afin de maintenir et d'optimiser un apprentissage de qualité pour nos élèves, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

La présidente,



Ghislaine Foulem

c.c. *Julie Beaulieu-Mason, sous-ministre MEDPE*  
*François Godin, directeur des installations éducatives et transport scolaire, MEDPE*  
*Marc Pelletier, directeur général, DSFNE*  
*Marc Thériault, directeur des services administratifs et financiers, DSFNE*



## Reconnaissance des conseillères et conseillers scolaires

Chères présidences,

La FNCSF profitera de son congrès annuel 2024 pour reconnaître l'implication des conseillères et conseillers scolaires à l'avancement de l'éducation en langue française au sein de leur communauté.

En parallèle au prix Jean-Robert-Gauthier, la FNCSF aimerait à nouveau saluer les conseillères et conseillers scolaires qui célèbrent une implication de 15 ans dans leur rôle d'élu, et ce, pendant l'année 2024.

Pour ce faire, nous vous prions de nous faire parvenir la liste de vos conseillères et conseillers scolaires qui seront encore en poste en octobre 2024 et qui célèbrent, en 2024, 15 ans dans leurs fonctions, ainsi qu'un court texte de 100 mots pour nous présenter chacune de ces personnes et une photo récente.

Merci à l'avance.

Envoi de l'information : [administration@fnscsf.ca](mailto:administration@fnscsf.ca)

Date limite : 31 août 2024



## Reconnaissance des conseillères et conseillers scolaires

Informations à fournir :

1. Nom de la conseillère ou du conseiller scolaire
2. Date d'entrée en fonction à titre d' élu (atteinte de 15 ans pendant l'année 2024)
3. Texte de 100 mots fourni en format Word :
  - Ses qualités pour jouer son rôle de conseiller scolaire
  - Défis relevés en tant que conseiller scolaire
  - Initiative mise en place par le conseil scolaire dont la personne est le plus fier
  - Statut familial et profession (si désiré)
4. Photo

*Note : la personne doit toujours agir à titre de conseiller scolaire en date d'octobre 2024, lors du congrès de la FNCSSF, et célébrer, cette année, 15 ans dans son rôle d' élu. Merci de votre compréhension.*

Exemple de texte



Monsieur Untel

Conseil scolaire francophone du pays

2009 - 15 ans

M. Untel a œuvré dans le domaine de la restauration pendant sa carrière. À titre de conseiller scolaire, il est apprécié pour sa rigueur au travail et son sens de l'équité. Il s'implique régulièrement au sein de comités tel que celui des finances. Il est fier d'avoir pu appuyer le conseil scolaire à la réalisation de nombreux projets, notamment celui sur l'accueil d'étudiants internationaux de nombreux pays.

Envoi de l'information : [administration@fncsf.ca](mailto:administration@fncsf.ca)

**Date limite : 31 août 2024**



**1** *L'article 2 du Règlement du Nouveau-Brunswick 2001-24 pris en vertu de la Loi sur l'éducation est abrogé et remplacé par ce qui suit :*

**2** La province est divisée en districts scolaires, décrits comme suit :

- a) le district scolaire Anglophone North, organisé selon la langue anglaise, dont les limites territoriales figurent sur la carte ASD-North / DSA-Nord à l'annexe A;
- b) le district scolaire Anglophone East, organisé selon la langue anglaise, dont les limites territoriales figurent sur la carte ASD-East / DSA-Est à l'annexe A;
- c) le district scolaire Anglophone South, organisé selon la langue anglaise, dont les limites territoriales figurent sur la carte ASD-South / DSA-Sud à l'annexe A;
- d) le district scolaire Anglophone West, organisé selon la langue anglaise, dont les limites territoriales figurent sur la carte ASD-West / DSA-Ouest à l'annexe A;
- e) le district scolaire francophone nord-est, organisé selon la langue française, dont les limites territoriales figurent sur la carte DSF-Nord-Est / FSD-North-East à l'annexe A;

- f) le district scolaire francophone nord-ouest, organisé selon la langue française, dont les limites territoriales figurent sur la carte DSF–Nord-Ouest / FSD–North-West à l’annexe A;
- g) le district scolaire francophone sud, organisé selon la langue française, dont les limites territoriales figurent sur la carte DSF–Sud / FSD–South à l’annexe A.

**2 L’article 3 du Règlement est abrogé et remplacé par ce qui suit :**

**3 Les districts scolaires sont divisés en sous-districts comme suit :**

- a) le district scolaire Anglophone North est divisé en sept sous-districts, dont les limites territoriales figurent sur les cartes ASD-N 1 / DSA-N 1 à ASD-N 7 / DSA-N 7 à l’annexe B;
- b) le district scolaire Anglophone East est divisé en neuf sous-districts, dont les limites territoriales figurent sur les cartes ASD-E 1 / DSA-E 1 à ASD-E 9 / DSA-E 9 à l’annexe B;
- c) le district scolaire Anglophone South est divisé en douze sous-districts, dont les limites territoriales figurent sur les cartes ASD-S 1 / DSA-S 1 à ASD-S 12 / DSA-S 12 à l’annexe B;
- d) le district scolaire Anglophone West est divisé en treize sous-districts, dont les limites territoriales figurent sur les cartes ASD-W 1 / DSA-O 1 à ASD-W 13 / DSA-O 13 à l’annexe B;
- e) le district scolaire francophone nord-est est divisé en neuf sous-districts, dont les limites territoriales figurent sur les cartes DSF-NE 1 / FSD-NE 1 à DSF-NE 9 / FSD-NE 9 à l’annexe B;

f) le district scolaire francophone nord-ouest est divisé en huit sous-districts, dont les limites territoriales figurent sur les cartes DSF-NO 1 / FSD-NW 1 à DSF-NO 8 / FSD-NW 8 à l'annexe B;

g) le district scolaire francophone sud est divisé en dix sous-districts, dont les limites territoriales figurent sur les cartes DSF-S 1 / FSD-S 1 à DSF-S 10 / FSD-S 10 à l'annexe B.

**3 *L'article 4 du Règlement est abrogé.***

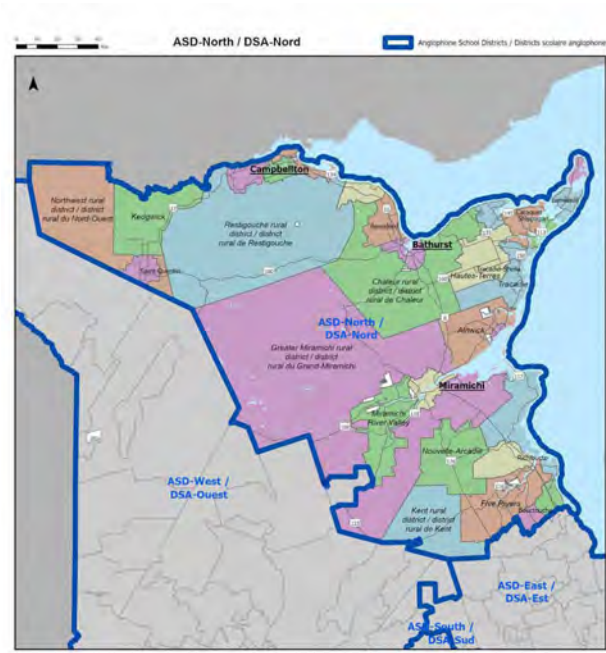
**4 *L'article 5 du Règlement est abrogé et remplacé par ce qui suit :***

**5** Par dérogation à toute autre disposition du présent règlement, pour les besoins des mandats des conseillers d'un conseil d'éducation de district visés au paragraphe 36.2(1) de la *Loi sur l'éducation* et des personnes nommées à un conseil d'éducation de district en application du paragraphe 36.2(3) ou (3.1) de cette loi se terminant le 30 juin 2024, les délimitations des districts et des sous-districts telles qu'elles étaient établies avant l'entrée en vigueur du présent article s'appliquent jusqu'à la fin de ces mandats.

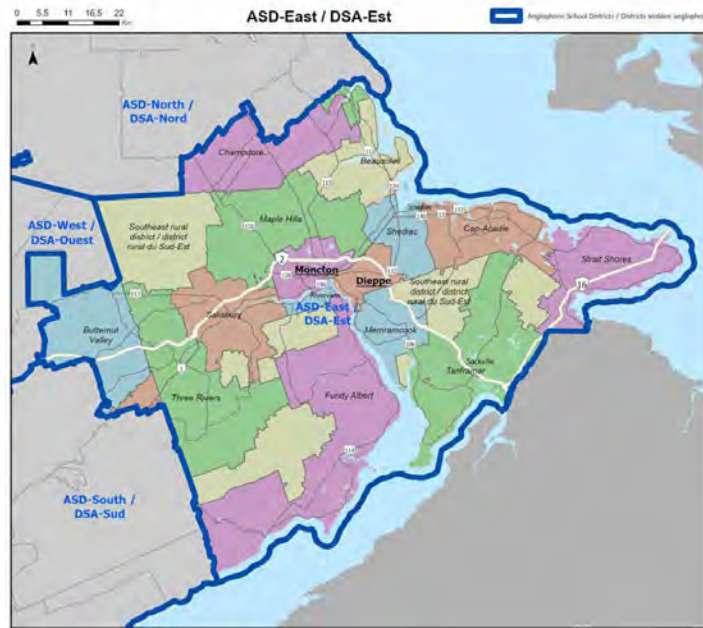
**5 *L'annexe A du Règlement est abrogée et remplacée par l'annexe A ci-jointe.***

**6 *Le Règlement est modifié, par l'adjonction après l'annexe A, de l'annexe B ci-jointe.***

ANNEXE A



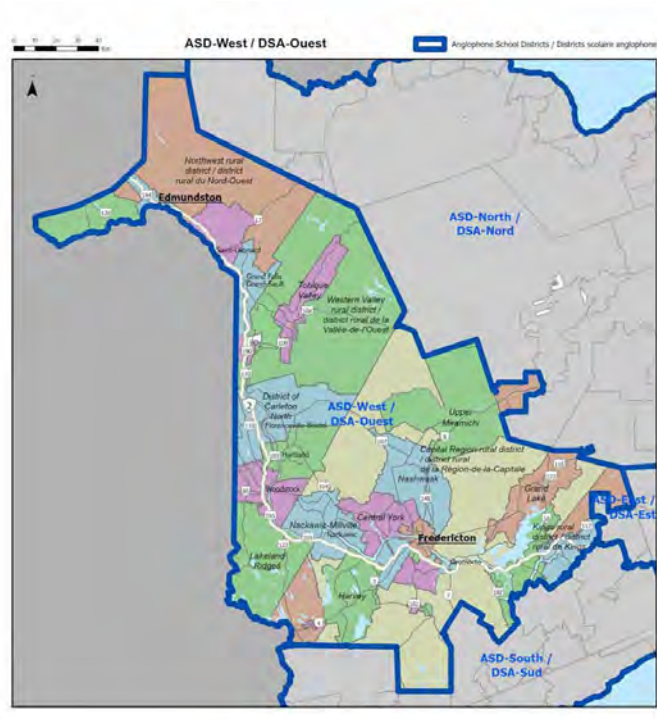
DRAFT  
ÉBAUCHE

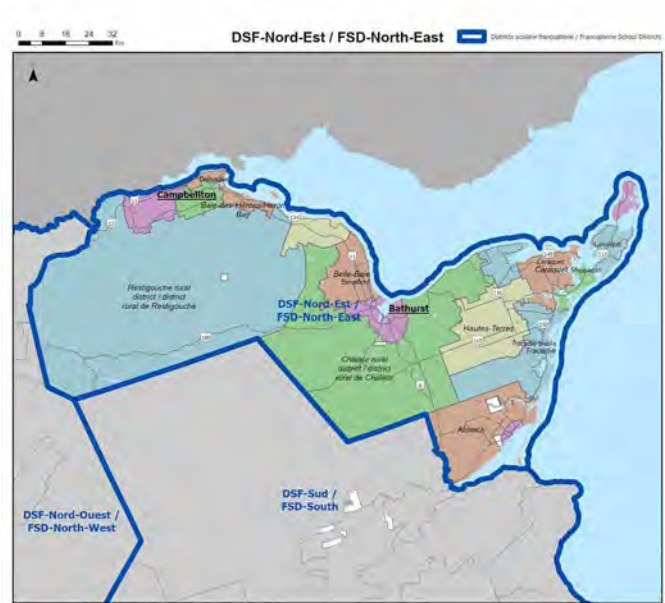


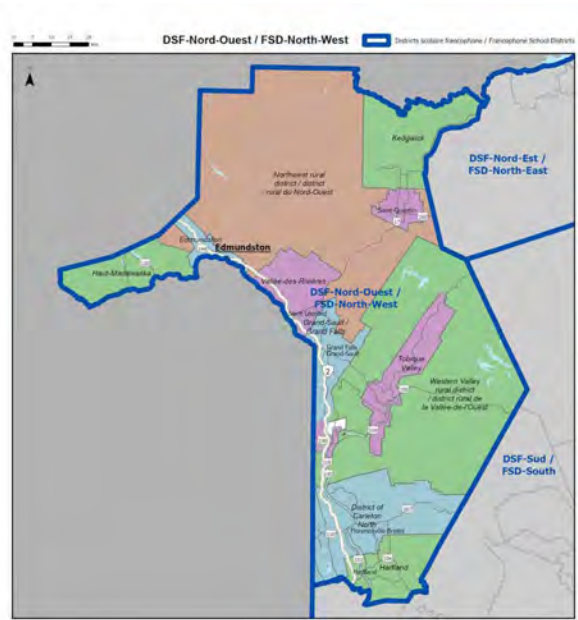
DRAFT  
ÉBAUCHE









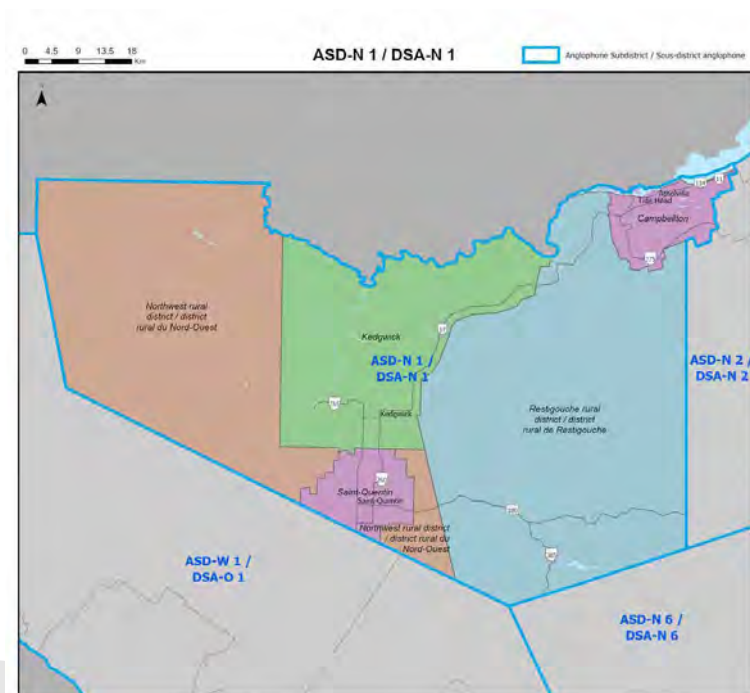


DRAFT  
ÉBAUCHE

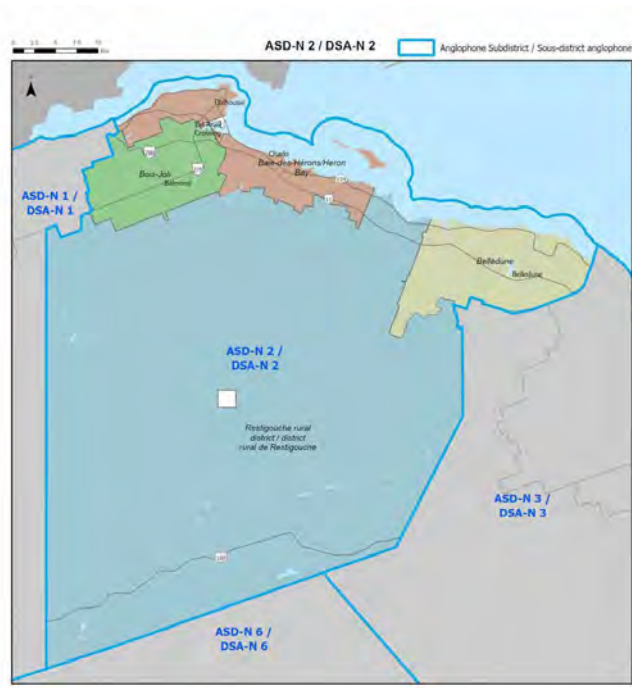


DRAFT  
ÉBAUCHE

ANNEXE B



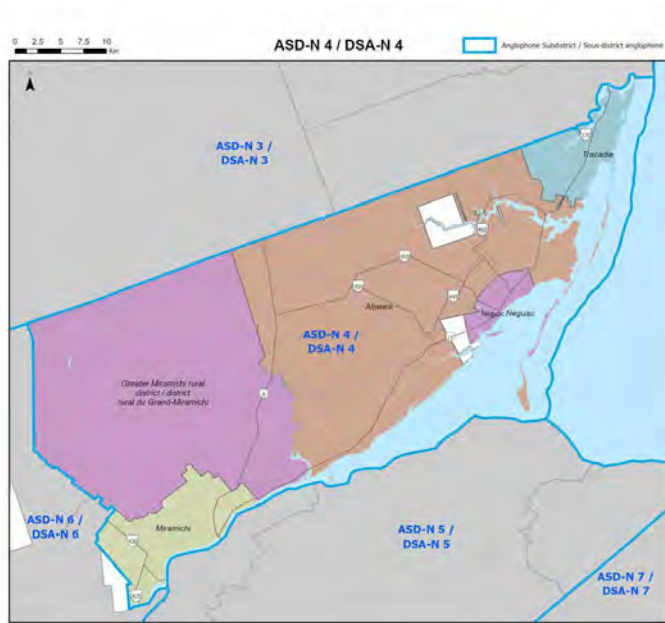
DRAFT  
ÉBAUCHE



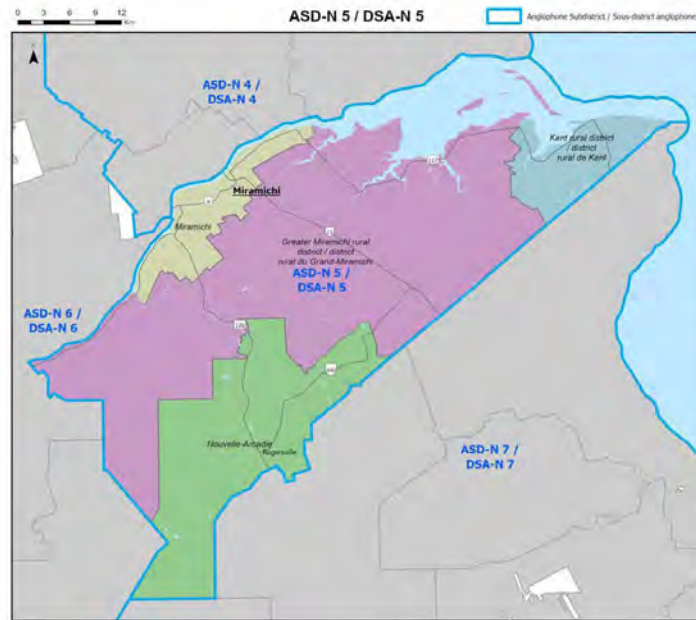
DRAIT  
ÉBAUCHE



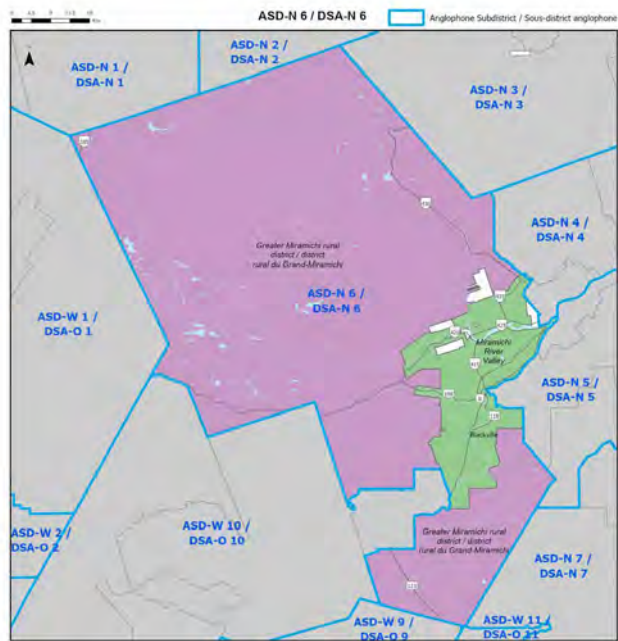




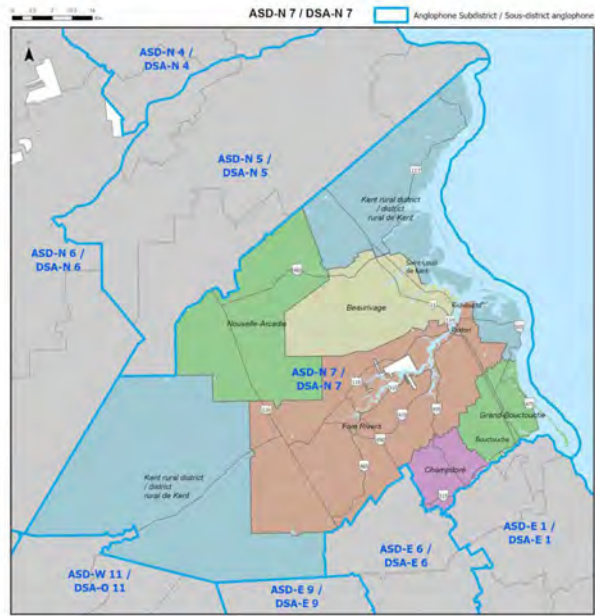
DRAFT  
ÉBAUCHE



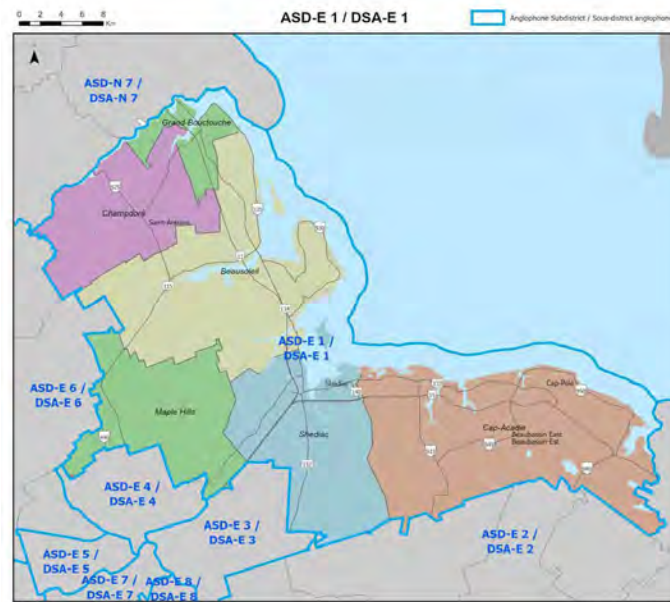
DRAFT  
ÉBAUCHE



DRAFT  
ÉBAUCHE

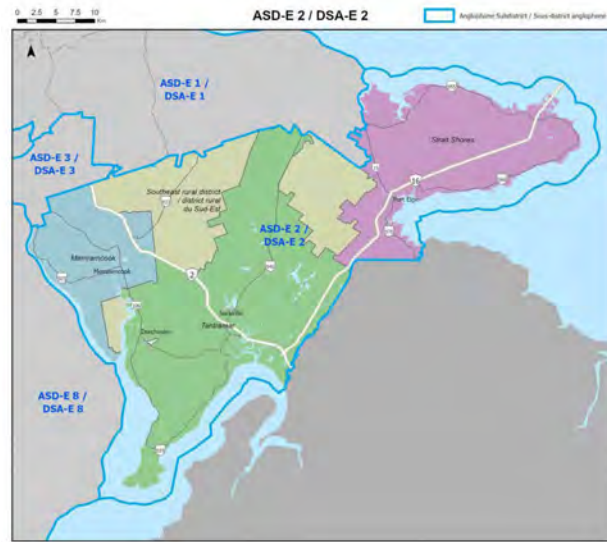


DRAFT  
ÉBAUCHE

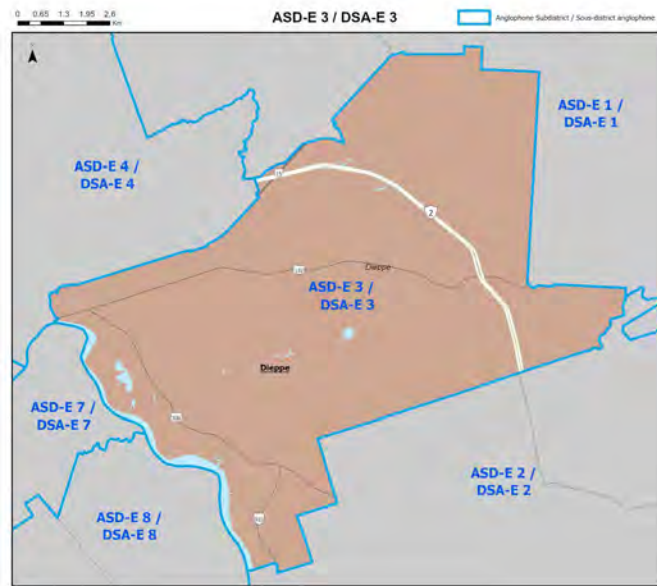


DRAFT  
ÉBAUCHE

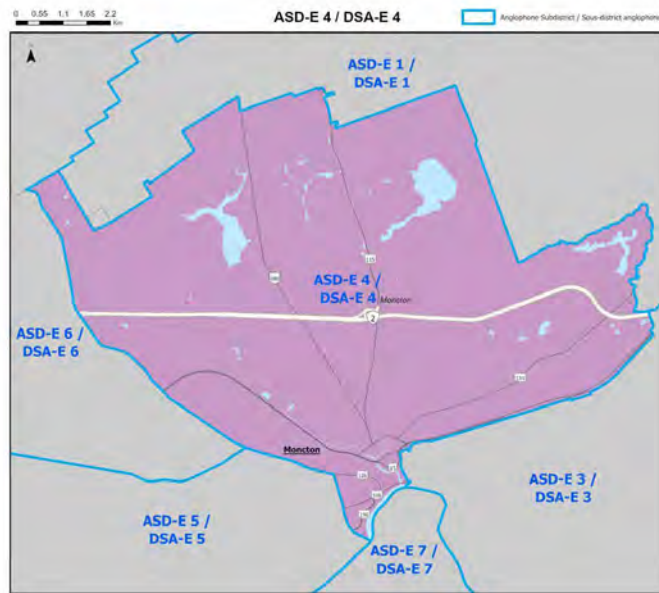




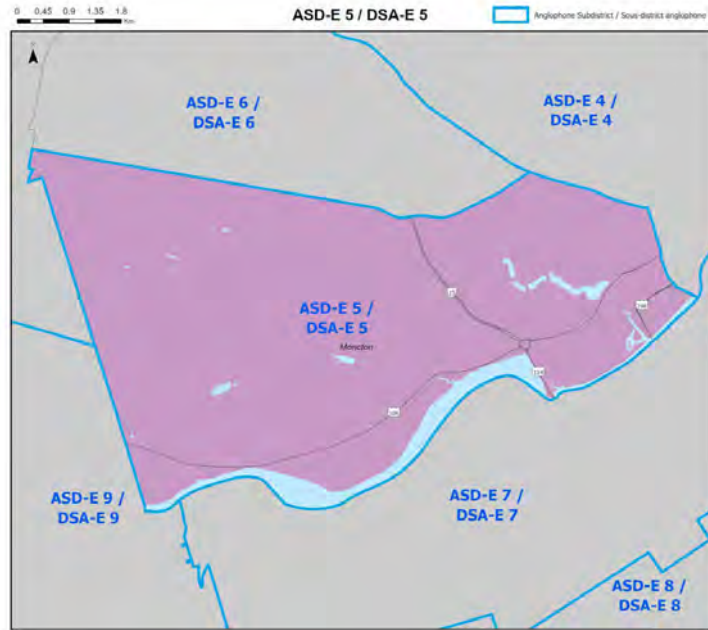
DRAFT  
ÉBAUCHE



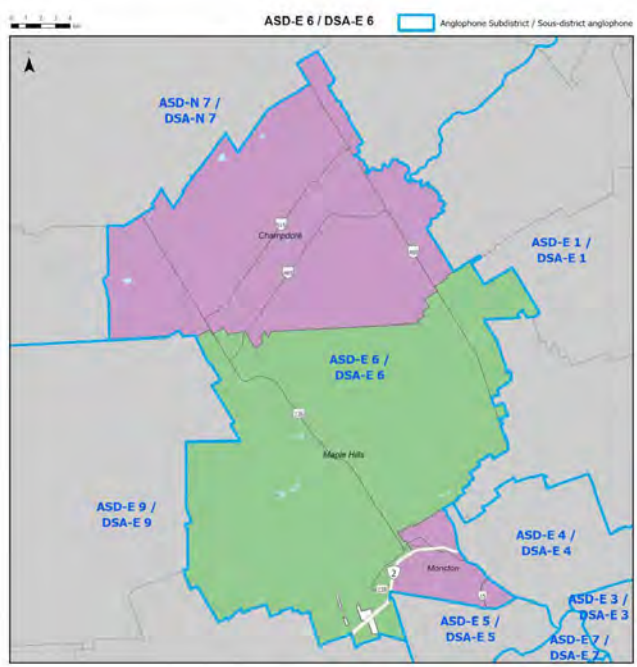
DRAFT  
ÉBAUCHE



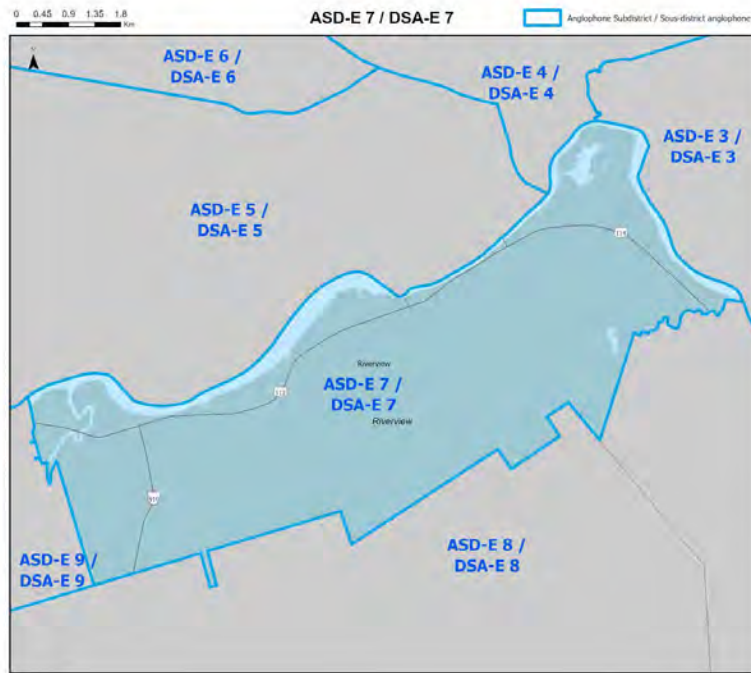
DRAFT  
ÉBAUCHE



DRAFT  
ÉBAUCHE



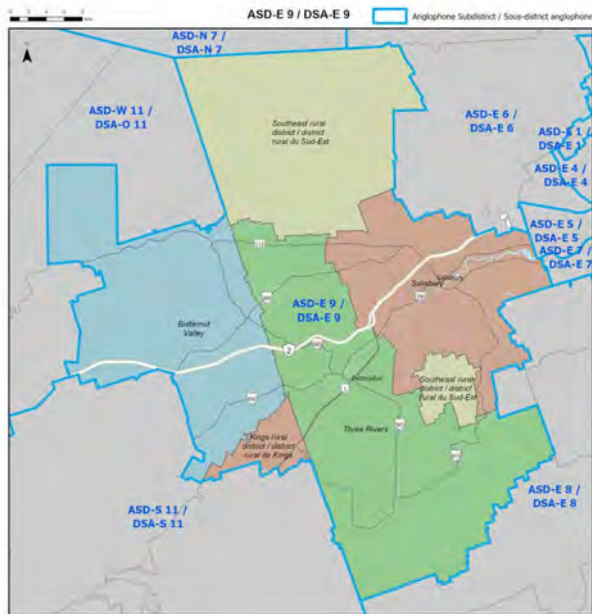
DRAIT  
ÉBAUCHE



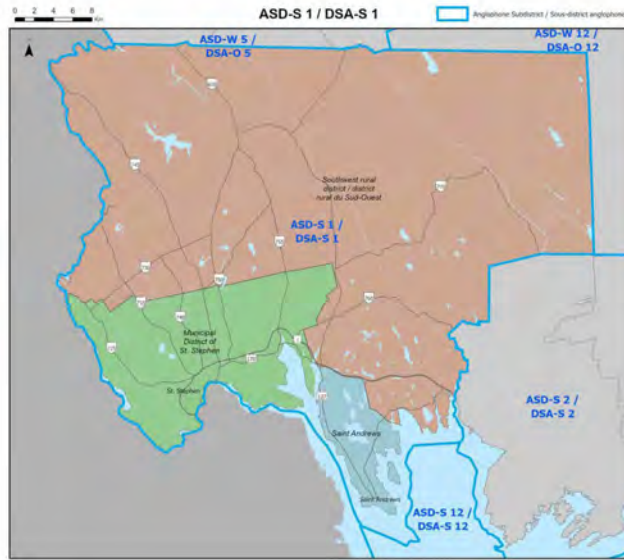
DRAI  
ÉBAUCHE



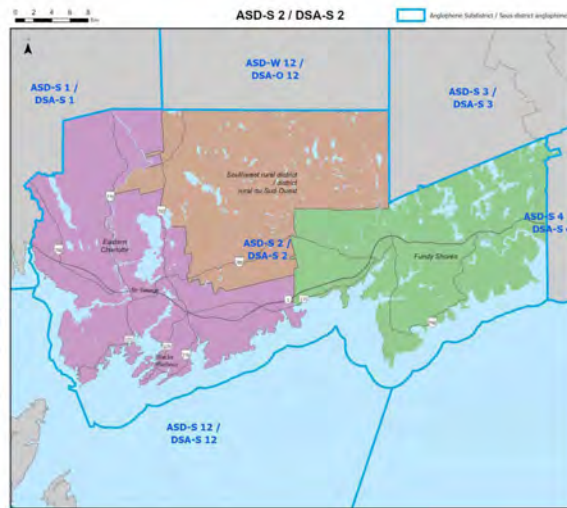




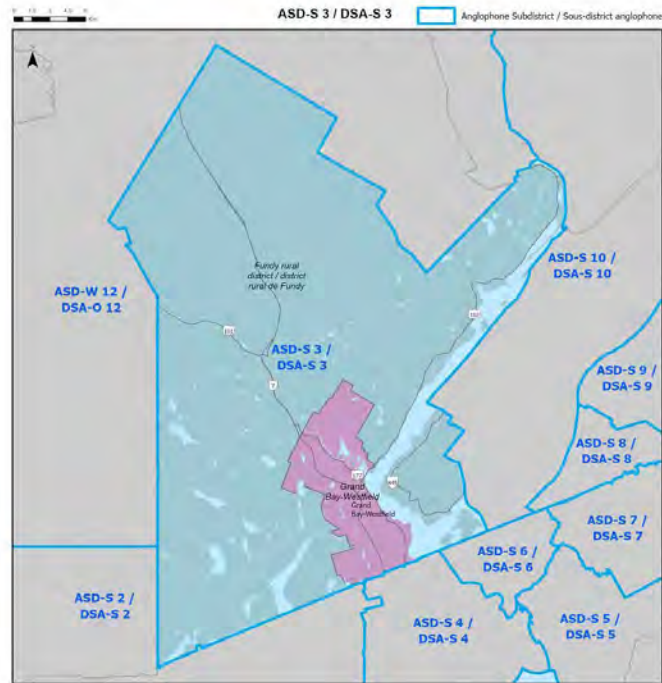
DRAIT  
ÉBAUCHE

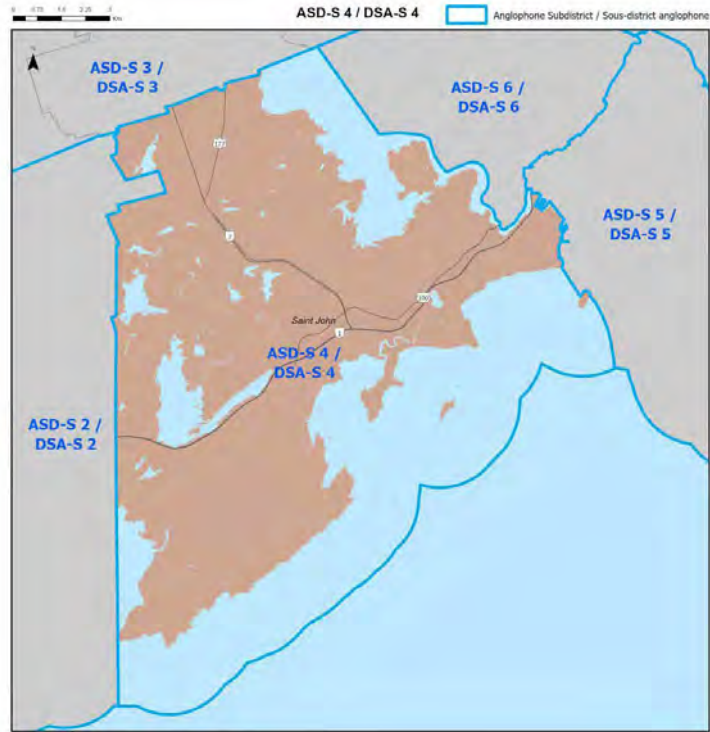


DRAFT  
ÉBAUCHE



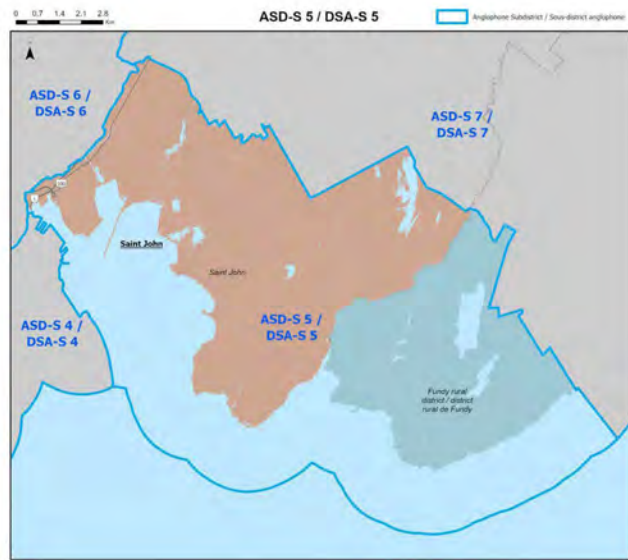
DRAFT  
ÉBAUCHE



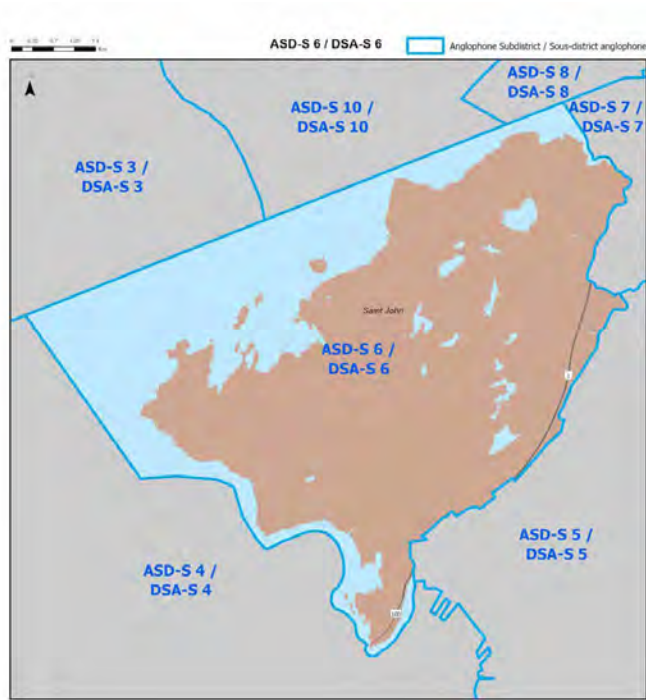


DR  
ÉBAUCHE

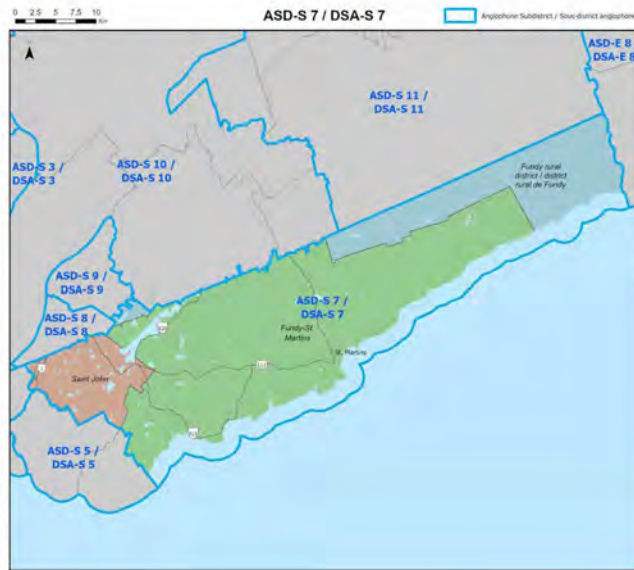




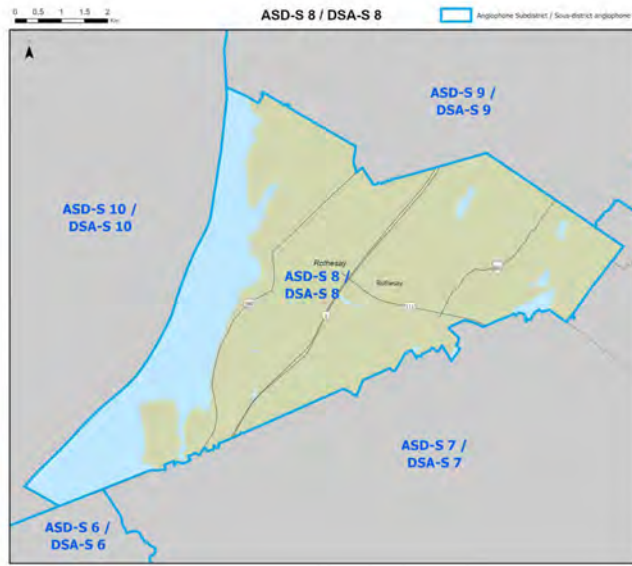
DRAFT  
ÉBAUCHE



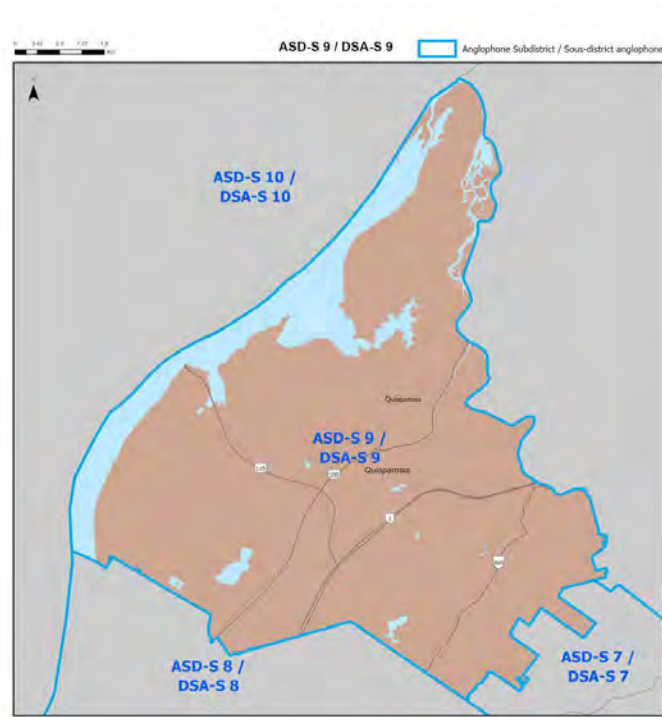
DRAFT  
ÉBAUCHE

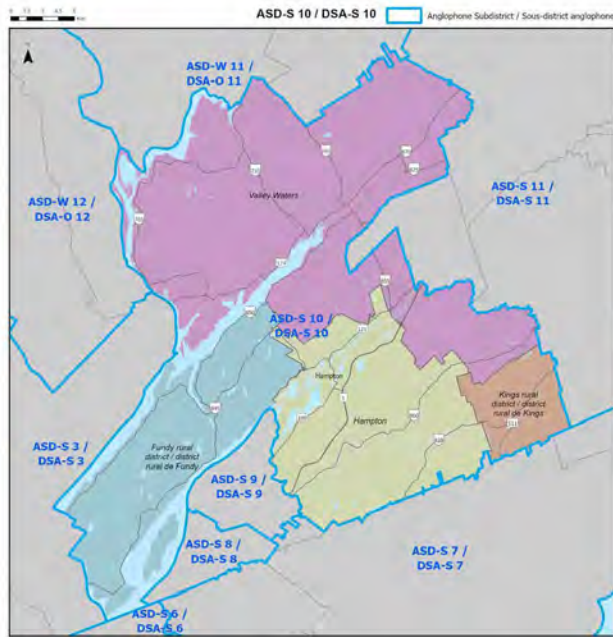


DRAFT  
ÉBAUCHE



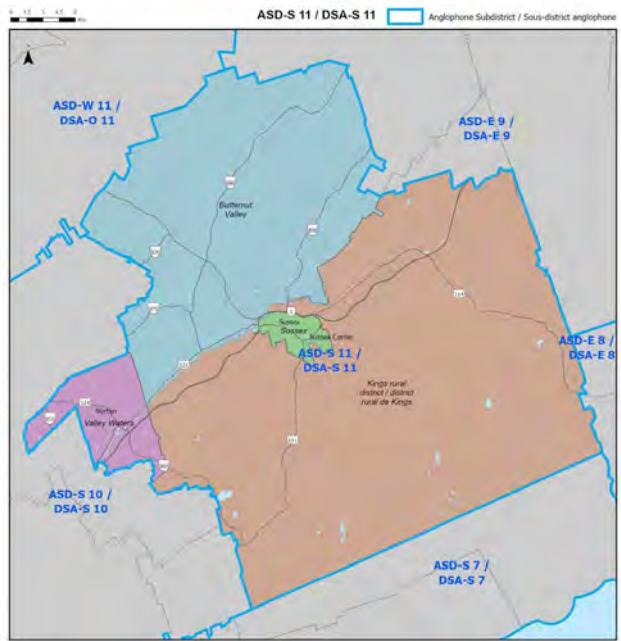
DRAFT  
ÉBAUCHE



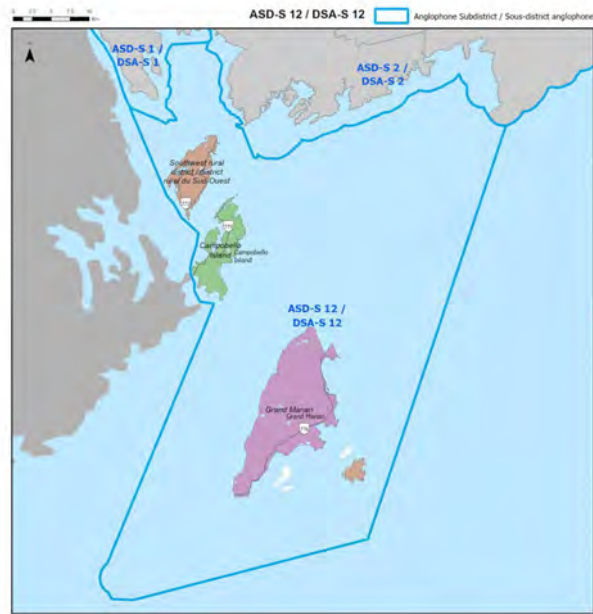


DRAFT  
ÉBAUCHE

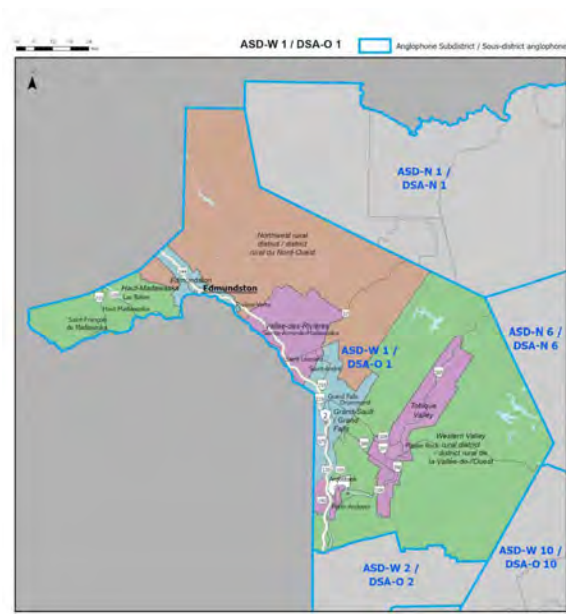




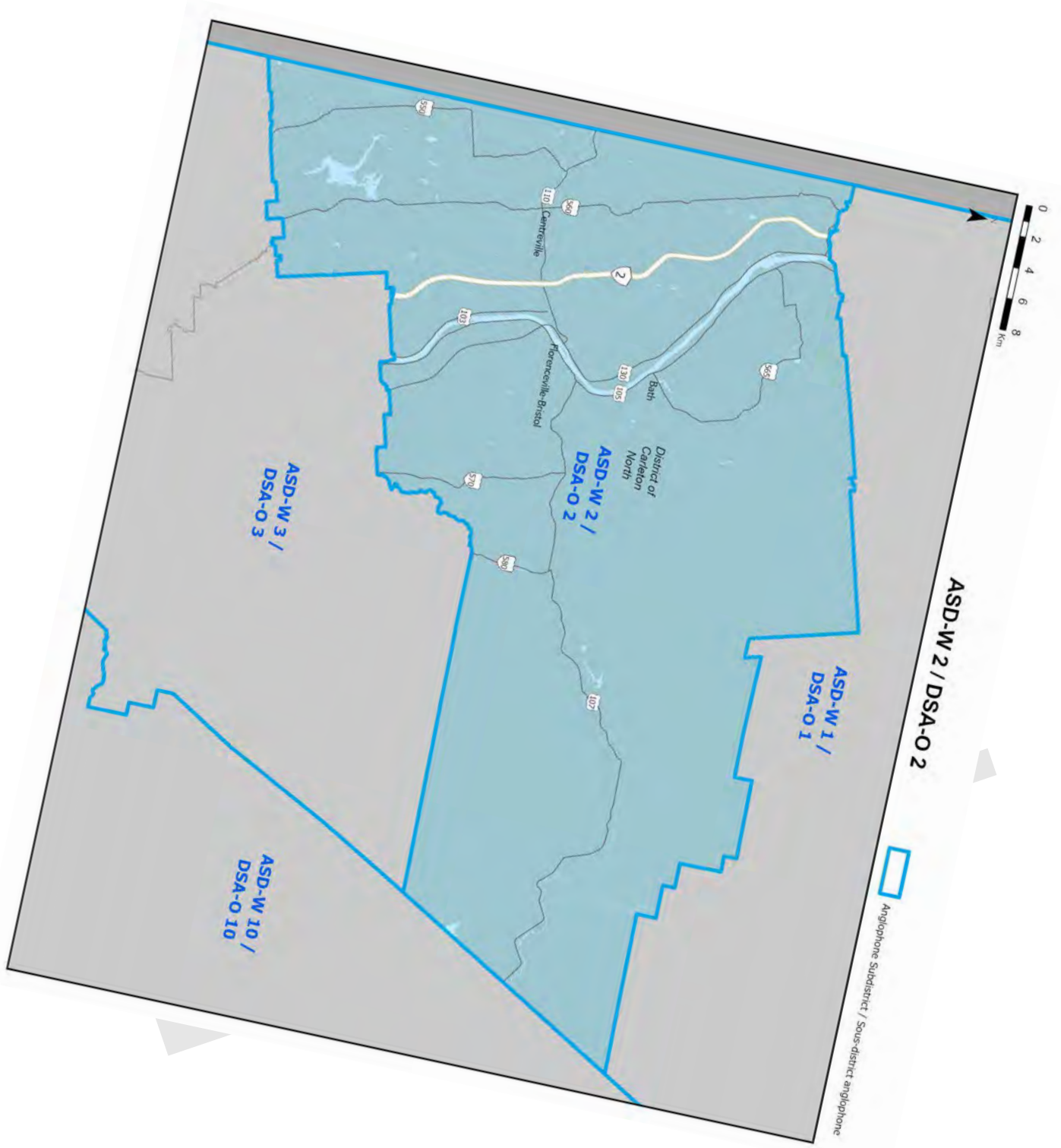
DRAIT  
ÉBAUCHE

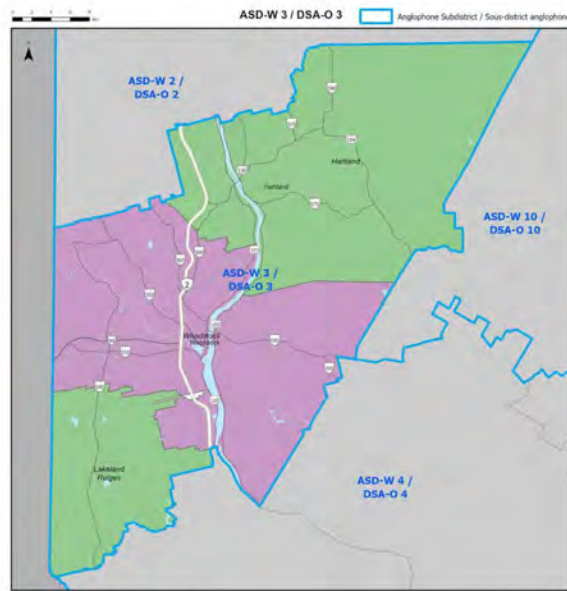


DRAFT  
ÉBAUCHE



DRAFT  
ÉBAUCHE

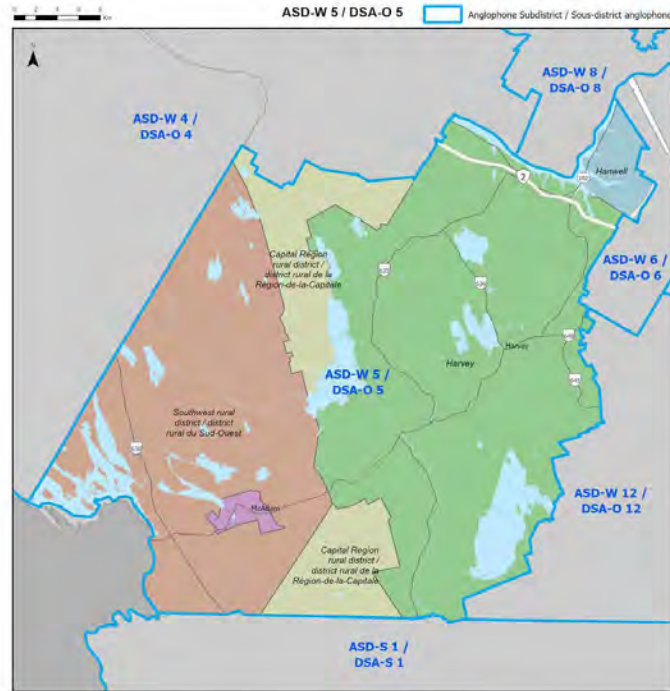




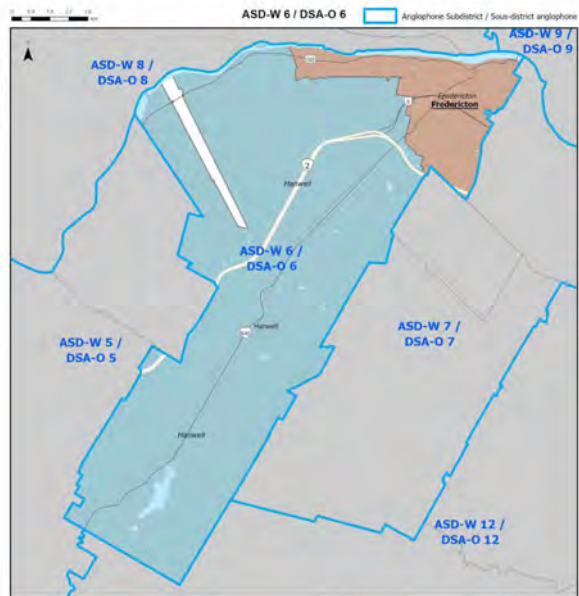
DRAFT  
ÉBAUCHE



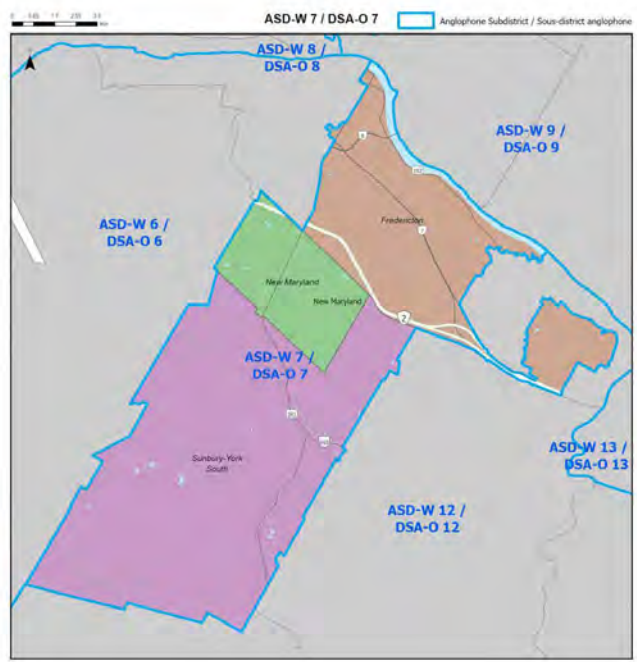




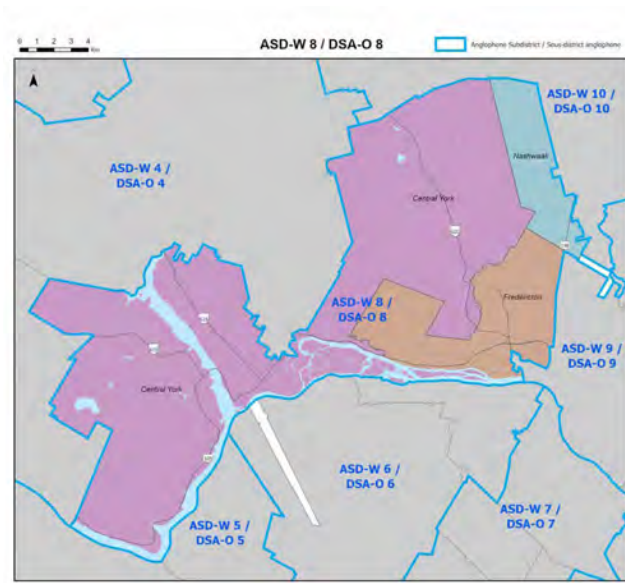
DRAFT  
ÉBAUCHE



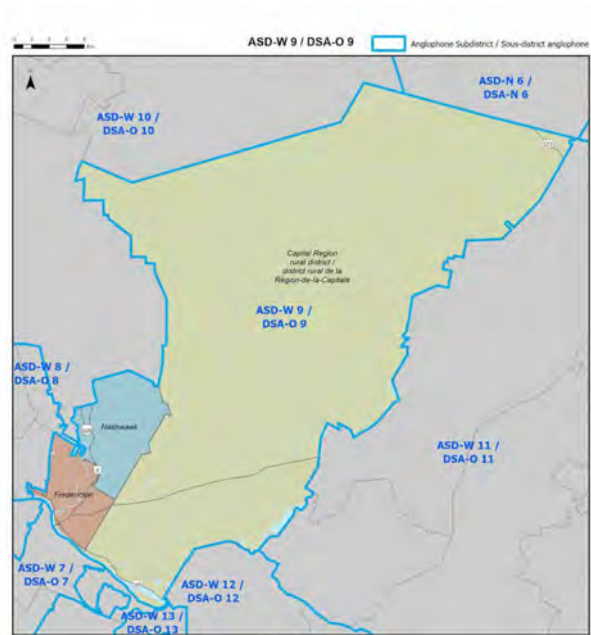
DRAIT  
ÉBAUCHE



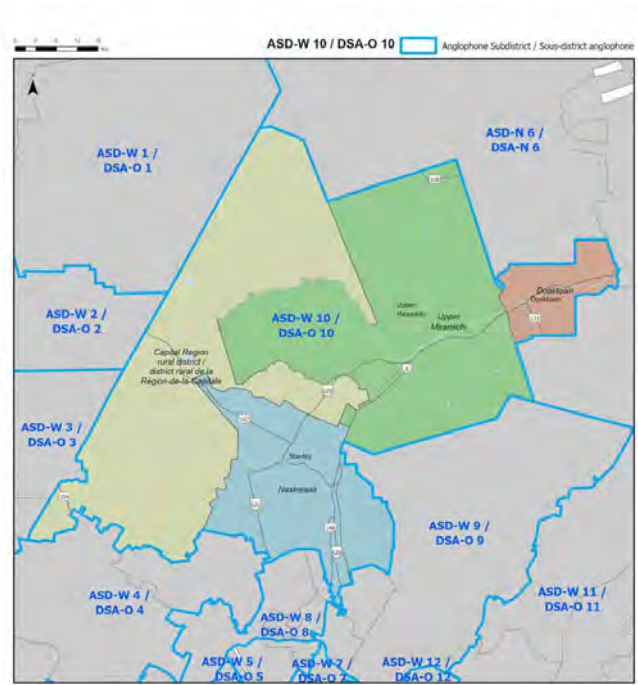
DRAIT  
ÉBAUCHE

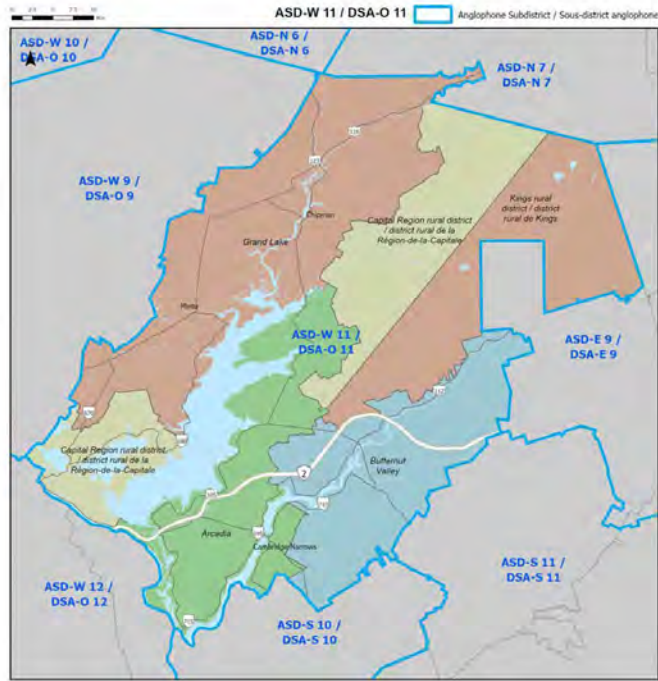


DRAFT  
ÉBAUCHE



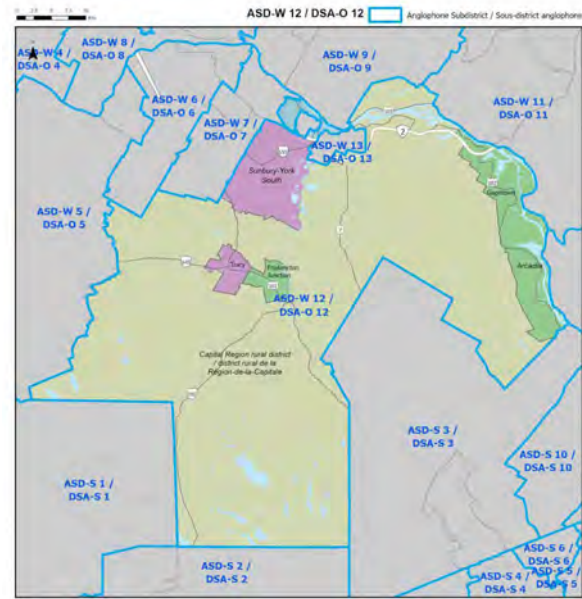
DRAFT  
ÉBAUCHE



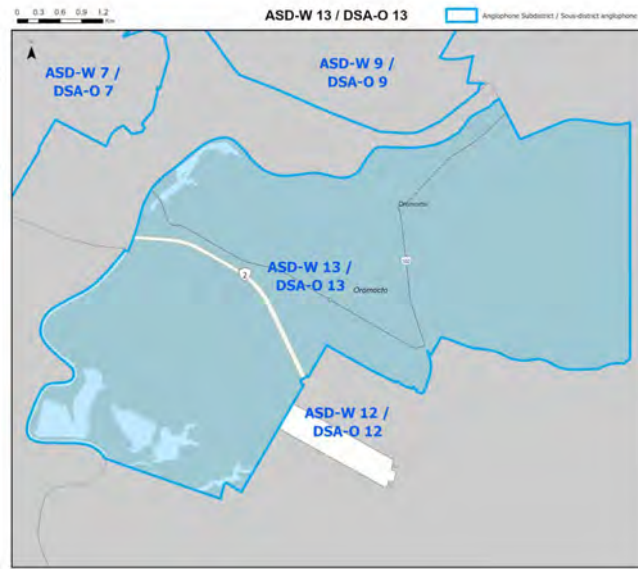


DRAFT  
ÉBAUCHE

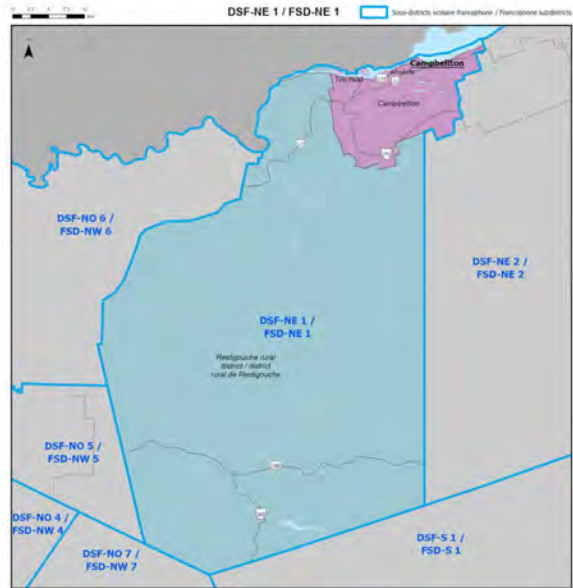




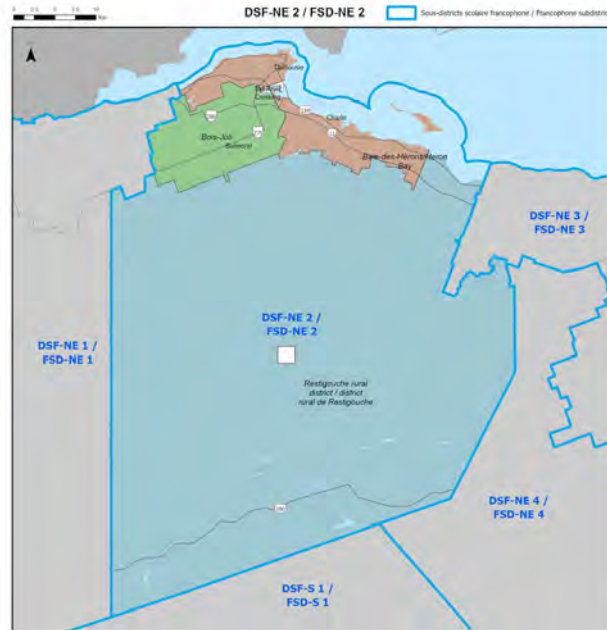
DRAFT  
ÉBAUCHE



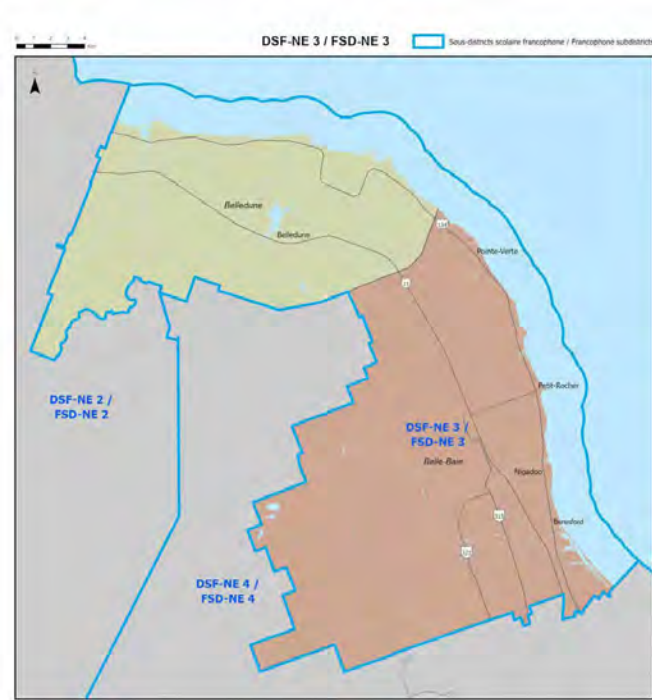
DRAFT  
ÉBAUCHE



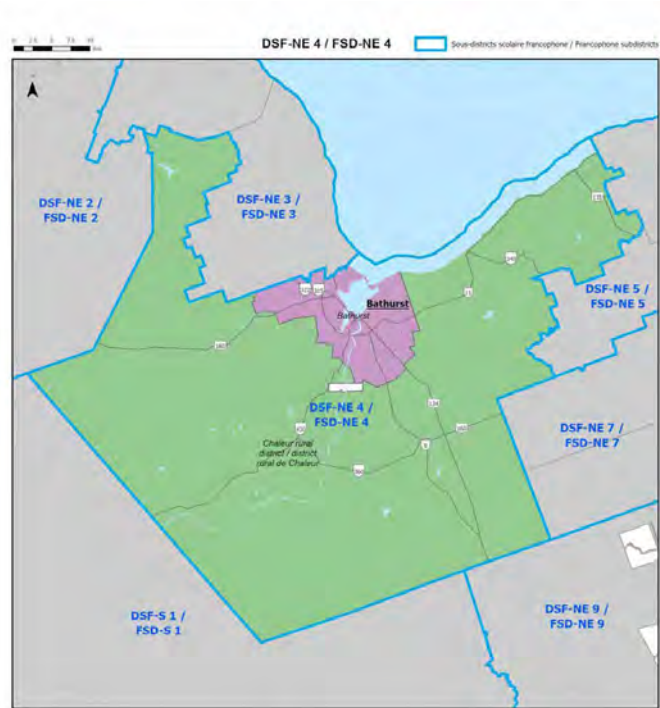
DRAFT  
ÉBAUCHE



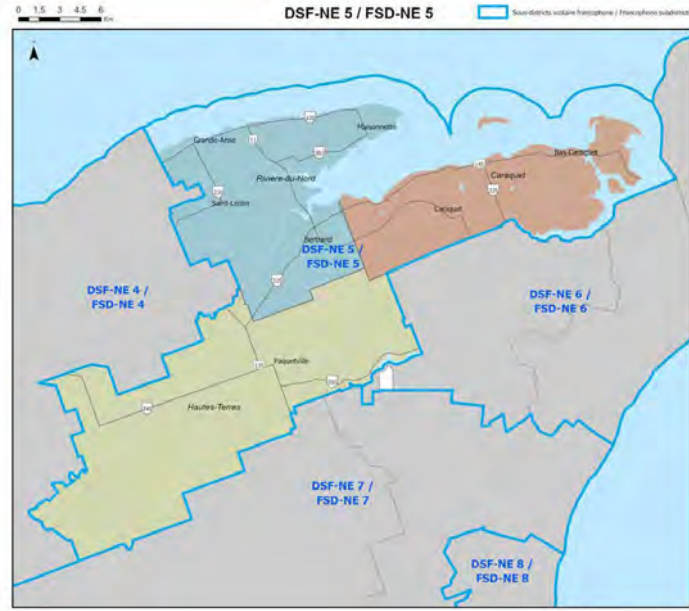
DRAFT  
ÉBAUCHE



DRAFT  
ÉBAUCHE



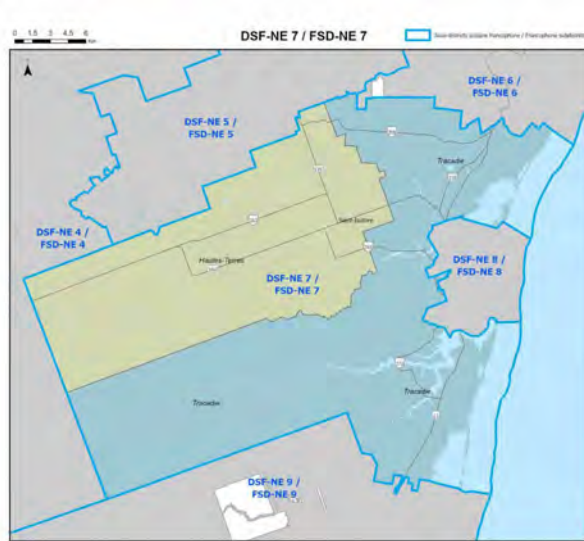
DRAFT  
ÉBAUCHE



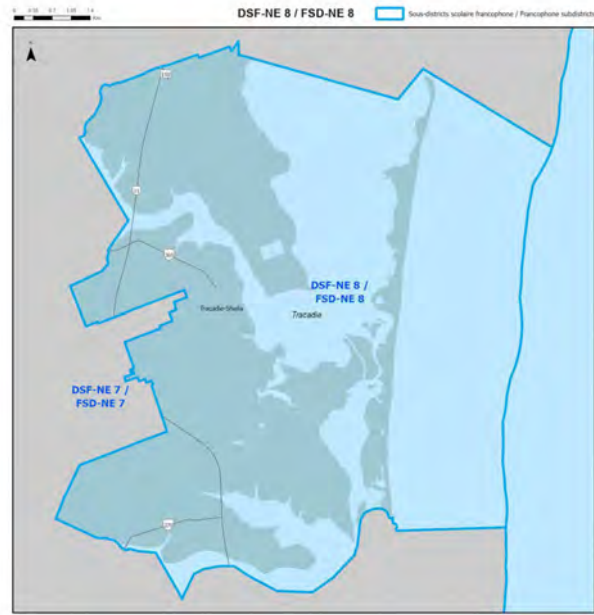
DRAFT  
ÉBAUCHE

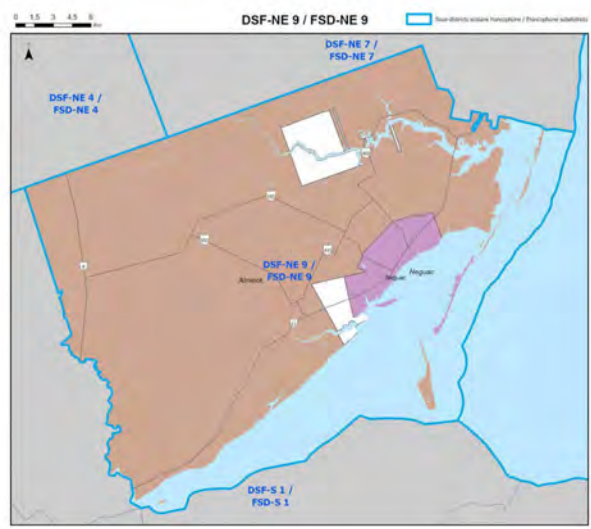






DRAFT  
ÉBAUCHE

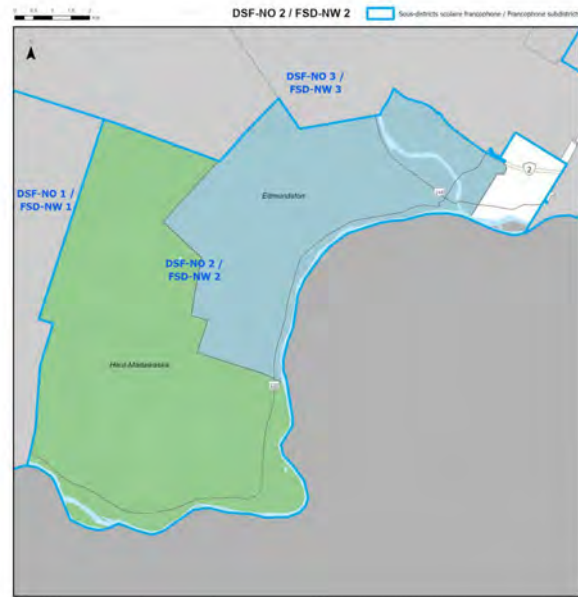




DRAFT  
ÉBAUCHE



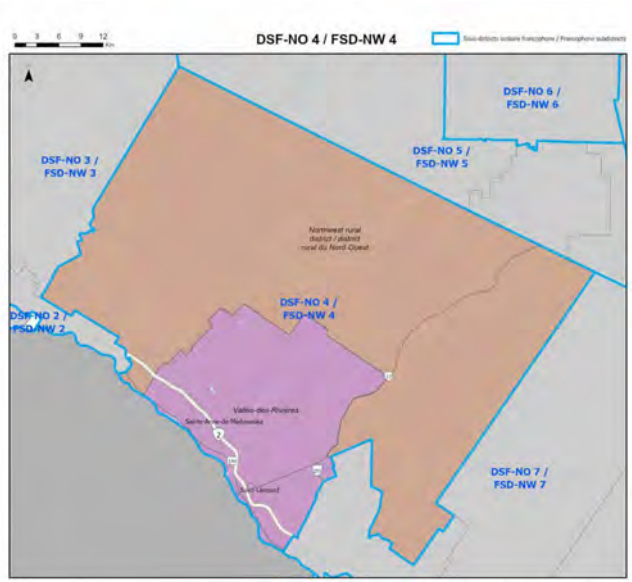
DRAFT  
ÉBAUCHE



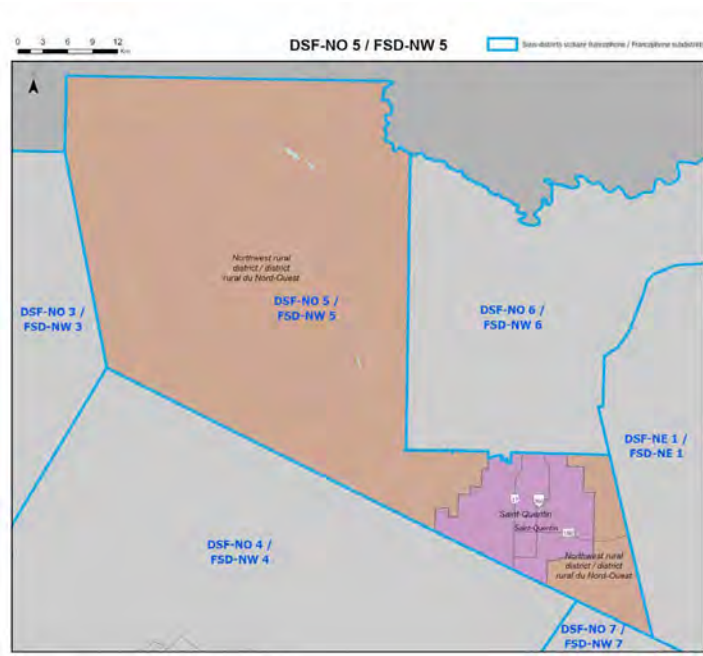
DRAFT  
ÉBAUCHE



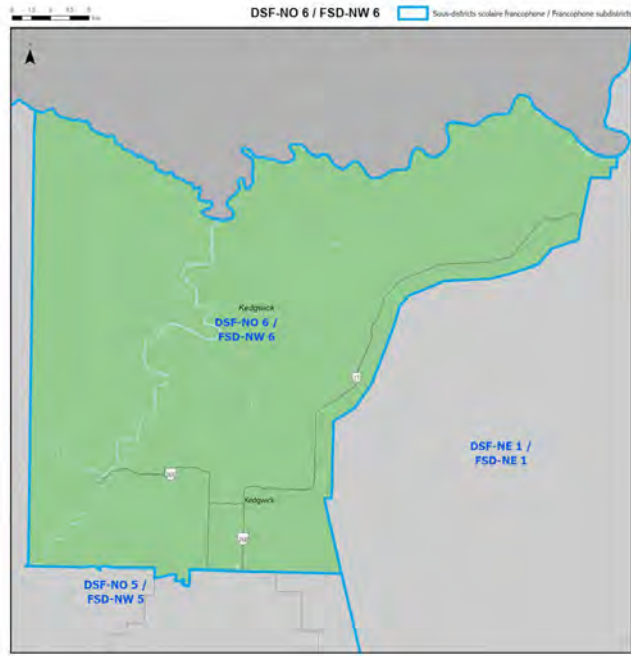




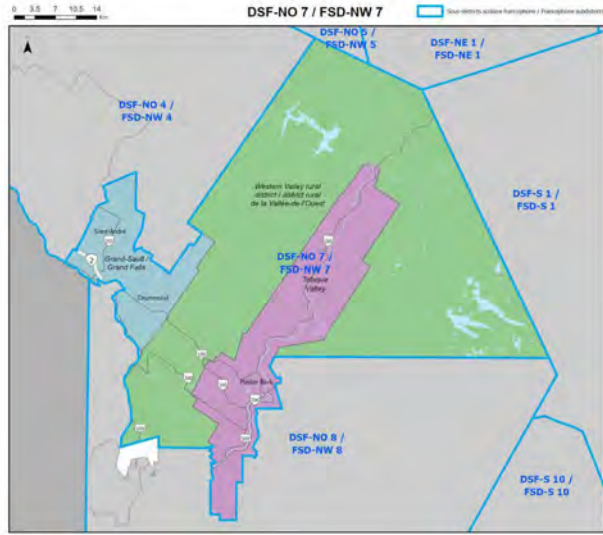
DRAFT  
ÉBAUCHE



DRAFT  
ÉBAUCHE

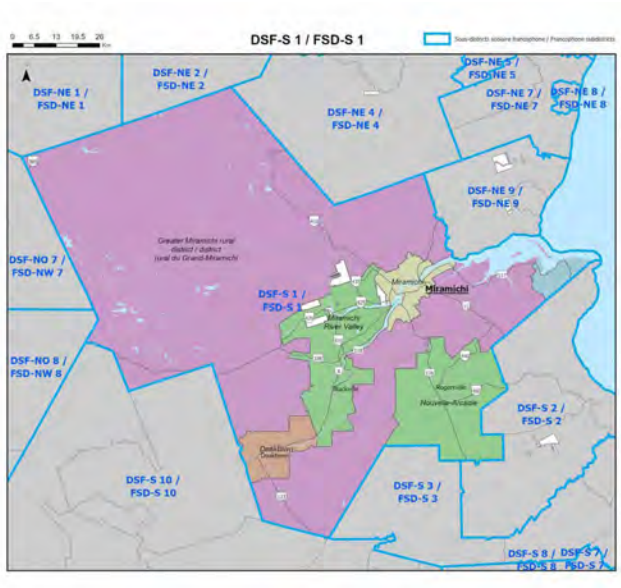


DRAFT  
ÉBAUCHE

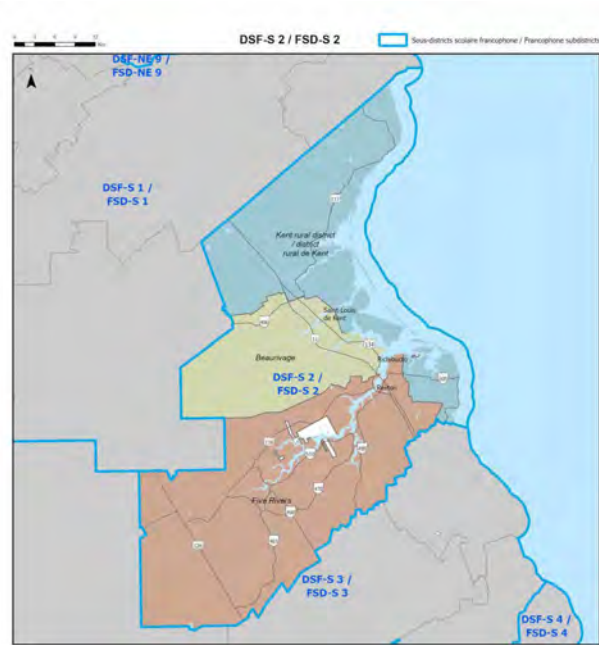


DRAFT  
ÉBAUCHE



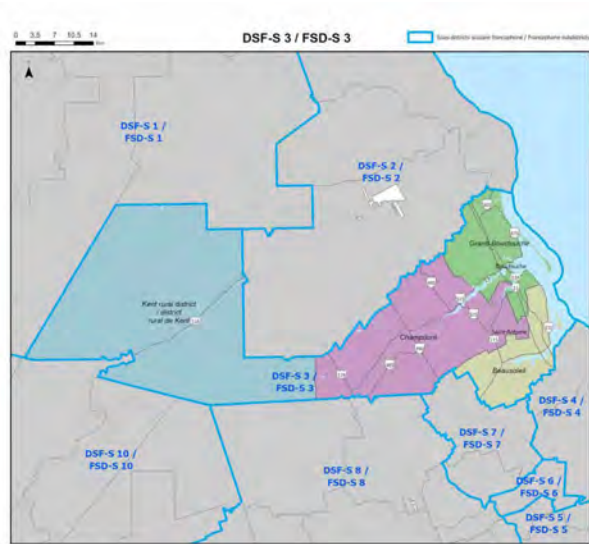


DRAFT  
ÉBAUCHE

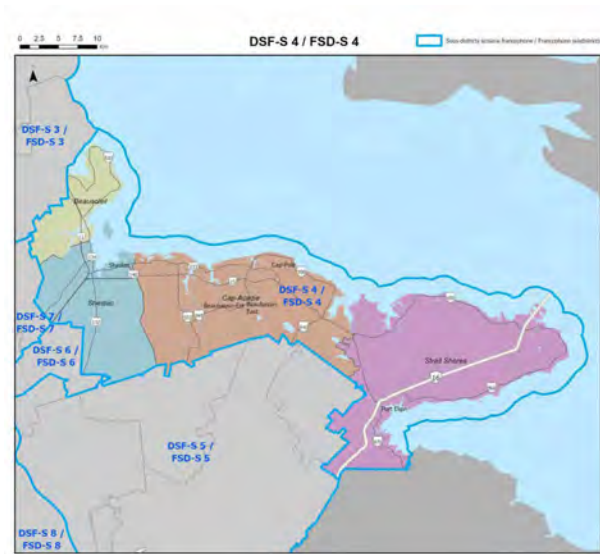


DRAFT  
ÉBAUCHE

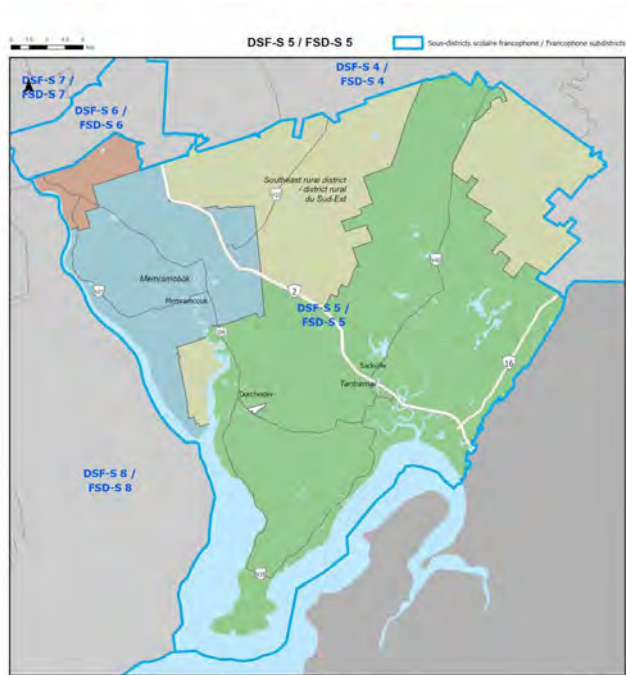




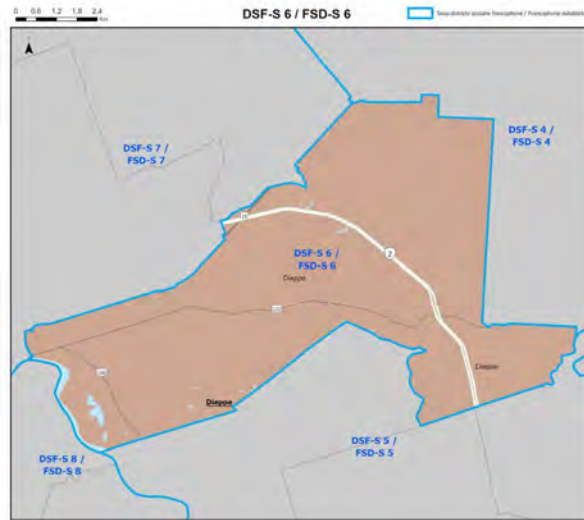
DRAFT  
ÉBAUCHE



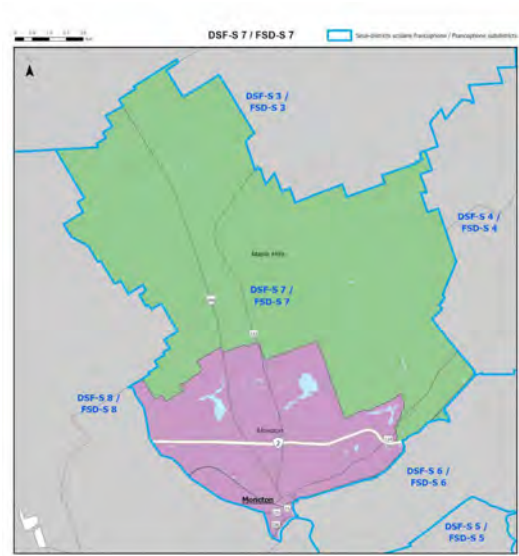
DRAFT  
ÉBAUCHE



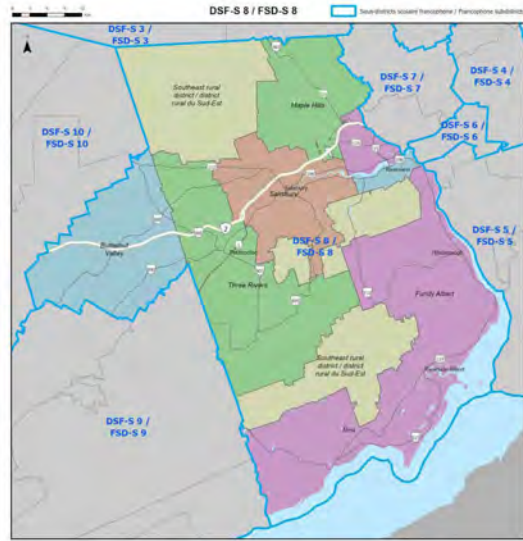
DRAFT  
ÉBAUCHE



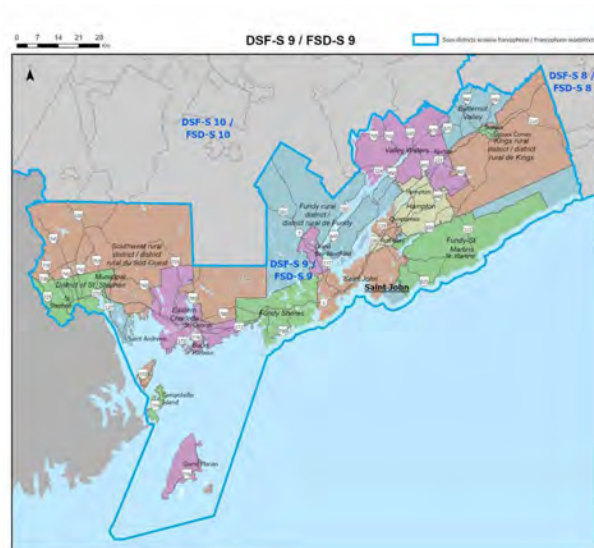
DRAFT  
ÉBAUCHE



DRAFT  
ÉBAUCHE



DRAFT  
ÉBAUCHE



DRAFT  
ÉBAUCHE



